

The SFIL logo is positioned in the top left corner of the page. It consists of the letters 'SFIL' in a bold, white, sans-serif font. The background of the entire page is a photograph of a forest with trees in various shades of green and yellow, suggesting an autumn setting. A semi-transparent white arrow shape points from the left side towards the center of the page, partially overlapping the forest image.

SFIL

Au service des territoires
et des exportations

2021

**RAPPORT DE
RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE D'ENTREPRISE**

EDITORIAL DE PHILIPPE MILLS & FRANÇOIS LAUGIER

LA RÉITÉRATION DE NOTRE ENGAGEMENT AUPRÈS DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

GOUVERNANCE

NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

SFIL, MOTEUR D'UN AVENIR DURABLE : LES FAITS MARQUANTS 2021

CHIFFRES CLÉS 2021

LES ÉVÉNEMENTS 2021 EN BREF

RAPPEL DE NOS ENGAGEMENTS AU TITRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Cliquez sur le nom d'une partie pour y accéder directement



Cliquez sur ce symbole en haut à droite de chaque page pour retourner au sommaire

Le financement du Secteur Public Local, acteur majeur du Plan de Relance et de la Transition Ecologique

- La confirmation du rôle de financeur pivot des collectivités locales et des établissements publics de santé
- La montée en puissance des financements verts
- Un soutien record aux Etablissements Publics de Santé
- Le soutien aux politiques sociales portées par le Secteur Public Local
- DIGISFIL, plateforme gratuite et sécurisée accompagnant les emprunteurs (collectivités locales et hôpitaux)

Le succès des émissions thématiques sociales et vertes

- Les émissions sociales
- Les émissions vertes

Une activité de crédit export attentive au développement économique et à la transition énergétique

- Une contribution directe à l'activité et à l'emploi en France
- Dogger Bank C : un engagement supplémentaire dans les énergies renouvelables
- La participation au Projet d'Accès Durable et Sécurisé à l'Energie Electrique au Bénin
- La poursuite du renforcement des exigences en matière de transition énergétique

ODD : résultats 2021 et objectifs 2022

Perspectives

2

LE DÉPLOIEMENT DE POLITIQUES INTERNES

76

Les actions conduites avec nos principales parties prenantes

- La prise en compte de la transformation des modes de travail
- Vers une démarche achats plus responsable

Des politiques internes en réponse aux enjeux RSE et à la maîtrise des risques extra-financiers

- Répondre aux exigences en matière d'investissement durable
- La maîtrise de l'impact de SFIL sur l'environnement
- Une amélioration constante des exigences de Conformité

ODD : résultats 2021 et objectifs 2022

Perspectives

3 | L'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS 132

La mise en œuvre du e-learning RSE/Développement Durable

Sensibiliser en interne et se mobiliser pour les autres

- Les actions de sensibilisation des collaborateurs en 2021
- La première journée SFIL'Anthropie

Les actions de mécénat

- Une nouvelle convention avec le Collège de France
- La poursuite des programmes de soutien et de parrainage de jeunes collégiens et lycéens

L'engagement envers les personnes en situation de handicap

Autres initiatives

ODD : résultats 2021 et objectifs 2022

Perspectives

4 | DES ENGAGEMENTS AMBITIEUX POUR ÉLARGIR NOS HORIZONS EN RÉPONSE AUX ENJEUX DES PLANS DE RELANCE ET DE LA TRANSITION CLIMATIQUE 154

5 | ANNEXE - LES RISQUES LIÉS AUX ENJEUX CLIMATIQUES 158

“ ENGAGÉS POUR UN AVENIR DURABLE



Philippe Mills



François Laugier

► QUE RETENIR AU CHAPITRE DES AVANCÉES DE SFIL EN 2021 EN MATIÈRE DE RSE ?

Philippe Mills – Cette année a de nouveau été marquée par d'importantes concrétisations pour notre Groupe en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Tout d'abord, nous avons accompagné davantage la transition écologique du secteur public local, dont l'engagement dans les projets durables se confirme, en octroyant 680 M€ de prêts verts aux collectivités locales et en réalisant 1,25 Md€ d'émissions thématiques. Avec ces 680 M€ de prêts, 17% des prêts consentis en 2021 sont verts contre 9% en 2020.

Ensuite, nous sommes fiers d'avoir atteint l'objectif que nous nous étions fixés il y a 3 ans de diminuer de 15 % nos émissions de CO₂ et avons mené notre première opération de compensation carbone. L'année a également été marquée par la poursuite de l'intégration des enjeux climatiques dans notre politique de risques avec notamment la formalisation de notre première cartographie des risques liés au climat.

Enfin, nous avons continué à former et sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux du développement durable avec par exemple le lancement d'un module d'e-learning sur le développement durable et la RSE mais également l'organisation de notre première journée de bénévolat d'entreprise.

La concrétisation de tous ces engagements se reflète dans nos excellentes notations extra-financières, une nouvelle fois en hausse cette année.

“ Notre engagement RSE est au cœur de notre 2^e Plan stratégique #Objectif2026

► COMMENT QUALIFIERIEZ-VOUS L'ENGAGEMENT RSE DE SFIL AUJOURD'HUI ET QUELS SONT NOS PLUS GRANDS DÉFIS POUR DEMAIN ?

François Laugier - Nous avons pleinement intégré les principes du Pacte Mondial - ainsi que les 9 Objectifs de Développement Durable prioritaires - dans toutes les dimensions de notre Banque : stratégie, culture d'entreprise, activité.

Notre engagement RSE est une dimension clé de notre 2^e Plan stratégique - #Objectif2026. Nous souhaitons être un accélérateur des transitions des territoires et de l'économie française, dans le respect de notre planète.

Notre premier défi pour l'activité de financement du secteur public local consiste à élargir nos horizons d'intervention en réponse aux enjeux de la transition climatique. Nous allons ainsi étendre notre gamme de prêts sociaux à destination des collectivités locales et intégrer les exigences de la taxonomie européenne dans notre gamme de prêts verts.

En ce qui concerne le refinancement des grands contrats de crédit export, notre objectif est d'élargir l'action de SFIL en soutien des industriels français pour des projets durables. L'activité de crédit export possède de solides bases pour répondre aux défis de la transition climatique et à ses enjeux – au travers notamment du soutien à l'emploi sur le territoire français, grâce aux exportations, qui est l'un des Objectifs de Développement Durable priorisé par le Groupe Caisse des Dépôts.

« Notre ambition : être un acteur de référence en termes ESG sur le Secteur Public Local »

► **UN AN APRÈS NOTRE INTÉGRATION RÉUSSIE AU SEIN DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS, QUELLES SONT LES SYNERGIES POSSIBLES EN MATIÈRE DE RSE ?**

Philippe Mills - Notre raison d'être, *Financer un avenir durable*, fait directement écho à celle du Groupe Caisse des Dépôts, au sein duquel nous sommes engagés « *Le Groupe Caisse des Dépôts, alliance unique d'acteurs économiques publics et privés, s'engage, au cœur des territoires, pour accélérer la transformation écologique et pour contribuer à une vie meilleure pour toutes et tous.* »

Depuis notre intégration, des synergies fortes ont émergé. Outre la création de passerelles favorisant la mobilité professionnelle intra-groupe, nous contribuons activement aux nombreux groupes de travail thématiques, aux côtés des autres entités du Groupe, dans la perspective d'apporter des réponses aux enjeux de la transition écologique et d'harmoniser nos politiques sociales.

Nous allons également proposer aux collectivités locales, en partenariat avec la Banque des Territoires, une offre de prêts long terme – au-delà de 25 ans - à taux fixe, destinée au financement de projets majoritairement à finalité verte ou sociale.

Enfin, nous souhaitons ancrer durablement notre place notamment

avec le développement de compétences spécifiques ESG sur le portefeuille Secteur Public Local.

« Nous sommes fiers d'avoir pu poursuivre avec succès nos actions de mécénat et de sensibilisation afin de mobiliser nos équipes aux enjeux du développement durable »

► **LA CRISE SANITAIRE A ACCÉLÉRÉ LA MUTATION DE NOS MODES DE VIE, DE NOTRE MANIÈRE DE TRAVAILLER, DE NOUS DÉPLACER... QUELS SONT LES IMPACTS POUR SFIL ?**

François Laugier - Pour nous, banque publique de développement à taille humaine, les différents bouleversements induits par la crise sanitaire sont aussi des opportunités en matière de RSE. La crise a profondément transformé nos modes d'interaction collectifs, en interne comme avec nos parties prenantes externes, et nos pratiques individuelles, pour une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable. En 2021, nous avons déployé notre premier accord de télétravail qui permet un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Notre projet Demain@SFIL est entré dans sa phase de concrétisation avec des travaux passionnants sur l'hybride, la redistribution de nos locaux et l'animation managériale pour accompagner nos collaborateurs dans cette étape de transformation interne.

Et comme l'a indiqué Philippe, dans ce contexte si particulier, nous sommes fiers d'avoir pu poursuivre avec succès nos actions de mécénat et de sensibilisation afin de mobiliser nos équipes aux enjeux de la RSE. Nous avons notamment renforcé notre soutien à l'éducation des jeunes issus de milieux défavorisés en devenant le premier mécène du Campus de l'innovation pour les Lycées du Collège de France, et organisé notre première journée de bénévolat d'entreprise, la journée SFIL'Anthropie.

Philippe Mills - Nous remercions vivement nos collaborateurs pour leur engagement au quotidien et dans la durée, au service du plus grand nombre et de notre planète ! Nous tenons également à saluer la confiance accordée et sans cesse renouvelée de nos emprunteurs du Secteur Public Local, de nos investisseurs, ainsi que de nos partenaires, notamment La Banque Postale et notre actionnaire de référence le Groupe Caisse des Dépôts pour leur collaboration active au service du financement durable de notre économie.

→ LA RÉITERATION DE NOTRE ENGAGEMENT AUPRÈS DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



En 2018, SFIL adhère au Pacte Mondial des Nations Unies et déclare son engagement à en soutenir les 10 principes réunis autour de quatre thématiques : le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Quatre ans plus tard, le chemin parcouru est très significatif, comme en témoignent les nombreuses réalisations menées par notre groupe cette année encore, qui vous sont présentées dans ce rapport.

SFIL intègre toujours plus les principes du Pacte Mondial, ainsi que les Objectifs de Développement Durable,

dans sa stratégie d'entreprise, dans sa culture et dans ses activités, en lien direct avec notre ambition à être moteur d'un avenir durable. Ainsi, en 2021 nous avons placé la Responsabilité Sociétale et le Développement Durable au cœur de notre nouveau plan Stratégique #Objectif2026.

Nous vous invitons, au travers de ce 4^e rapport RSE qui constitue notre Communication sur le Progrès, à en découvrir davantage sur nos réalisations en 2021 ainsi que sur nos engagements futurs. Nous renouvelons, cette année encore et plus que jamais, notre engagement à respecter et à mettre en œuvre les 10 principes du Pacte Mondial.



François Laugier
Directeur général adjoint



Philippe Mills
Directeur général

→ GOUVERNANCE

POUR MÉMOIRE, SFIL A ÉTÉ AGRÉÉE PAR LE COLLÈGE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION (ACPR) EN QUALITÉ DE BANQUE LE 16 JANVIER 2013.

ACTIONNARIAT

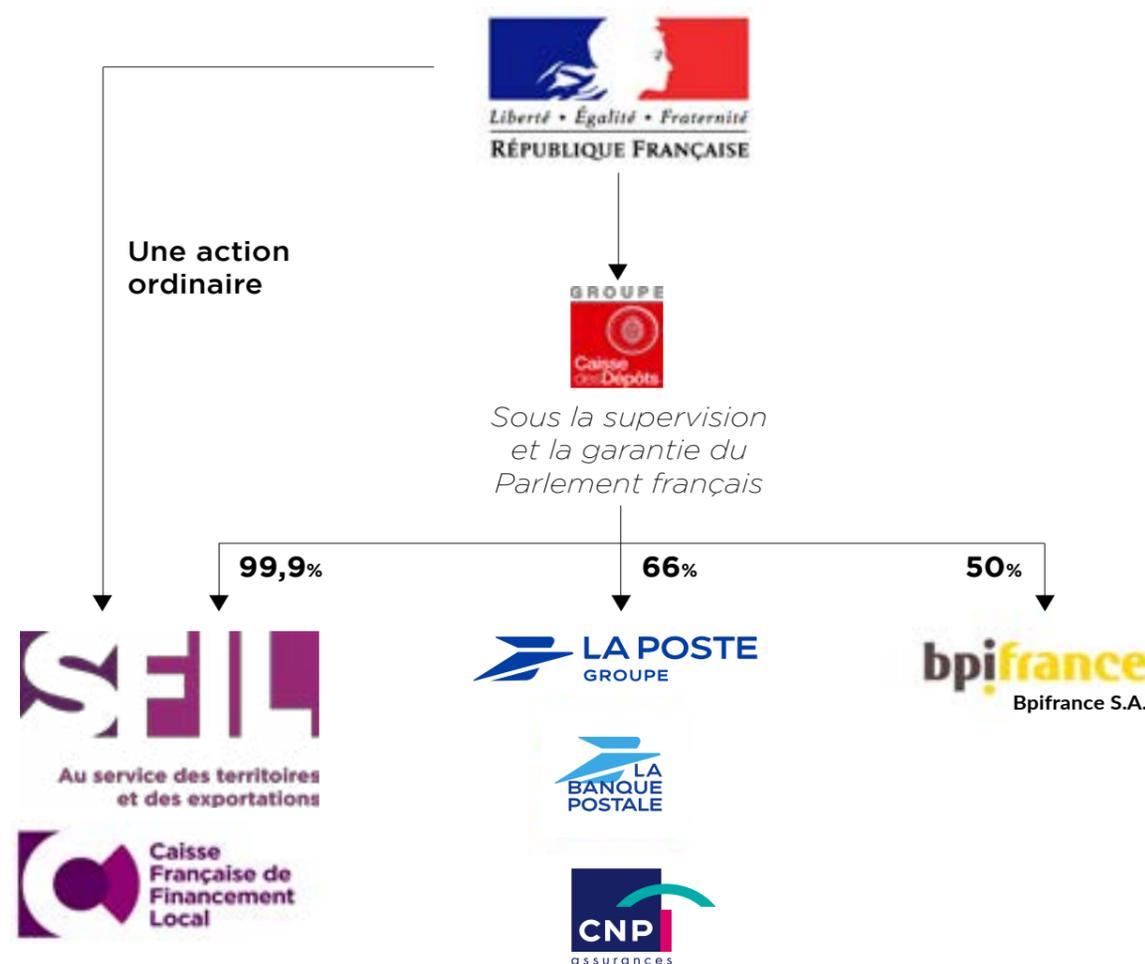
Depuis le 30 septembre 2020, date de la cession par l'État, à l'exception d'une action, et par La Banque Postale de leurs participations à la Caisse des Dépôts, cette dernière est devenue l'actionnaire de référence de SFIL. En raison des missions d'intérêt public qui lui sont confiées, l'État continue d'être présent au conseil d'administration de SFIL par l'intermédiaire d'un censeur.

L'actionnariat, intégralement public, est l'une des caractéristiques du modèle de banque publique de développement dans lequel s'inscrit SFIL. L'objectif des banques publiques de développement n'est pas de maximiser leur profit ou leur part de marché, mais d'assurer des missions de politiques publiques confiées par les pouvoirs publics (État, régions ou collectivités) pour pallier des défaillances de marché identifiées tout en assurant les conditions de leur propre viabilité.

Ainsi, SFIL est l'une des composantes clés du dispositif de financement des collectivités territoriales et des établissements publics de santé mis en place début 2013 afin d'apporter une réponse durable à la raréfaction de l'offre de financement long terme pour le secteur public local.

Pour rappel, depuis le 31 janvier 2013, SFIL détient 100 % du capital de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), sa seule et unique filiale, au statut de société de crédit foncier (SCF) régie par les articles L.513-2 et suivants du Code monétaire et financier.

SCHÉMA CAPITALISTIQUE DE SFIL ET DE SON UNIQUE FILIALE CAFFIL



GOUVERNANCE

A la suite du changement d'actionnariat intervenu en septembre 2020, le conseil d'administration de SFIL et ses comités spécialisés avaient été largement modifiés avec une plus grande représentation, au sein de ces instances, de la Caisse des Dépôts. Cette dernière, membre du conseil, dispose

d'un représentant et de cinq autres membres nommés sur sa proposition. Par ailleurs, quatre administrateurs indépendants, dont le Président, ainsi que trois administrateurs représentant les salariés siègent au conseil d'administration. Un censeur représente l'État.

PRÉSIDENT : Pierre SORBETS DIRECTEUR GÉNÉRAL : PHILIPPE MILLS

4 ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS :

Brigitte DAURELLE
Eckhard FORST
Cathy KOPP

7 ADMINISTRATEURS :

Serge BAYARD
Virginie CHAPRON DU JEU
Quentin DE NANTES
Laetitia DORDAIN

3 ADMINISTRATEURS SALARIÉS :

Sandrine BARBOSA
Frédéric GUILLEMIN
Cécile LATIL-BOUCULAT



CAISSE DES DÉPÔTS
représentée par Olivier FABAS

Pierre LAURENT
Fabienne MOREAU

1 CENSEUR Paul TEBOUL

1 SECRÉTAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE Thomas PERDRIAU

41,7%
de femmes*

33,3%
Indépendance*

98,9%
Taux d'assiduité

55 ans
Âge moyen

4 ans
Durée moyenne du mandat

*Hors administrateurs représentant les salariés.

Le conseil d'administration s'attache à avoir une composition équilibrée tant au niveau de la représentation des femmes et des hommes que de la diversité des compétences et expériences de ses membres.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de SFIL et veille à leur bonne mise en œuvre. Son fonctionnement est notamment régi par un règlement intérieur, actualisé en septembre 2021. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. En 2021, il s'est réuni six fois.

Lors de ces réunions, la direction générale présente l'activité, les comptes de la période écoulée (ou la situation financière en l'absence d'arrêté comptable) et un point sur les principaux chantiers en cours au sein de la société ou les problématiques importantes auxquelles elle peut être confrontée. Au cours de l'année 2021, un point systématique a été fait sur la situation de SFIL par rapport à la pandémie, et

notamment ses impacts sur les collaborateurs, le fonctionnement de la société et la gestion des risques.

Le conseil d'administration a également porté une attention particulière aux enjeux environnementaux et aux risques climatiques conformément à ce que prévoit son règlement intérieur. En effet, il doit « veiller à la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités » et « examiner régulièrement les opportunités et les risques pris par l'entreprise, notamment dans les domaines financier, juridique, social et environnemental (dont le risque relatif au climat), ainsi que les mesures adoptées en conséquence ». Enfin, le conseil a approuvé le plan stratégique #Objectif 2026.

Pour l'ensemble de ses travaux, le conseil d'administration est assisté par des comités spécialisés (cf. ci-après) dont les présidents lui font un reporting systématique des analyses réalisées et des avis émis.

- **Le comité des risques et du contrôle interne** : il analyse le profil de risque du Groupe, veille à la mise en place et au respect des dispositifs de maîtrise des risques, suit les dispositifs de contrôle interne et porte une appréciation sur l'efficacité de celui-ci notamment pour identifier, évaluer, gérer et contrôler les risques financiers et non financiers.
- **Le comité des comptes** : il traite de la situation financière avec l'étude des arrêtés comptables, des comptes rendus des commissaires aux comptes, des prévisions budgétaires, etc.
- **Le comité des rémunérations** : il intervient dans l'élaboration et l'actualisation de la politique de rémunération et répond notamment aux axes d'amélioration identifiés en coordination avec le comité des risques et du contrôle interne. Il émet un avis sur la rémunération des mandataires sociaux et revoit les rémunérations des membres du Comité exécutif.
- **Le comité de gouvernance, des nominations et de la RSE** : il propose les nominations de mandataires sociaux, apprécie les compétences individuelles des membres des organes de direction et collectives du conseil d'administration, élabore le plan de succession et assiste le conseil d'administration dans l'évaluation de son fonctionnement. En matière de RSE, il examine la réflexion stratégique de SFIL, les actions conduites et suit l'élaboration et la publication des informations. C'est dans ce cadre qu'il émet un avis favorable sur le rapport RSE de SFIL qui est ensuite approuvé par le conseil d'administration.

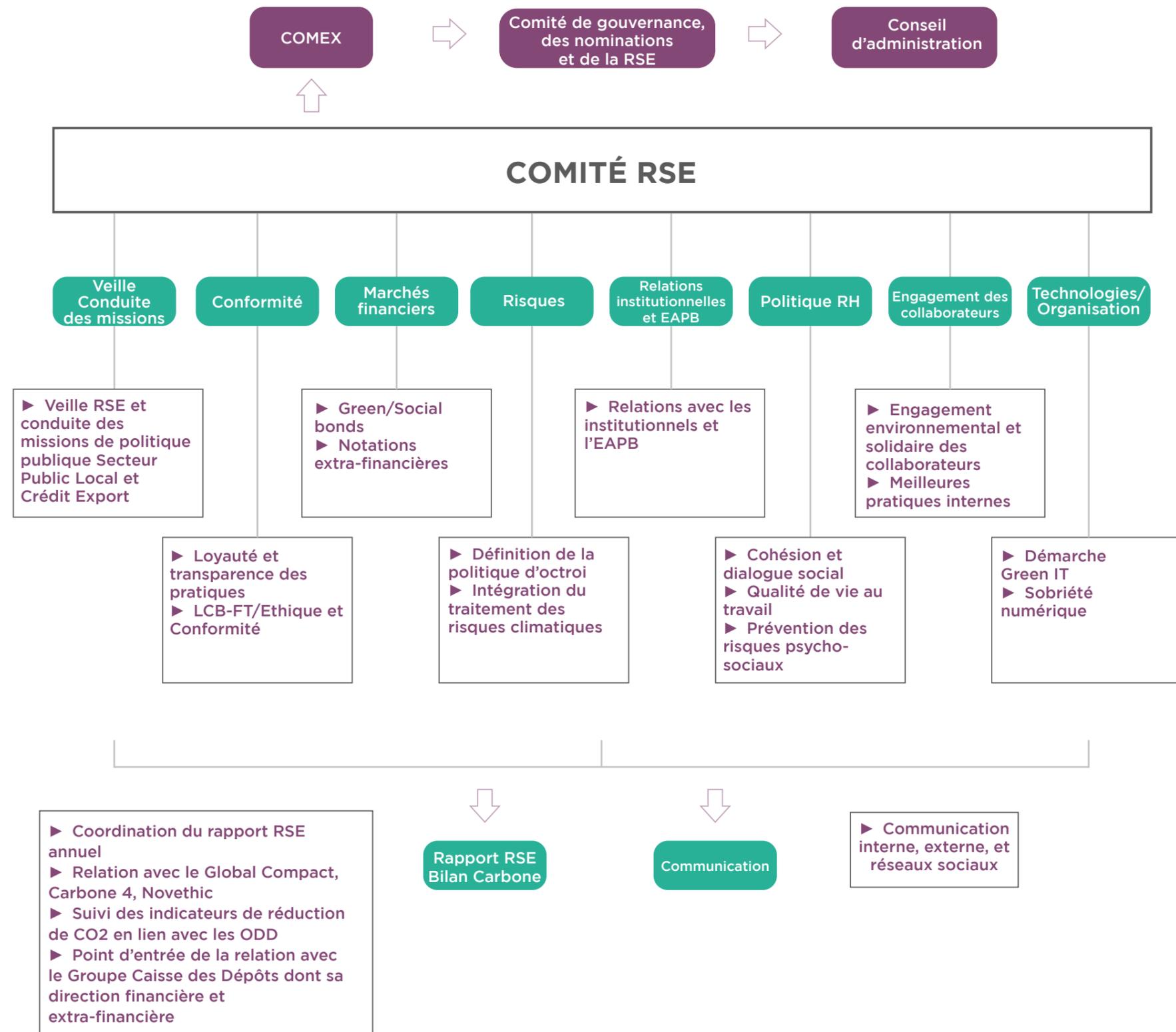
→ UNE GOUVERNANCE RSE DÉDIÉE AU SERVICE D'UNE POLITIQUE DURABLE

Depuis 2019, la politique RSE de SFIL repose sur une gouvernance transverse, ancrée dans les directions opérationnelles avec un comité RSE dédié qui se réunit chaque trimestre et un Directeur RSE désigné parmi les membres du Comité Exécutif.

Cette organisation contribue à maintenir une dynamique collective contribuant à assurer une bonne intégration des enjeux de la RSE et à coordonner les actions au sein de chacune des directions.

Pour faire face aux défis de son nouveau Plan Stratégique #Objectif2026, une Direction RSE a été créée fin 2021. Point d'entrée sur l'ensemble des sujets RSE, elle est chargée de développer la stratégie, de la mettre en œuvre au sein de SFIL et de faire le lien avec la politique de développement durable du Groupe Caisse des Dépôts.

En coordination avec le Comité RSE, une gouvernance spécifique aux risques climatiques a également été mise en place et est présentée au sein de l'annexe intitulée **Les risques liés aux enjeux climatiques**.



→ NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

Depuis 2020, SFIL a mandaté l'agence Sustainalytics pour une notation extra-financière basée sur une approche risque ESG¹



20^e

sur 15 081
Monde

9^e

sur 1068
Industrie
(Banque)

LA NOTE ESG A ÉTÉ MISE À JOUR LE 17 DÉCEMBRE 2021 ET S'EST AMÉLIORÉE AVEC un niveau qui atteint désormais 6.6 (0 ÉTANT LA MEILLEURE NOTE POSSIBLE, 100 LA PLUS MAUVAISE) CONTRE 7.7 EN 2020.

9^e

sur 116
Pairs
(Banques de développement)

Catégorie	Exposition	Gestion	Score	Risque
Gouvernance de l'entreprise	5.0	69.0	1.6	Négligeable
Intégration ESG	6.0	62.8	2.2	Faible
Capital Humain	5.0	76.3	1.4	Négligeable
Ethique des affaires	5.0	75.6	1.4	Négligeable
Total	21.0	70.4	6.6	Négligeable

Cette note place SFIL dans le 1^{er} percentile des institutions notées et la classe au 9^e rang sur 116 banques publiques de développement au niveau mondial notées par Sustainalytics.

Le risque ESG de SFIL est qualifié de négligeable par Sustainalytics qui a par ailleurs salué les performances dans

le domaine de la gouvernance, dans la gestion du capital humain et dans le domaine de l'éthique des affaires.

CAFFIL, société de crédit foncier du groupe SFIL, est également évaluée sur ses axes ESG par l'agence ISS. Sa note actuelle est de Prime C+.

1. ESG : Environnemental, Social et de Gouvernance

→ SFIL, MOTEUR D'UN AVENIR DURABLE : LES FAITS MARQUANTS 2021

- 1 | LA RSE AU CŒUR DU NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE
- 2 | LA CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DANS LA FINANCE DURABLE
- 3 | L'INTENSIFICATION DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EXTRA-FINANCIÈRES
- 4 | LA POURSUITE DE L'INTÉGRATION AU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS
- 5 | L'ADAPTATION AUX MUTATIONS DU MONDE DU TRAVAIL

1 | LA RSE AU CŒUR DU NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE

Après la pleine réussite et le dépassement des objectifs de son premier plan stratégique, SFIL lance #Objectif2026 avec l'ambition de poursuivre et d'accentuer son expansion au sein du Groupe Caisse des Dépôts, tout en continuant à affirmer et à développer son modèle de banque publique de développement à taille humaine.



LE NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE PERMETTRA À SFIL DE RÉUSSIR CET ESSOR AUTOUR DE 3 AXES :

- Exploiter pleinement la force et la pertinence de son modèle de Banque Publique de Développement
- Elargir ses horizons en réponse aux enjeux des plans de relance et de la transition climatique
- Engager une nouvelle phase de sa transformation interne

SFIL place au cœur de sa stratégie les enjeux liés au Développement Durable et s'est fixé dans ce cadre les objectifs principaux suivants :

- L'accompagnement renforcé des hôpitaux via le Ségur de la Santé
- Le déploiement d'une offre de prêts sociaux en lien avec La Banque Postale
- L'évolution du mode d'intervention du Crédit Export à destination des projets durables français
- L'accélération des émissions thématiques, sociales et vertes
- Les actions de sensibilisation auprès du secteur public local, porteur des projets durables

2 | LA CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT DANS LA FINANCE DURABLE

CLIMATE FINANCE DAY/ FINANCE IN COMMON/COP 26

SFIL poursuit son engagement à développer l'écosystème de la finance responsable. A cette fin, en 2021, SFIL a participé aux travaux de Finance for Tomorrow et a de nouveau sponsorisé le Climate Finance Day, rendez-vous annuel majeur qui mobilise, chaque année depuis la COP 21 de 2015, le secteur financier international à Paris et permet des échanges avec la société civile. Le dispositif de SFIL pour le financement des investissements durables et les contraintes qui y sont associées ont été discutés lors de la

table ronde numéro 1 : « *How to scale up and measure real impact?* ».

Par ailleurs, à la tête de l'Association européenne des banques publiques (EAPB), SFIL travaille avec ses pairs européens à canaliser les marchés financiers vers les investissements d'avenir via une palette d'émissions financières durables principalement constituée de green bond, social bond et de sustainable bond. En 2021, le pôle des banques publiques de développement regroupées au sein de l'EAPB a levé plus de 20 milliards d'euros d'émissions durables au

profit de territoires plus justes et plus résilients.

A ce titre, SFIL a présenté les engagements des membres de l'EAPB en matière de finance durable lors du deuxième sommet des banques publiques à Rome en octobre 2021 (Finance in Common – coalition initiée et organisée par l'Agence Française de Développement). Cette édition, dans la dynamique de la COP26, a permis notamment aux grandes associations internationales de s'interroger sur le chemin restant à parcourir pour respecter les accords de Paris et de partager les avancées et les difficultés entre grandes zones géographiques du Nord et du Sud.

LA POURSUITE DU PROGRAMME D'ÉMISSIONS THÉMATIQUES

En tant que principal émetteur européen d'obligations sécurisées par des prêts au secteur public, le Groupe SFIL a continué à déployer ses programmes d'émissions thématiques en 2021 en réponse à la demande toujours plus forte des investisseurs attentifs aux critères ESG.

Ainsi, il a lancé au mois d'avril sa troisième émission sociale, ciblée sur le financement des hôpitaux suivie, en novembre, d'une nouvelle émission verte,



destinée aux financements à finalité écologique des collectivités locales. Les rapports d'allocation et d'impact de la première émission COVID et de l'émission verte de 2020 ont quant à eux été publiés respectivement en avril et novembre 2021.

SFIL est régulièrement félicitée par la presse spécialisée pour ses programmes d'émission. Au cours de l'année 2021, le groupe a été récompensé à deux reprises pour ses émissions thématiques.



3 | L'INTENSIFICATION DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EXTRA-FINANCIÈRES

L'année 2021 a été marquée par une accélération du plan d'action européen pour la finance durable dont l'ambition est de transformer le système financier européen en réorientant les investissements vers des activités économiques durables.

Cela s'est traduit par la publication et la mise en application de plusieurs textes législatifs et réglementaires, européens et français, visant à enrichir le contenu des informations financières

et extra-financières, augmentant ainsi les exigences en matière de publication de celles-ci.

Durant cette période, SFIL a poursuivi son analyse de l'articulation de ces différents textes² relatifs à la finance durable, dont le calendrier progressif d'application s'étalera jusqu'en 2024, afin d'identifier leur impact sur ses activités et ses publications réglementaires.

VERS UNE REFORTE DES ÉTATS RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de la Directive de reporting extra-financier dite « CSRD³ », de nouvelles obligations en matière de durabilité concerneront SFIL à compter de 2024 et nécessiteront d'entreprendre des travaux d'adaptation de ses états réglementaires.

Une réflexion est ainsi en cours et aboutira à une refonte du rapport financier annuel et du rapport RSE. Dans cette perspective, des chantiers ont été identifiés et seront mis en place à compter de 2022 et durant la période afin d'enrichir les états réglementaires.

Ces travaux intégreront également l'analyse des nouveaux textes attendus pour 2022 avec notamment la publication du règlement délégué dit « Environnement » de la Taxonomie verte et la publication de la version définitive de la Directive CSRD qui devra être transposée en droit français d'ici fin 2022.

2. Le Règlement Taxonomie verte et ses actes délégués, la Directive dite CSRD relative à la publication des informations extra-financières, le Règlement CRR 2 demandant la publication d'informations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, le Règlement dit SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et le décret relatif à l'article 29 de la loi énergie climat

3. Corporate Sustainability Reporting Directive

4 | LA POURSUITE DE L'INTÉGRATION AU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS



SFIL a rejoint le Groupe Caisse des Dépôts au mois de septembre 2020 et lui apporte son excellente capacité de financement, complémentaire des autres ressources du Groupe.

Tout en conservant son identité, SFIL s'est, depuis lors, naturellement imbriquée au sein du groupe, et a poursuivi sa contribution sur les sujets et enjeux majeurs durant l'année 2021.

SFIL s'est ainsi inscrite dans la démarche du Groupe Caisse des Dépôts visant à développer la coopération

entre les différentes entités du groupe et à coordonner le fonctionnement des lignes d'activités.

Cette démarche a notamment permis :

- de généraliser un mode de fonctionnement en réseau au sein de chaque filière;
- d'encourager de nouvelles coopérations business intragroupes ;
- de développer l'attractivité et les bassins d'emploi au sein du groupe.

5 | L'ADAPTATION AUX MUTATIONS DU MONDE DU TRAVAIL

De plus, le projet Vision Groupe, lancé au printemps 2021, a donné lieu à une large consultation de l'ensemble des collaborateurs visant à définir la raison d'être du Groupe.

En termes de Responsabilité Sociétale et de Développement Durable, SFIL s'est intégrée à la démarche durable de la Caisse des Dépôts, ce qui a permis de développer des synergies fortes au sein du réseau des référents RSE/Développement durable. SFIL s'inscrit pleinement dans la dynamique insufflée

par le Groupe en contribuant à l'enrichissement de sa politique climat et en participant activement aux nombreux groupes de travail thématiques tels que ceux sur les ODD, la taxonomie verte, ou encore les groupes de travail sectoriels (transports, énergies fossiles...), dans la perspective d'apporter des réponses aux enjeux de la transition écologique.

Enfin, des travaux menés ont permis de vérifier l'alignement de la politique de SFIL en matière de LCB-FT sur celle du Groupe Caisse des Dépôts.



En 2021, dans la continuité des mesures initiées précédemment avec le lancement de son projet de transformation Demain@SFIL, SFIL en a élargi la portée à l'ensemble des dimensions du nouveau monde du travail, qu'elles concernent l'organisation, les modalités de collaboration, l'usage des locaux ou encore les outils, afin d'améliorer l'efficacité collective et la qualité de vie au travail.

Ces évolutions durables, partagées par tous, apporteront plus de souplesse à

l'organisation, redonnant une place centrale à l'engagement, à la coopération et à l'innovation.

De premières réalisations clés ont été menées à bien en 2021, avec la signature d'un nouvel accord de télétravail, l'adaptation des pratiques managériales au fonctionnement « hybride » et le lancement d'un projet de réaménagement des locaux.

→ CHIFFRES CLÉS 2021



4,9 MDS€

DE PRÊTS OCTROYÉS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET AUX HÔPITAUX PUBLICS (1^{er} FINANCEUR)



680 M€

DE PRÊTS VERTS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES



41,7 %

DE FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



5 390 TCO₂

ÉMISES, EN BAISSÉ DE 31% SUR 3 ANS



2 MDS€

DE PART FRANÇAISE DANS LES REFINANCEMENTS EXPORT



7^e

BANQUE FRANÇAISE PAR LA TAILLE DE SON BILAN



-43 %

DE PLASTIQUE UTILISÉ EN 2021



1,25 MD€

D'ÉMISSIONS THÉMATIQUES



394

COLLABORATEURS



2

SITES (PARIS ET LYON)



9

9 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PRIORISÉS



1

FILIALE STRATÉGIQUE DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

→ LES EVENEMENTS 2021 EN BREF



JANVIER

Lancement de l'enquête de satisfaction emprunteurs

Afin de mieux cerner les attentes de ses clients, SFIL a lancé, dès le début de l'année, une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble de ses emprunteurs, collectivités locales et établissements publics de santé. Première du genre, la consultation a été menée par l'institut KANTAR.



FEVRIER

Bercy France export

SFIL a participé comme chaque année à Bercy France Export, événement annuel organisé par la Direction générale du Trésor et réunissant les acteurs de l'export français. Durant l'édition 2021, consacrée à la Relance Verte, SFIL est intervenue sur le thème « Grands crédits export – refinancement SFIL – bilan et perspectives ».



AVRIL

Nouvelle émission sociale

Troisième transaction émise dans le cadre du programme d'émission sociale du groupe SFIL, elle a été émise sous format obligation sécurisée pour un montant de 750 M€, sur une maturité de 8 ans, et a affiché une forte spécificité de placement avec plus de 51% alloués auprès de portefeuilles ESG et d'investisseurs ESG.



JUIN

Semaine de la qualité de vie au travail

Dans le contexte de la crise sanitaire, SFIL a souhaité mettre l'accent sur le bien-être des collaborateurs dans le cadre de « La Semaine de la Qualité de Vie au Travail », durant laquelle les salariés ont pu participer à un ensemble d'activités nouvelles et d'ateliers thématiques entre le 14 et le 18 juin.



NOVEMBRE

Semaine Européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SFIL a proposé à ses collaborateurs plusieurs animations et ateliers autour du handicap durant la SEEPH, et a accueilli, dans le cadre du DuoDay, 2 personnes en situation de Handicap pour une immersion d'une journée dans l'entreprise.



OCTOBRE

Intervention au Climate Finance Day

A nouveau sponsor de l'évènement, SFIL est intervenue, par le biais de son Directeur Financier Florent Lecinq, à la table ronde « *How to scale up and measure real impact?* » pour y présenter toute la capacité de SFIL en termes de financement d'investissements durables.



OCTOBRE

Signature de la Charte Relations Fournisseurs Responsables

SFIL confirme son engagement en faveur d'une relation équilibrée avec ses fournisseurs en signant la Charte Relations Fournisseurs Responsables du Ministère de l'Economie et des Finances et du Conseil National des Achats.



SEPTEMBRE

Semaine du développement durable

Durant l'édition 2021, tenue sur 3 semaines, les salariés ont été sensibilisés sur un ensemble de thématiques, via des communications et publications intranet, dont l'amélioration du tri des déchets, ou encore la sobriété numérique.

→ LES EVENEMENTS 2021 EN BREF



DÉCEMBRE

Signature d'une convention de compensation carbone avec la Société Forestière

En complément des actions déjà engagées pour réduire son impact carbone, SFIL a signé fin 2021 une convention de compensation carbone volontaire avec la Société Forestière, filiale du Groupe Caisse des Dépôts, afin de neutraliser l'impact résiduel de ses émissions sur les scopes 1,2 et une partie du scope 3.



DÉCEMBRE

Lancement du module d'e-learning RSE et développement durable

Dans une volonté de sensibiliser le plus grand nombre de collaborateurs aux enjeux environnementaux et de diffuser la culture RSE, SFIL a lancé, fin 2021, un module de e-learning sur le Développement Durable et la RSE accessible à tous.

→ RAPPEL DE NOS ENGAGEMENTS AU TITRE DES ODD



Adoptés en 2015 par les Nations Unies, les 17 Objectifs de Développement Durable constituent un plan d'action pour la paix, l'humanité, la planète et la prospérité. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici 2030.

SFIL s'est inscrite pleinement dans cette démarche et a priorisé **9 Objectifs**

de Développement Durable, qu'elle a intégrés progressivement à l'ensemble de ses activités et à son fonctionnement.

En 2020, le Groupe a enrichi sa démarche en se fixant des objectifs précis de contribution via des indicateurs chiffrés étroitement liés avec ses activités et son ADN de banque publique de développement, ainsi qu'avec son fonctionnement interne.

La mesure de l'atteinte de ces objectifs a été déclinée en 18 indicateurs, dont les résultats pour l'année 2021 sont publiés à la fin de chacun des axes auxquels ils se rapportent.

LES 9 ODD PRIORISÉS⁴ PAR LE GROUPE SFIL ET LEUR DÉFINITION AU REGARD DE SA RAISON D'ÊTRE ET DE SES ACTIVITÉS

 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> <p>Soutenir le secteur public hospitalier et contribuer au bien-être de nos collaborateurs.</p>	 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p> <p>Contribuer à accroître la part des énergies renouvelables et décarbonées.</p>
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> <p>Participer au financement du système éducatif et promouvoir la formation, la diversité et l'égalité des chances.</p>	 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES</p> <p>Soutenir les investissements liés à l'efficacité énergétique des bâtiments et financer le déploiement des infrastructures numériques.</p>
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> <p>Faire progresser l'égalité professionnelle et promouvoir la parité homme/femme</p>	 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> <p>Financer la mobilité douce et les transports propres.</p>
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> <p>Financer les investissements liés aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement.</p>	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> <p>Financer les investissements favorisant le traitement des déchets ménagers et contribuer à l'économie circulaire.</p>
	 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>Réduire notre empreinte carbone.</p>

4. La non-priorisation d'un objectif ne signifie pas que le groupe SFIL ne prend, ou ne prendra pas à l'avenir, de mesures en lien avec celui-ci.

AXE 1
Nos missions de politiques publiques

7 ODD
9 indicateurs



AXE 2
Nos politiques internes

4 ODD
6 indicateurs



AXE 3
L'engagement de nos collaborateurs

2 ODD
3 indicateurs





LA CONTRIBUTION DE SFIL À L'ODD 8
Dans le cadre des ODD priorisés par le Groupe Caisse des Dépôts, SFIL contribue à l'ODD 8 via son action en soutien des industriels français à l'export

AXE 1

LA CONDUITE DE MISSIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE

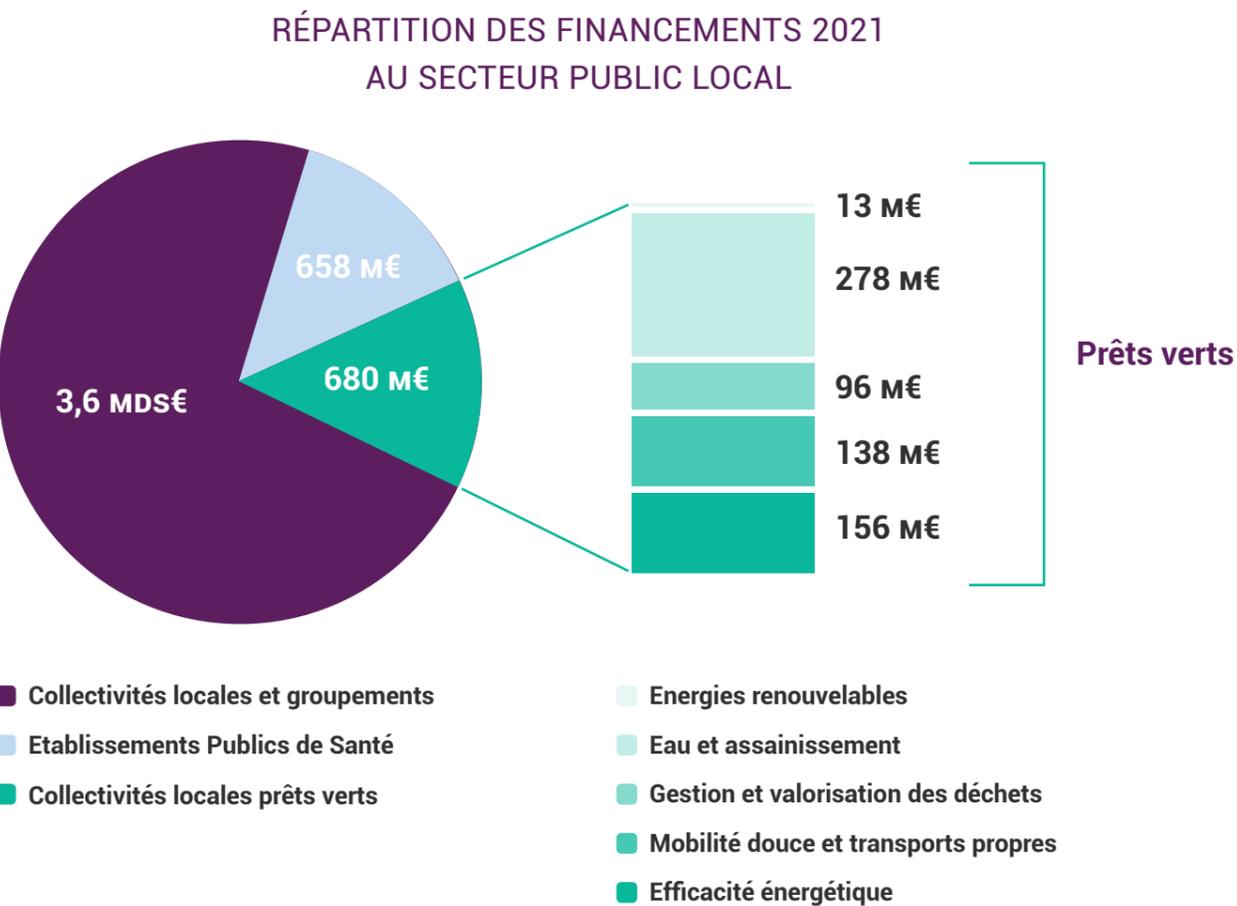


- 1 | LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL ACTEUR MAJEUR DU PLAN DE RELANCE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE
- 2 | LE SUCCÈS DES ÉMISSIONS THÉMATIQUES SOCIALES ET VERTES
- 3 | UNE ACTIVITÉ DE CRÉDIT EXPORT ATTENTIVE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- 4 | PERSPECTIVES

1 | LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL ACTEUR MAJEUR DU PLAN DE RELANCE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

LA CONFIRMATION DU RÔLE DE FINANCEUR PIVOT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

Financier pivot du secteur public local en France depuis 2015, le dispositif SFIL/La Banque Postale poursuit sa mission d'assurer aux collectivités locales et aux établissements publics de



santé un accès pérenne et performant au financement bancaire à long terme, aux côtés des offres fournies par les banques commerciales et des institutions publiques françaises ou européennes présentes sur ce segment. Il propose ainsi une offre de financement, simple et transparente (allant de 10 à 30 ans), aux emprunteurs de toutes tailles et sur l'ensemble du territoire.

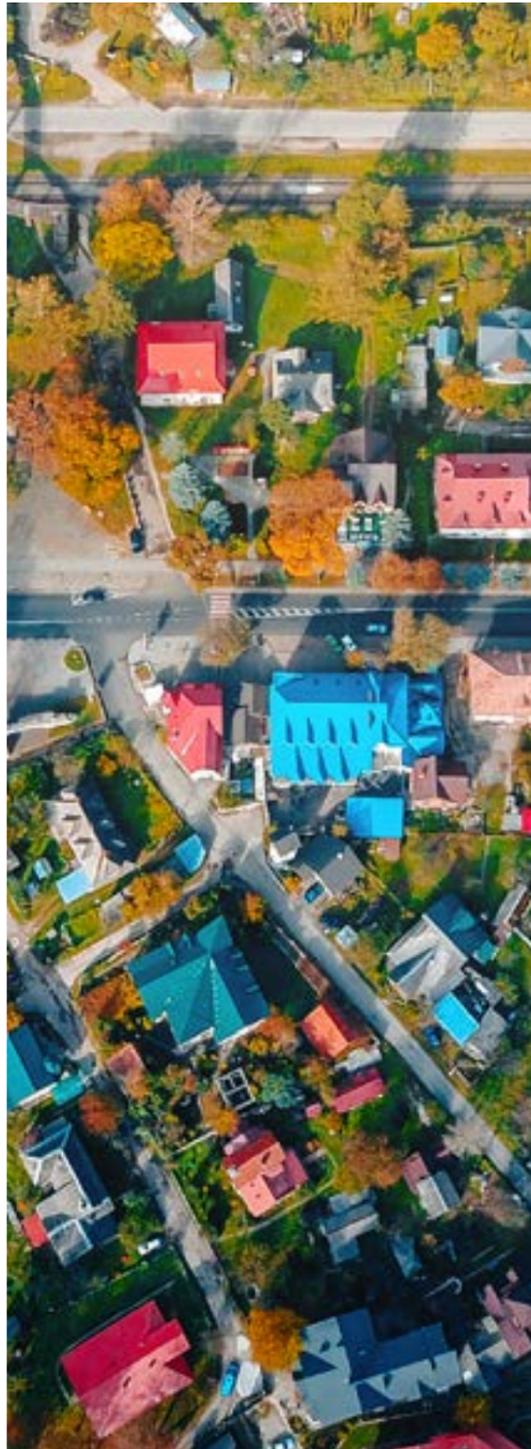
En 2021, malgré la poursuite de la crise sanitaire, l'activité a été très dynamique avec 4,9 Mds€ de financements accordés durant l'année.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES : UNE ANNÉE PORTÉE PAR LE DYNAMISME DU BLOC COMMUNAL

Malgré son dynamisme, l'année a également été marquée, par rapport à 2019-2020, par la réduction du nombre de consultations d'emprunts pour les départements (-45%) et les régions (-19%).

Avec 4,2 Mds€ de financements apportés, l'année 2021 s'est caractérisée par une forte activité pour l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements. Les mesures de soutien de l'Etat ayant permis d'atténuer les effets de la crise sanitaire sur leurs finances, les collectivités locales, et en particulier le bloc communal (communes et leurs groupements), ont été en mesure d'engager leurs programmes d'investissement en vue de soutenir l'économie locale.





Cette évolution doit être considérée au regard :

- d'un probable comportement d'anticipation sur le recours à l'emprunt en 2020 en raison des niveaux de taux. L'encours du compte au Trésor des collectivités locales s'élève à 67,5 Mds € au 31/12/2020 (soit près de quatre années d'emprunt) en augmentation de 7 Mds € par rapport à 2019 (+ 11,5 %) ;
- d'un effet de ciseau favorable pour les départements, du fait de la forte augmentation des recettes de DMTO⁵, qui atteignent un niveau record couplé au ralentissement de la croissance des dépenses de RSA⁶ ;
- d'une réflexion sur la politique d'investissement permettant de s'inscrire le plus favorablement possible dans le plan France Relance.

5. Droits de Mutation à Titre Onéreux, soit les taxes prélevées par les collectivités locales et l'Etat lors de la vente d'un bien immobilier.

6. Revenu de Solidarité Active : financé par les départements, il assure aux personnes sans ressource un niveau minimum de revenu.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DES FINANCEMENTS VERTS

Élément clé de l'accompagnement à la transition vers une économie plus juste et plus verte, les prêts thématiques occupent chaque année une part plus importante des financements accordés au secteur public local et sont devenus la clé de voûte de la démarche RSE de SFIL.

Outils dédiés au financement de projets concourant à la transition écologique des territoires, les prêts verts, lancés en 2019 dans le cadre du partenariat avec La Banque Postale sur le secteur public local, permettent au Groupe SFIL de mettre en synergie son engagement en matière de finance durable et son rôle de banque publique de développement au service des territoires.



Énergies renouvelables



Gestion & valorisation des déchets



Mobilité douce & transports propres



Gestion durable de l'eau & de l'assainissement



Efficacité énergétique de la construction & de l'aménagement urbain

La couverture géographique du prêt vert s'est étendue en 2021, et le dispositif SFIL/LBP a ainsi financé au moins un projet dans chacune des régions françaises métropolitaines (hors Corse).

De plus, la typologie d'emprunteurs s'est naturellement élargie en 2021 aux départements, du fait de leur implication dans la transition écologique.

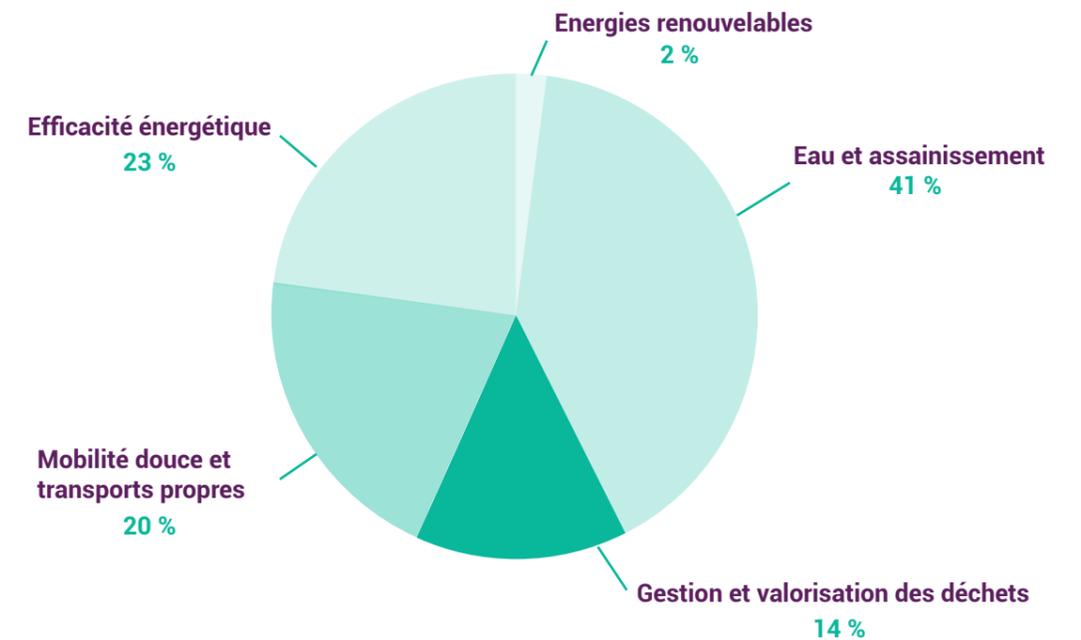
Poursuivant son ambition de démocratiser l'accès à ce type de financement

pour l'ensemble des collectivités locales, quels que soient leur taille ou leur besoin, le dispositif SFIL/LBP a abaissé, en 2021, le montant minimum des prêts verts de 500 K€ à 300 K€.

Ainsi, en 2021, **680 M€** de prêts verts ont été octroyés par le dispositif SFIL/LBP, soit 17 % de la production aux collectivités locales, en forte hausse par rapport à l'année précédente.



RÉPARTITION DES FINANCEMENTS VERTS PAR THÉMATIQUE



L'augmentation de la part dédiée à l'efficacité énergétique des bâtiments, qui passe de 2 % du total en 2020 à 10 % en 2021, s'explique notamment par la mise en œuvre du Plan de relance national, dans lequel l'offre de prêts verts de SFIL s'insère pleinement.

Au-delà de l'impact de France Relance, ces financements thématiques prendront encore plus d'ampleur dans les

années à venir avec la Stratégie Nationale Bas Carbone dans laquelle la France s'inscrit afin d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Porteurs de plus de 70 % de l'investissement public, les collectivités territoriales et leurs groupements seront en effet appelés à contribuer afin d'accélérer le rythme de cette transition.



Le plan de relance économique de la France, qui a pour objectif l'accélération des transformations écologique, industrielle et sociale du pays, comporte un volet « Écologie et transition énergétique », qui intègre notamment les problématiques liées à la consommation énergétique des bâtiments publics et à la mobilité.

Acteurs reconnus de l'aménagement du territoire et de la transition écologique, les collectivités locales concourent directement à la déclinaison de ce plan, avec la mise en œuvre de projets de rénovation thermique des bâtiments ou de développement de moyens de transports propres, qui limitent l'émission de gaz à effet de serre.

Les investissements climatiques du Secteur Public Local commenceront à produire des effets à compter de 2022 et au-delà.

Focus sur 3 PROJETS VERTS FINANCÉS EN 2021

120 KM DE PISTES CYCLABLES FINANCÉES DANS L'HÉRAULT



Mobilité douce & transports propres

Le Département a engagé 60 M€ pour :

- renforcer le maillage en pistes ou voies vertes
- résorber les discontinuités existantes
- développer des infrastructures adaptées et sécurisées, notamment pour les résidents se déplaçant quotidiennement à vélo, tels que les collégiens, ainsi que pour la pratique sportive et le tourisme.

A terme, le Département disposera d'un réseau cyclable structurant et continu sur l'ensemble de son territoire et offrira à ses habitants des solutions de mobilité entièrement décarbonées quel que soit leurs usages.

60 M€
financés par
le dispositif
SFIL/LBP



UN GROUPE ÉDUCATIF ET DE RESTAURATION À LA POINTE DES NORMES ENVIRONNEMENTALES EN RÉGION OCCITANIE



Efficacité énergétique de la construction & de l'aménagement urbain

Le syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique du Coutach a investi 8,6 M€ pour construire un équipement scolaire novateur de plus de 2 500 m² pour ses communes rurales.

Exigeant sur le plan environnemental, le projet vise à créer un bâtiment à énergie positive (E+) tout en étant faible émetteur de gaz à effet de serre (C-) grâce notamment aux énergies renouvelables (chaudières à bois et panneaux solaires) et à l'utilisation de bois et d'isolants biosourcés.



1,9 M€
financé
par le dispositif
SFIL/LBP

LA RESTAURATION D'UN CORDON DUNAIRE POUR LIMITER L'ÉROSION EN RÉGION HAUTS DE FRANCE



Gestion durable de l'eau et de l'assainissement

La communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois a investi 4,9 M€ pour un important chantier de restauration en baie d'Authie, qui connaît un recul constant de son trait de côte et présente ainsi des risques accrus de submersion marine, nécessitant des mesures de protection des populations (12 000 personnes exposées selon les études).

Le projet consiste à restaurer le cordon dunaire par un rechargement de 350 000 m³ de sable et la pose de déflecteurs et vise à permettre notamment une réduction de l'érosion tout en limitant l'impact sur le milieu naturel.

1,5 M€
financé par le
dispositif SFIL/LBP



Pour en savoir plus

SFIL publie, chaque année en concomitance avec le rapport d'allocation de son émission verte, un extrait des projets verts financés par le dispositif SFIL/LBP ainsi que les différents impacts et effets bénéfiques sur l'environnement.



Le document, à vocation pédagogique, explique également les principes directeurs du « dispositif prêt vert » et la mécanique du processus de refinancement. Il est disponible sur le site internet de SFIL, dans la rubrique RSE :

<https://sfil.fr/decouvrez-nos-exemples-de-prets-verts-2/>

L'ATTENTION À LA BIODIVERSITÉ

L'offre de prêts verts traite également des enjeux liés à la biodiversité au travers de la « Gestion durable de l'eau et de l'assainissement » : la catégorie de projets « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) permet en effet de financer des projets de gestion alternative des eaux pluviales (réintroduction en zone urbaine d'espaces verts), de préservation de zones humides (création de réserves de substitution d'eau pour l'irrigation agricole), ou encore de continuité écologique (réaménagement d'une passe à poissons).



UN SOUTIEN RECORD AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

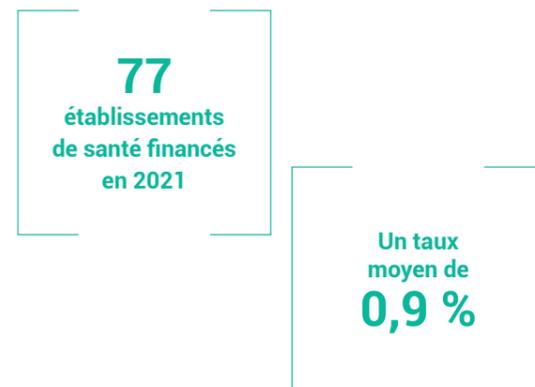
Depuis sa création, le dispositif SFIL/LBP accompagne activement l'ensemble du secteur de la santé publique, et propose des financements pour les emprunteurs de toute taille.

En 2021, afin de soutenir les efforts d'investissement de la santé publique, le dispositif a accordé 658 M€ de prêts au bénéfice de 77 établissements, soit une hausse de 9 % par rapport à 2020.

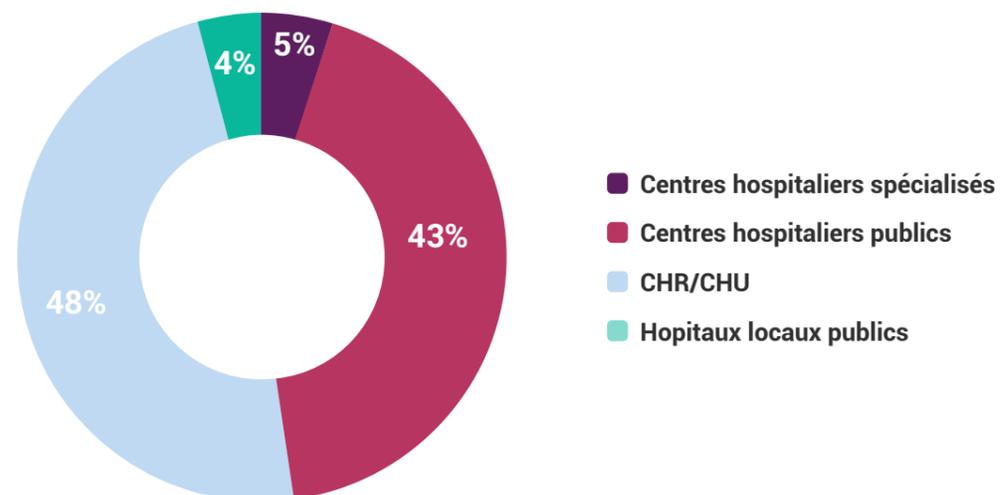
Témoignage de la confiance de ses clients, il s'agit du plus important montant de financements octroyés aux

Etablissements Publics de Santé depuis le lancement du dispositif.

Il démontre la force et la pertinence du modèle d'intervention du dispositif SFIL/LBP, capable de répondre aux besoins de ses emprunteurs tant en termes de volume que de durée longue de financement.



RÉPARTITION DE LA PRODUCTION PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ



Focus sur

UN NOUVEL HÔPITAL ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHE DE SOINS D'EXCELLENCE DANS L'ESSONNE

Situé sur le plateau de Saclay (ZAC de Corbeville), le nouvel hôpital regroupera dans une structure d'environ 45 000 m² les activités de médecine, chirurgie et obstétrique du Groupe hospitalier Nord Essonne.

Représentant un investissement de 232 M€, il disposera de 479 lits et places. L'accès au site devrait être facilité par les projets de ligne de métro et de tramway dans le cadre du Grand Paris.

Le site proposera un hôpital «poly-blocs», formé de deux bâtiments juxtaposés et reliés fonctionnellement, l'un pour l'hospitalisation, l'autre pour la partie médicotechnique. Il répondra aux normes HQE (haute qualité environnementale).

La livraison de ce site hospitalier est prévue entre mai et octobre 2024.



Futur Groupe Hospitalier Nord Essonne - Copyright SCAU Architecture/Alma Studio

En dépit de la crise sanitaire qui a fortement impacté les établissements publics de santé, ceux-ci ont globalement poursuivi leur programme d'investissement, de manière adaptée, en termes de calendrier de réalisation et de dimensionnement de leurs projets afin d'anticiper d'éventuelles pandémies futures.

En cohérence avec la mise en œuvre du Ségur de la Santé, ainsi qu'avec les nouvelles problématiques de lutte contre le changement climatique, le dispositif SFIL/ LBP continuera d'apporter son soutien aux établissements publics de santé, notamment par la construction de bâtiments durables.

**SÉGUR
DE LA SANTÉ**

Le Plan Ségur, dont l'ambition vise à renouveler le système de santé et l'offre de soin dans notre pays, s'articule autour de trois grandes priorités d'investissement dans les secteurs sanitaire et médico-social pour un volume total de 19 Mds€ sur 10 ans :

- ▶ La restauration des capacités financières des établissements de santé
- ▶ De nouveaux investissements dans les établissements de santé en ville et les EHPAD

▶ De nouveaux investissements en vue de développer le numérique dans le secteur de la santé

En cours de contractualisation par les Agences Régionales de Santé pour se déployer sur tous nos territoires, l'impact sur l'investissement des établissements publics de santé se produira à compter de 2022 avec une hausse des besoins de financements.

**LE SOUTIEN AUX
POLITIQUES SOCIALES
PORTÉES PAR LE SECTEUR
PUBLIC LOCAL**

Outre la situation des établissements de santé, le contexte de la crise sanitaire a permis de mettre en lumière la nécessaire coordination de l'ensemble des acteurs publics locaux.

Au cœur des territoires, les collectivités locales ont su répondre aux attentes de l'ensemble de leur écosystème, depuis la gestion de l'urgence, dans un premier temps, jusqu'à

l'accompagnement, dans la durée, des populations fragilisées par la crise.

Les investissements publics portés par les établissements publics de santé ou les collectivités locales auront un rôle majeur à jouer face aux mutations de la société, où la question de la transition juste sera au cœur du débat.

Afin d'accompagner cette transition, SFIL a lancé en 2021 une réflexion, en collaboration avec La Banque Postale, sur l'élargissement de sa gamme de prêts thématiques, en vue de l'étendre au financement des politiques sociales portées par les collectivités locales.



DIGISFIL, PLATEFORME GRATUITE ET SÉCURISÉE ACCOMPAGNANT LES EMPRUNTEURS (COLLECTIVITÉS LOCALES ET HÔPITAUX)

Interlocuteur principal des emprunteurs tout au long de la vie de leurs prêts, SFIL répond, chaque année depuis sa création, à plus de 10 000 demandes formulées par ses clients.

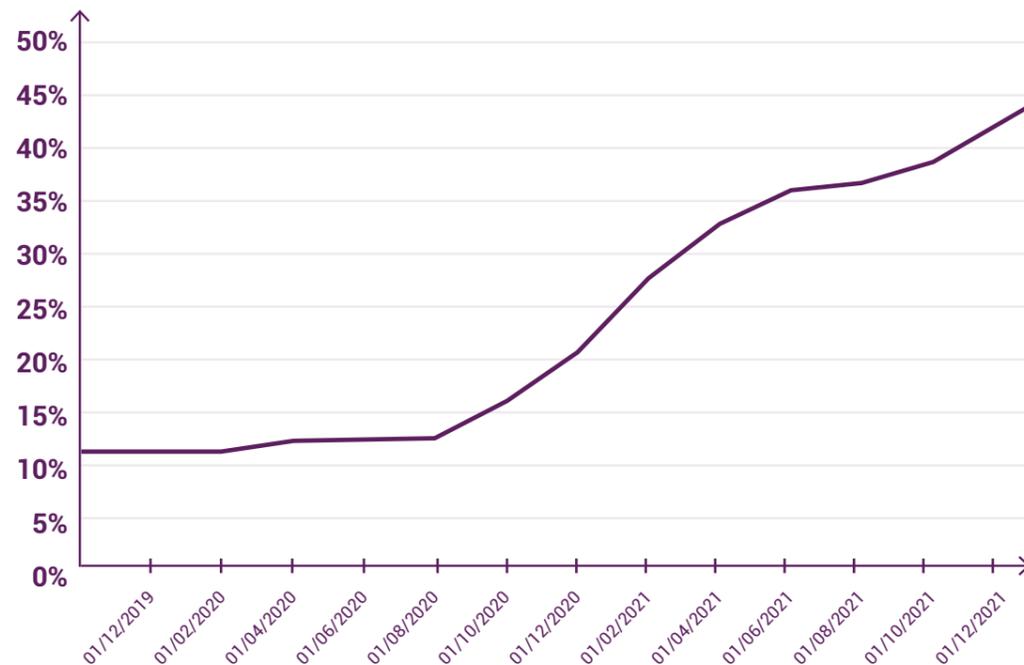
Afin d'améliorer la qualité du service fourni et d'accompagner le Secteur Public Local à la dématérialisation, SFIL a lancé, il y a un peu plus de 3 ans, le

projet DIGISFIL, plateforme digitale co-construite avec les emprunteurs du Secteur Public Local, et qui leur permet d'accéder à des documents, comme leurs avis d'échéance, de consulter leur encours et d'interagir avec SFIL.

En 2021, DIGISFIL a continué à se faire une place dans le quotidien des emprunteurs et à assurer une relation client toujours plus sécurisée et optimisée : au 31/12/2021, 44 % des encours CAFFIL bénéficient désormais d'un suivi par DIGISFIL.



ÉVOLUTION DE LA PART D'ENCOURS BÉNÉFICIAIRE D'UN SUIVI DIGISFIL



2 | LE SUCCÈS DES ÉMISSIONS THÉMATIQUES SOCIALES ET VERTES

En 2021, le Groupe SFIL a consolidé son rôle d'émetteur durable, en adéquation avec sa raison d'être et son objectif de développer l'écosystème de la finance responsable.

Celui-ci s'ancre durablement par la poursuite de ses programmes d'émissions thématiques avec le lancement, pour chaque programme « Social » et « Green », des troisièmes émissions respectives. Celles-ci permettent de capter une audience d'investisseurs spécialisés ESG et de diversifier davantage les sources de financement du Groupe SFIL.

Ainsi en 2021, le groupe SFIL a levé 8,2 Mds€ sur les marchés obligataires dont plus de 15 % (1,25 Md€) sous forme d'émission obligataire thématique « Social » et « Green ». Les succès répétés de ces émissions à thème confirment la stratégie long terme du Groupe SFIL d'amplifier le recours à ces formats dans le cadre de ses futurs programmes d'émissions.



LES ÉMISSIONS SOCIALES

SFIL dispose, depuis 2019, d'un programme d'émission sociale qui re-finance exclusivement les prêts aux établissements publics de santé du groupe SFIL originés depuis la mise en place du dispositif SFIL/LBP.

UNE NOUVELLE ÉMISSION SOCIALE À DESTINATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le 19 avril, le groupe a émis sa troisième émission sociale. Le niveau de spread sur cette opération est le plus faible constaté à date, quelle que soit la maturité, pour CAFFIL depuis janvier 2018 et pour une émission Covered Bond Benchmark française depuis septembre 2018. Elle se caractérise par sa maturité de 8 ans et son volume de 750 M€. Cette émission a séduit un large panel d'investisseurs internationaux (plus de 60) et avec une appétence pour les thématiques ESG (plus de la moitié de l'allocation).

Le document-cadre (« Framework ») de cette émission précise le périmètre de financement des prêts, qui vise à soutenir l'activité des établissements publics de santé français et à accompagner leurs projets conformément au Code de la Santé Publique, afin d'assurer :

- L'accès aux services de soin pour tous, gratuitement pour les personnes en situation

de difficulté, à tout moment, et pour toutes les spécialités médicales et chirurgicales, quel que soit le diagnostic,

- La recherche, afin d'améliorer continuellement les soins et développer de nouveaux traitements,
- La formation des médecins, sages-femmes, pharmaciens, dentistes, cadres de soins, infirmiers et tout autre personnel médical.

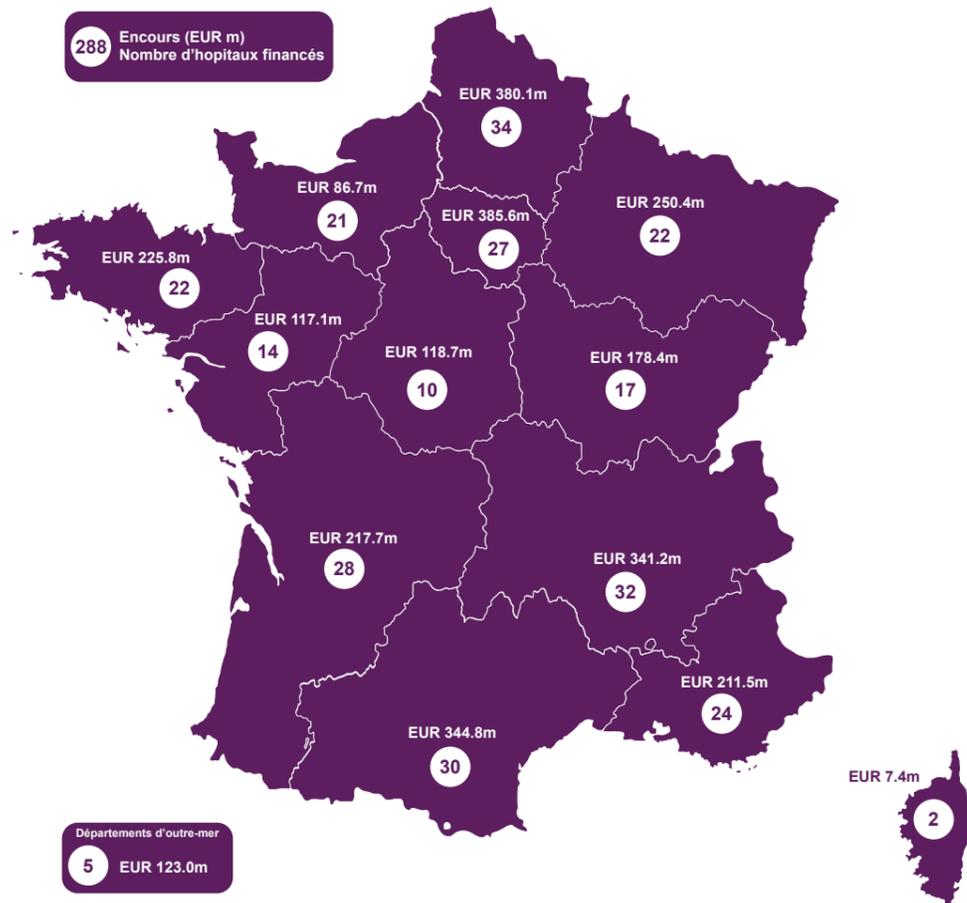
De plus, SFIL prend en compte, dans l'octroi de ses financements, la « Valeur Ajoutée Sanitaire », indicateur clé permettant de mesurer l'importance d'un établissement dans l'offre globale de soins. Ainsi, tous les prêts à la santé publique refinancés par le groupe SFIL passent par un processus d'orientation du financement là où il apporte une forte valeur ajoutée et visant à éviter de financer des surcapacités. Le document-cadre des émissions sociales est aligné sur les principes de l'International Capital Market Association (ICMA), dédié exclusivement au financement des établissements publics de santé en France. Il a fait l'objet d'une évaluation par le cabinet d'analyse Sustainalytics en tant que Second Party Opinion Provider, qui a confirmé son alignement avec les principes des obligations sociales de l'ICMA.



LA PUBLICATION DU RAPPORT D'ALLOCATION DE L'ÉMISSION COVID-19

Conformément à ses engagements, SFIL a publié, en avril 2021, le rapport d'allocation et d'impact de son émission de covered bond dite « COVID 19 », effectuée en avril 2020 et visant à apporter des financements nouveaux aux établissements publics de santé mobilisés dans le cadre de la pandémie.

Ce rapport a été vérifié par le cabinet Deloitte. Au total, 761 prêts contractés par 288 établissements publics de santé différents, et répartis sur l'ensemble du territoire français, ont pu être financés via les émissions sociales du groupe SFIL.



LES ÉMISSIONS VERTES

À l'instar de celui de l'émission sociale, SFIL a mis en place un document-cadre des obligations vertes « Green Bond Framework » en application des principes 2018 de l'ICMA. Ce document-cadre permet d'émettre une obligation verte avec deux émetteurs différents: par le biais de CAFFIL sur le marché des obligations foncières, ou par le biais de SFIL sur le segment des

agences françaises. Le cabinet d'analyse Sustainalytics a fourni la Second Party Opinion du document-cadre des émissions vertes, et attesté de son alignement aux principes des obligations vertes de l'ICMA. Le document a été mis à jour en novembre 2020 à l'occasion du transfert de contrôle de SFIL vers le Groupe Caisse des Dépôts.



Le produit de l'émission sert à financer et/ou à refinancer, intégralement ou en partie, les prêts verts éligibles faisant partie des cinq catégories de projets à finalité environnementale commercialisés par le dispositif SFIL/LBP.

LA PUBLICATION DU RAPPORT D'ALLOCATION DE LA DEUXIÈME ÉMISSION VERTE

Conformément à ses engagements, SFIL a publié, en novembre 2021, le rapport d'allocation et d'impact relatif à sa deuxième émission verte, émise en novembre 2020 et d'une maturité de 8 ans pour un montant de 500 M€. Celui-ci a fait l'objet d'une vérification par le Cabinet KPMG. Cette émission a permis de financer 137 prêts, dont 113 ont été contractés par des groupements de communes et acquis auprès de la Banque Postale entre 2020 et 2021.

A l'instar de la première émission, les volumes de prêts verts se concentrent à 78 % sur deux thématiques, correspondant à des domaines d'intervention nécessitant de lourds investissements, la gestion de l'eau et la mobilité douce.

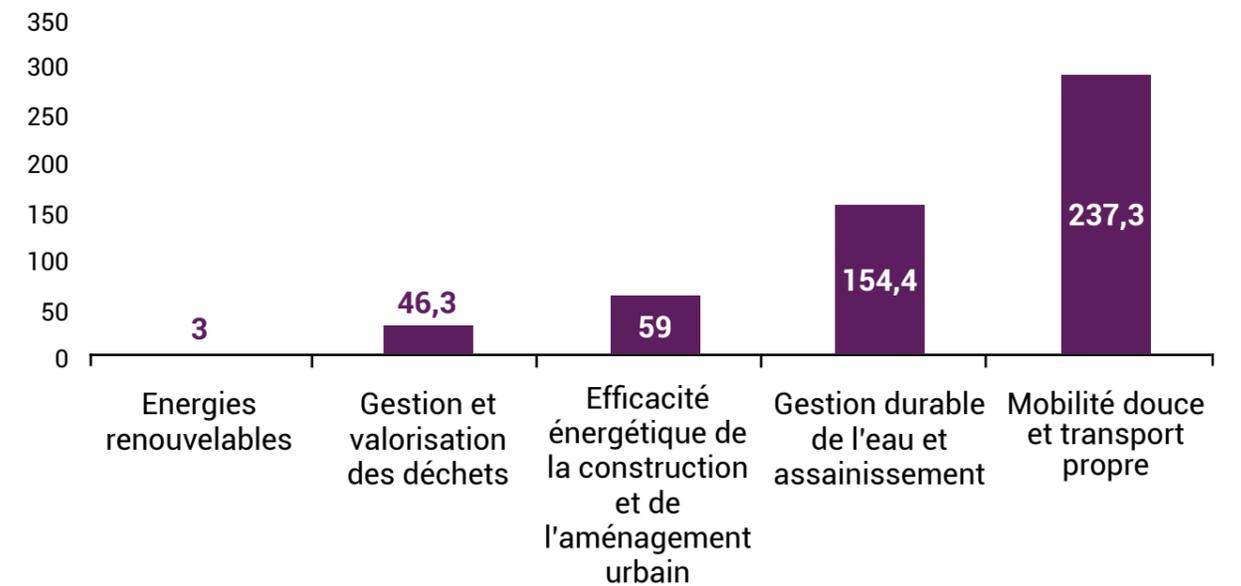
LA TROISIÈME ÉMISSION VERTE

En novembre 2021, SFIL a émis sa troisième émission verte sous le même document cadre d'émission verte établi en 2019. D'un volume de 500 M € et d'une maturité de 10 ans, elle a rencontré un grand succès auprès des investisseurs ayant une fibre ESG (94 % d'entre eux).

RAPPORT D'IMPACT DE LA 2ÈME ÉMISSION VERTE REDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ ET AUTRES INDICATEURS CLÉS



ALLOCATION EN VOLUME PAR CATÉGORIE (M€)



3 | UNE ACTIVITÉ DE CRÉDIT EXPORT ATTENTIVE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

UNE CONTRIBUTION DIRECTE À L'ACTIVITÉ ET À L'EMPLOI EN FRANCE

La mission confiée à SFIL par l'Etat consiste à renforcer la compétitivité du crédit export français, contribuant

ainsi à la compétitivité des exportations françaises ainsi qu'à la pérennisation et au développement d'un tissu industriel exportateur permettant de générer des emplois dans les territoires.



L'éligibilité d'un projet à un financement par crédit export est en effet déterminée par la part de prestations réalisées en France dans le contrat commercial (la « Part Française »). Cette dernière détermine le montant maximum de financement accordé au client de l'exportateur.

Elle mesure la contribution directe du contrat à l'augmentation du PIB français en lien avec l'objectif 8 « *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* » et en particulier le sous-objectif 8.2 « *Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre* ».

Depuis le démarrage de l'activité en 2016, via les 20 opérations de crédit export réalisées, 4,1 M€ ont été ainsi injectés dans l'économie des biens et services réalisés en France, dont 1,2 Md€ pour l'année 2021.

Par ailleurs, certaines des opérations refinancées ont d'autres impacts positifs en termes de transition énergétique.



DOGGER BANK C : UN ENGAGEMENT SUPPLÉMENTAIRE DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2021, SFIL a renouvelé son soutien au projet Dogger Bank, futur parc éolien situé au large des côtes du Royaume-Uni, en participant au financement de la 3^e tranche d'investissement, dans les mêmes proportions que pour les deux premières phases, soit 32 % des crédits export BPIAE.

D'une capacité totale de 3,600 MW soit 5% des capacités de génération du pays, il s'agit du plus grand projet de cette nature dans le monde. Situé à plus de 130 km des côtes du Nord Est du Royaume-Uni, il alimentera en énergie 4.5 millions de foyers.

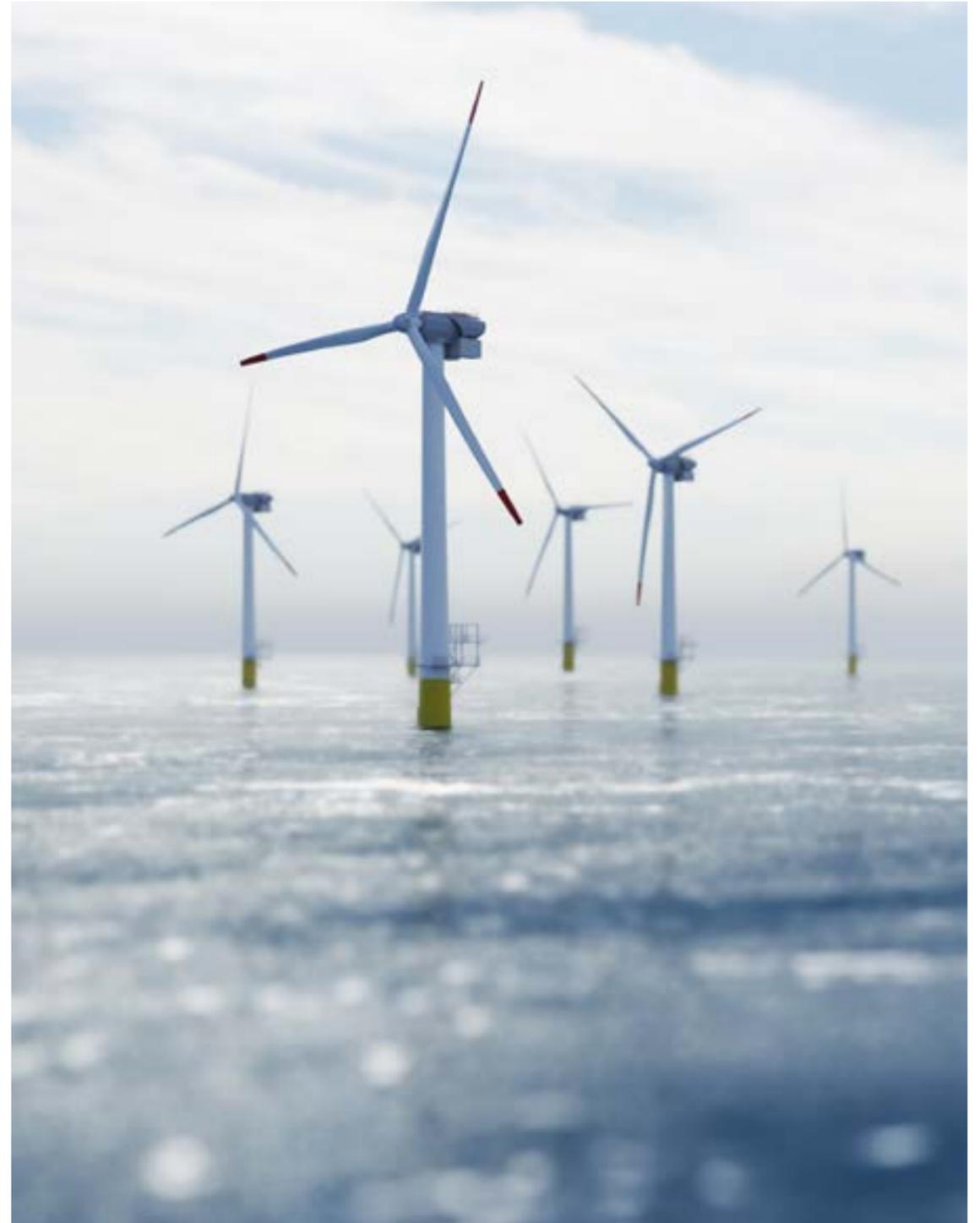
Il s'agit du premier contrat majeur pour les nouvelles turbines Haliade X de General Electric France, les éoliennes marines les plus puissantes du monde à ce jour avec une capacité certifiée de 13MW.

Ce projet répond à l'objectif de développement durable n°7, « *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un*

coût abordable » et plus précisément au sous objectif 7.2 « *Accroître la part de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique et améliorer l'efficacité énergétique* ». Celui-ci est analysé via la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie. La part actuelle de l'énergie renouvelable au Royaume Uni est de 12.5%⁷, Dogger Bank fournira l'équivalent de 5% de la capacité de génération du pays.



7. Selon les chiffres publiés par le gouvernement du Royaume Uni sur le site dédié au reporting des objectifs de développement durable : <https://sdgdata.gov.uk/7-2-1/>



LA PARTICIPATION AU PROJET D'ACCÈS DURABLE ET SÉCURISÉ À L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AU BÉNIN

Par ailleurs, SFIL a également participé au projet dit PADSBE (Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Énergie Électrique).

L'opération contribue à renforcer l'accès à l'énergie électrique, via le développement, le renforcement et la fiabilisation du réseau de transport et de distribution d'énergie électrique en faveur de sites stratégiques, industriels et des ménages béninois (12,5 millions d'habitants).

En soutenant le développement socio-économique du Bénin, par le biais du raccord de milliers de foyers au réseau



électrique, et de l'alimentation en électricité des zones d'activité économique, cette opération s'inscrit pleinement dans l'ambition de SFIL d'élargir son champ d'intervention en faveur de projets durables.

Développé par Vinci Énergie, ce projet bénéficie d'un crédit export assuré par BPIAE, pour lequel SFIL participe à hauteur de 54%.

Ce projet répond à l'objectif de développement durable n°7, « *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable* » et plus précisément au sous objectif 7.1 « *Promouvoir l'accès aux services énergétiques fiables et modernes pour tous* » mesuré via la proportion de population ayant accès à l'électricité. En 2019, 40%⁸ de la population Béninoise avait accès à l'électricité, le projet permettrait d'accroître cet accès à 75% de la population (90% dans les zones urbaines et 50% dans les zones rurales) d'ici 2025.



8. Selon les chiffres publiés par la banque mondiale pour le Bénin : <https://data.worldbank.org/indicator/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=BJ>

RAPPEL SUR LES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LES CRÉDITS EXPORT

Les opérations de crédit export sont encadrées par un ensemble de règles rassemblées dans l'arrangement de l'Organisme de Coopération et de Développement Économique (« OCDE »), annexes et documents associés.

Cet arrangement est complété par des recommandations, émises par un groupe de travail de l'OCDE, que la France s'est engagée à suivre.

De par ces textes, les opérations de crédit export français obéissent donc à des règles strictes en matière de normes environnementales et sociales, de lutte contre la corruption et de soutenabilité de la dette du point de vue des emprunteurs.

L'ENGAGEMENT RSE DU DISPOSITIF PUBLIC FRANÇAIS DE SOUTIEN AUX CRÉDITS EXPORT

BPIAE, agissant en la matière au nom et pour le compte de l'État français, est donc engagée au même titre que les autres assureurs crédits de l'OCDE à intégrer, dans ses mesures d'impact :

► Les risques environnementaux et sociaux

- La protection et le respect des droits de l'homme
- La lutte contre la corruption
- La transparence, la prévisibilité et la responsabilité de la prise de décision.

SFIL, dont le mandat est de refinancer les grands crédits export assurés par BPIAE, vérifie dans son processus d'instruction des dossiers que sont bien respectées les exigences de BPIAE qui découlent de l'arrangement OCDE et des autres recommandations de l'OCDE encadrant le crédit export.

SFIL s'assure aussi que les exigences de BPIAE soient bien opposables à son débiteur de telle sorte que sur instructions de BPIAE, le crédit export puisse être suspendu ou résilié de manière anticipée si les engagements du débiteur en matière d'atténuation des impacts environnementaux, sociaux ou de lutte contre la corruption ne sont pas respectés.

LA POURSUITE DU RENFORCEMENT DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En complément des engagements déjà pris en 2020, qui prévoyaient l'arrêt de tout financement du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels, la France a renforcé ses exigences environnementales et sociales en adoptant le plan climat, auquel SFIL adhère. Celui-ci prévoit :

► Une trajectoire d'arrêt de l'octroi des garanties publiques aux projets d'énergies fossiles :

► Projets d'exploitation de nouveaux gisements pétroliers dès 2025

► Projets d'exploitation de nouveaux gisements gaziers dès 2035

► L'arrêt du soutien au financement de centrales thermiques qui dégradent le mix énergétique du pays récipiendaire

Par ailleurs, la France a lancé avec cinq autres pays (Danemark, Allemagne, Espagne, Suède et Royaume-Uni) la coalition Export Finance for the Future (E3F) avec pour objectif de mieux



intégrer les objectifs de politique climatique dans les financements export.

Au-delà de ces engagements, et dans le cadre de l'intégration au Groupe Caisse des Dépôts, SFIL ne finance pas de projets liés aux ressources issues de la fracturation hydraulique, de l'Arctique et des sables bitumineux.

 **ODD : RESULTATS 2021 ET OBJECTIFS 2022**

ODD	Objectifs SFIL	Indicateurs	Résultats 2019	Résultats 2020	Objectifs chiffrés 2021	Résultats 2021	Objectifs chiffrés 2022
	Soutenir le secteur public hospitalier	Montant de prêts à la santé publique accordés dans l'année (flux)	650 M€	601 M€	600 M€	658 M€	650 M€
		Présence de SFIL sur le territoire et/ou capacité hospitalière française couverte par SFIL	Non suivi à date	Non suivi à date	> 80%	87%	> 80%
	Participer au financement du système éducatif	Montants de financements alloués aux projets liés aux écoles (lycées, collèges): construction et/ou rénovation de bâtiments (flux)	Non suivi à date	Non suivi à date	350 M€	459 M€	490 M€
	Financer les investissements liés aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement	Montant de prêts verts « Gestion durable de l'eau et de l'assainissement » (flux)	108 M€	242 M€	140 M€	278 M€	250 M€
	Contribuer à accroître la part des énergies renouvelables et décarbonées	Montant de prêts verts « Energies renouvelables » (flux)	15 M€	18 M€	9 M€	13 M€	13 M€
	Soutenir les investissements liés à l'efficacité énergétique des bâtiments	Montant de prêts verts « Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain » (flux)	8 M€	3 M€	14 M€	156 M€	100 M€
	Financer le déploiement des infrastructures numériques	Montants de prêts finançant des projets liés à la fibre	Non suivi à date	Non suivi à date	70 M€	51 M€	50 M€
	Financer la mobilité douce et les transports propres	Montant de prêts verts « Mobilité douce et transports propres »	151 M€	332 M€	210 M€	138 M€	250 M€
	Financer les investissements favorisant le traitement des déchets ménagers	Montant de prêts verts « Gestion et valorisation des déchets » (flux)	100 M€	154 M€	90 M€	96 M€	110 M€

4 | PERSPECTIVES

L'ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DE FINANCEMENT DU GROUPE SFIL AVEC LE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES

Un projet de partenariat entre la Banque des Territoires et SFIL pour le financement des collectivités locales et des établissements publics de santé sur des durées longues (jusqu'à 40 ans) est en cours de mise en œuvre afin d'enrichir, dès 2022, l'offre de financement du Groupe Caisse des Dépôts et d'accompagner les plans de relance.

Ces prêts seront commercialisés par la Banque des Territoires et cédés dans un second temps au groupe SFIL selon un schéma largement comparable à celui



fonctionnant depuis 2013 dans le cadre du partenariat entre SFIL et La Banque Postale. Ils seront destinés au financement de projets durables et s'inscriront très majoritairement dans une offre de financement à finalité verte ou sociale.

LA REFORTE DE LA GAMME THÉMATIQUE DANS LA DYNAMIQUE DE LA NOUVELLE TAXONOMIE EUROPÉENNE ET LE RENFORCEMENT DE SON VOLET SOCIAL

Avec le développement de l'offre de prêts verts en 2019, le Groupe SFIL a souhaité contribuer à l'essor de la finance durable en encourageant les projets à impact environnemental positif portés par les collectivités territoriales, en partenariat avec La Banque Postale.

Pour autant, la question de la durabilité ne se limite pas aux seuls aspects environnementaux et est également liée à des enjeux sociaux.



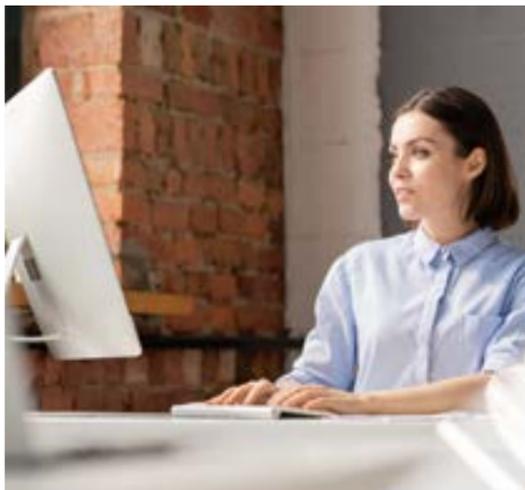
Fort de ce constat et en tant que premier financeur du secteur public local en lien avec la Banque Postale, le Groupe SFIL prévoit d'élargir avec son partenaire sa gamme de prêts thématiques en proposant aux collectivités territoriales une offre de financement dédiée aux projets sociaux dans les domaines de l'éducation, du médico-social ou du soutien aux territoires en difficulté.

En parallèle, avec la mise en place au niveau européen d'une taxonomie des activités durables sur le plan environnemental, la refonte de la gamme thématique intégrera également les critères de durabilité issus de cette nouvelle classification au sein de l'offre « prêt vert ».

LA POURSUITE DE LA DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT

SFIL va lancer, en 2022, une solution complémentaire de signature électronique pour les contrats de prêts.

A terme, le projet permettra d'offrir aux emprunteurs qui souhaitent en bénéficier un parcours de contractualisation et de suivi entièrement digitalisé.



UNE VOLONTÉ D'AUGMENTER L'ACTIVITÉ CRÉDIT EXPORT DE SFIL DANS LES PROJETS DURABLES

En soutien au secteur export français, dont les savoirs-faire et les projets favorisant la transition climatique sont reconnus à l'international, SFIL prévoit de renforcer son intervention en faveur de projets durables.

Cet élargissement de l'activité de Crédit Export visera à développer les projets à l'international favorables à l'environnement et où un intérêt français est présent. Ces projets seront en ligne avec la Taxonomie Européenne et/ou les Objectifs de Développement Durable.

EN COHÉRENCE AVEC
SON PLAN STRATÉGIQUE
#OBJECTIF2026,
SFIL A DÉFINI DES
ENGAGEMENTS FORTS
À MOYEN ET LONG TERME
EN RÉPONSE AUX ENJEUX
DES PLANS DE RELANCE
ET DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DÉTAILLÉS EN PAGE 154 ET
SUIVANTES.



AXE 2

LE DÉPLOIEMENT DE POLITIQUES INTERNES



1 | LES ACTIONS CONDUITES AVEC
NOS PRINCIPALES PARTIES
PRENANTES

2 | DES POLITIQUES INTERNES EN
RÉPONSE AUX ENJEUX RSE ET
À LA MAITRISE DES RISQUES
EXTRA-FINANCIERS

3 | PERSPECTIVES

1 | LES ACTIONS CONDUITES AVEC NOS PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

A l'écoute de leurs attentes, SFIL entretient un dialogue régulier et constructif avec ses principales parties prenantes qui a notamment permis en 2020 de les accompagner face à la crise sanitaire et a abouti en 2021 à l'adoption du nouveau plan stratégique à horizon 2026.



L'ASSOCIATION DES ADMINISTRATEURS À LA DÉFINITION DU PLAN STRATÉGIQUE #OBJECTIF2026

Acteurs clés de la gouvernance du Groupe, les administrateurs de SFIL ont été consultés dès la phase de lancement du projet de mise en œuvre du nouveau Plan Stratégique de SFIL, dans un double objectif de comprendre leurs attentes et de tenir compte de leurs propositions stratégiques dès la phase de conception du nouveau plan, en vue de construire une stratégie porteuse de sens.

Pour ce faire, la consultation a été menée en plusieurs étapes :

- La tenue d'un premier séminaire de réflexion dédié durant lequel les avis des administrateurs ont été recueillis au travers d'ateliers de réflexion thématique, suivis d'un débat de synthèse qui a ensuite nourri la construction du plan
- Puis, l'organisation de points bilatéraux lors de la phase de rédaction du plan
- Enfin, la présentation et validation de la version définitive du nouveau plan stratégique lors du Conseil d'Administration d'octobre 2021.

L'IMPLICATION DES COLLABORATEURS DANS LA TRANSFORMATION DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre de la réflexion sur le projet d'espaces de travail collaboratifs et modulables, intitulé projet « MoveYourDesk », SFIL a déployé une approche participative en associant l'ensemble des collaborateurs :

- Participation de toutes les directions de l'entreprise au « Village test », aménagé pour permettre aux collaborateurs d'expérimenter de nouvelles installations.
- Identification de référents représentant dans chaque direction, chargés de recueillir les besoins des équipes, d'être relais de l'information et de faire remonter les questions et sujets potentiels.
- Envoi de deux enquêtes aux collaborateurs afin de les interroger sur leurs besoins de fonctionnement et leurs préférences en termes d'aménagement des futurs espaces de bureaux.

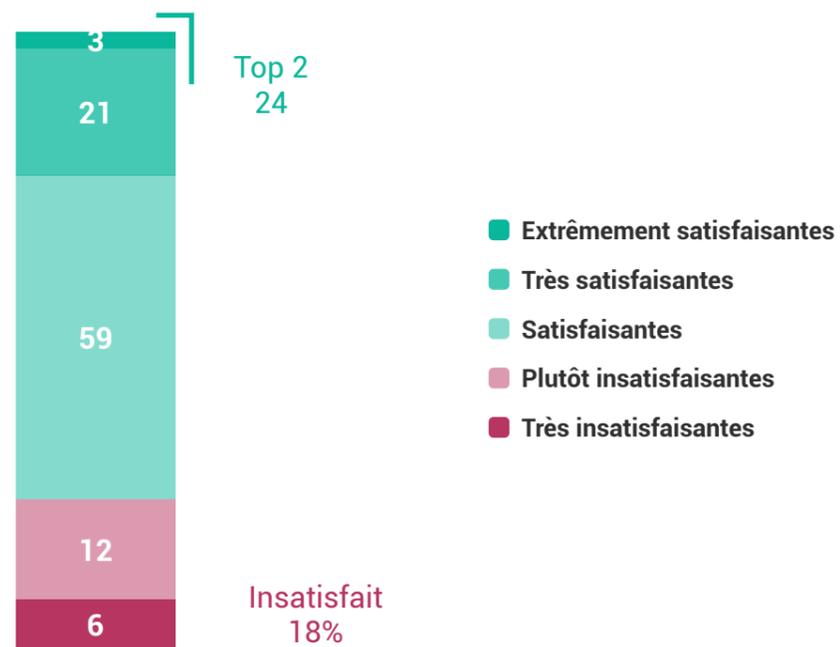
LA RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE DE SATISFACTION CLIENTS

Afin de mieux cerner les attentes de ses clients, collectivités locales et établissements publics de santé, SFIL a entrepris en 2021 une enquête de satisfaction, afin d'avoir leur retour sur le service fait aux emprunteurs depuis sa création en matière de gestion de leur encours dans le temps et de leur sensibilité à la RSE. SFIL a travaillé avec l'institut Kantar qui a proposé deux modes d'intervention adaptés, par le biais de d'entretiens téléphoniques et de questionnaires en ligne.

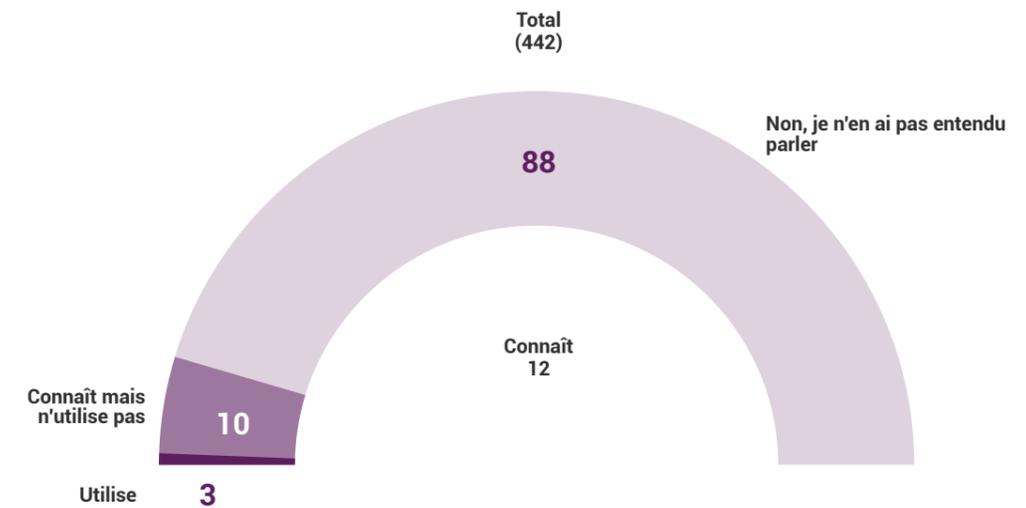
L'objectif poursuivi par cette consultation était de mesurer les besoins et le niveau d'attente des clients au regard des missions poursuivies par SFIL et des services prodigués.

Cette enquête a permis d'identifier des axes de progression qui permettraient à SFIL d'améliorer la satisfaction des clients, en apportant des réponses pertinentes.

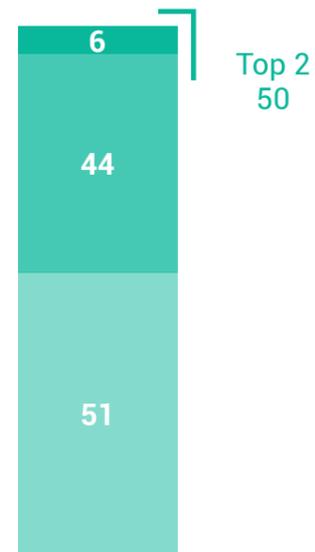
SATISFACTION GLOBALE DES PRESTATIONS DE SFIL*



CONNAISSANCE, UTILISATION ET SATISFACTION À L'ÉGARD DE DIGISFIL*



Utilise DIGISFIL



“Des interlocuteurs à l'écoute, une plateforme bien conçue pour un accès à l'information sur l'encours très clair.”

“Gestion fluide des contrats notamment avec la mise à disposition dernièrement de la plateforme (collectivités).”

- Extrêmement satisfait(e)
- Très satisfait(e)
- Satisfait(e)

* Étude Données/Chiffres/Informations réalisée par Kantar



Ainsi, bien que les emprunteurs soient majoritairement satisfaits de la qualité de la gestion et des services de SFIL (83 %), seuls 6 répondants sur 10 ont une vision claire des missions de SFIL et de CAFFIL. L'augmentation de la fréquence des échanges et l'amélioration de la visibilité des deux entités du Groupe permettraient de clarifier leur rôle et leurs missions.

Une autre marge de progression réside dans la montée en puissance de la plateforme DIGISFIL dont l'enquête met en évidence la satisfaction des utilisateurs. Une meilleure connaissance de cet outil et de ses fonctionnalités contribuerait à augmenter la satisfaction des clients dans la mesure où les répondants qui utilisent DIGISFIL en sont très satisfaits.

LA COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Récemment intégrée au Groupe Caisse des Dépôts, SFIL a souhaité s'inscrire, dès son arrivée, dans la dynamique intra-groupe de mutualisation des compétences.

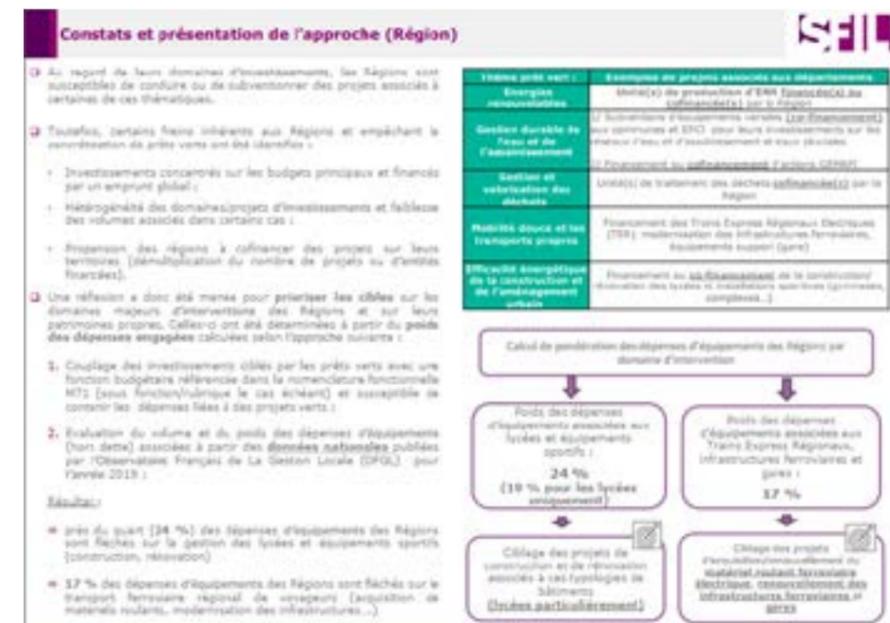
Afin de compenser de manière volontaire la partie incompressible de ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1,2 et partiellement 3, SFIL s'est rapprochée d'une filiale du Groupe Caisse des Dépôts, la Société Forestière, avec qui elle a signé en 2021 une convention de compensation carbone visant à financer un projet de reboisement d'une partie de forêt.

LA SENSIBILISATION DES EMPRUNTEURS À LA FINANCE VERTE

Premiers investisseurs publics, les collectivités locales et leurs groupements sont acteurs de la transition écologique au regard d'une partie de leur champ d'intervention dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, des transports et des bâtiments publics.

En partenariat avec La Banque Postale, SFIL a entrepris, en tant qu'acteur de la finance durable, des actions de sensibilisation auprès d'un panel de départements et de régions afin d'échanger

avec eux sur les enjeux que représente le changement climatique et le rôle qu'ils peuvent tenir face à ces défis. Ces rencontres ont également été l'occasion de présenter la gamme de prêts verts, dédiés justement aux financements d'investissements concourant à la transition écologique de leur territoire.



LA RENCONTRE AVEC LES ACTEURS PUBLICS LOCAUX ET INSTITUTIONNELS

Depuis le démarrage de l'activité de SFIL, la Direction Générale s'est attachée à nouer des relations pérennes, au plus près du terrain, en allant à la rencontre des décideurs locaux ainsi que des représentants de l'Etat et des agences gouvernementales sur l'ensemble du territoire.

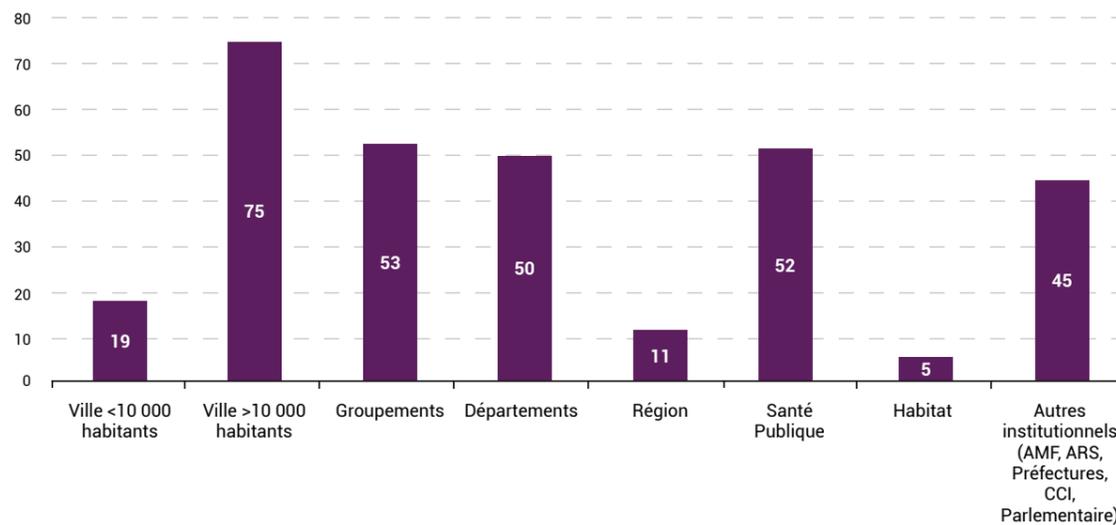
Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur leurs besoins et attentes vis-à-vis notamment de leur établissement bancaire, contribuant ainsi à créer un dialogue constructif.

Ainsi, depuis la création de SFIL en 2013, la Direction Générale a effectué 75 déplacements qui ont permis

la tenue de 310 rendez-vous avec les emprunteurs, de toute taille et de toute catégorie, ainsi que l'organisation de rencontres institutionnelles avec des représentants de l'Etat (Préfectures, Agences Régionales de Santé, Direction générale des Finances publiques, Chambre Régionale des Comptes), la Banque de France, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale.

En dépit du contexte sanitaire, SFIL a souhaité poursuivre ces rencontres avec ses interlocuteurs locaux selon des modalités adaptées, avec des déplacements en territoire dans la mesure du possible ou, le cas échéant, en visio-conférence.

RÉPARTITION DES 310 RENDEZ-VOUS



2 | DES POLITIQUES INTERNES EN RÉPONSE AUX ENJEUX RSE ET À LA MAÎTRISE DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

En 2021, les principaux travaux menés par SFIL en matière de risques extra-financiers se sont inscrits dans la continuité des engagements précédents, et une attention toute particulière a été portée aux risques climatiques, comme développé dans l'annexe dédiée, **Les risques liés aux enjeux climatiques**.

Cette annexe consacrée au climat présente les travaux menés par SFIL dans le cadre de l'intégration des enjeux liés au changement climatique, qui constituent l'un des grands axes de son plan stratégique et sont en cohérence avec la politique durable du Groupe Caisse

des Dépôts en faveur de la réussite de la transition écologique et énergétique. Elle traduit la volonté de SFIL de présenter ses travaux et les progrès réalisés dans l'intégration des risques climatiques à tous ses processus de gestion des risques, l'évaluation de leur impact financier et les actions à mener pour limiter ces risques.

En outre, les politiques internes se sont renforcées en termes de maîtrise de l'impact de SFIL sur l'environnement ainsi que d'exigences en matière de Conformité et d'investissements, avec un renforcement des mesures précédentes.

RÉPONDRE AUX EXIGENCES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT DURABLE

En réponse à la Charte Investissement Responsable du Groupe Caisse des Dépôts, SFIL a enrichi sa politique de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son activité d'investissement.

Ainsi, depuis novembre 2021, les opérations de placement de trésorerie doivent toutes respecter les critères suivants :

► Des critères applicables à tous les émetteurs (hors corporate)

► Les émetteurs situés dans des pays présentant un niveau de risque fort ou interdits selon la classification des risques pays de SFIL sont exclus.

► Le financement direct des secteurs exclus des activités de financement détaillés dans l'annexe dédiée, **Les risques liés aux enjeux climatiques**.

► Des critères applicables aux banques, notamment les banques publiques de développement, d'une part, et aux souverains et entités du secteur public d'autre part

► Les émetteurs bancaires doivent disposer d'au moins un framework green, sustainable ou social (même si les titres achetés dans le cadre du placement des excédents de trésorerie ne sont pas au format green/sustainable/social) et être notés medium ou mieux par l'agence Sustainalytics (score maximum 30). Une tolérance

est permise au cas par cas pour les banques publiques de développement compte tenu de la nature de leur activité.

► Les émetteurs souverains et les entités du secteur public de droit public ou sans but lucratif doivent être situés dans un pays dont le score moyen des 6 indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale (indicateurs KKZ) est supérieur ou égal à 67. Le pays doit également être signataire de l'Accord de Paris sur le climat.

► SFIL suit par ailleurs mensuellement la part des placements réalisés sous forme de titres ESG (21% au 31 décembre 2021)



LA MAÎTRISE DE L'IMPACT DE SFIL SUR L'ENVIRONNEMENT

SFIL est soucieuse de limiter l'empreinte environnementale liée à son activité ainsi qu'à son fonctionnement interne et s'attache à entreprendre, de manière volontaire, des actions s'inscrivant dans la démarche consistant à mesurer, puis réduire et enfin compenser ce qui ne peut être réduit.

RAPPEL DES MESURES EXISTANTES

Depuis sa création, SFIL est attentive à limiter l'impact direct de son

fonctionnement sur l'environnement et a mis en place un ensemble de mesures de préservation des ressources.

Poursuivies et enrichies chaque année, ces mesures de gestion de l'énergie, de l'eau, ou encore des déchets permettent de limiter significativement de nouvelles émissions de gaz à effet de serre.



Mesurer



Réduire



Compenser

LES MESURES DE PRÉSERVATION DES RESSOURCES CHEZ SFIL



Consommation d'électricité

- Site d'Issy : système informatisé d'éclairage LED avec détection de présence et variation de l'intensité lumineuse
- Site de Lyon : système d'éclairage LED
- Pour les deux sites : 100 % énergie renouvelable (contrat EDF énergie verte)



Bâtiments

- Site d'Issy : certification HQE⁹ Bâtiments tertiaires renouvelée en mars 2019¹⁰ avec un très bon niveau
- Site de Lyon : certifications BREEAM¹¹ et HQE Bâtiment Durable



Déchets

- Site d'Issy : dispositif de collecte et de recyclage des bouteilles en plastique, canettes, capsules de café, gobelets, bouchons et piles, mis en place fin 2016
- Arrêt de la mise à disposition de gobelets à usage unique
- Mise à disposition de boissons en bouteilles en verre pour les formations et les réunions



Papier

- Suppression des imprimantes individuelles en 2019
- Utilisation de papier Ecolabel ISO 14001
- Indicateur mensuel du suivi du nombre d'impressions à chaque imprimante



Eau

- Robinets à détection automatique et mousseurs permettant de réduire la consommation d'eau



Equipements informatiques et téléphoniques

- Dispositif Bring Your Own Device (BYOD) permettant aux collaborateurs d'accéder à leur messagerie professionnelle sur leur propre appareil mobile. Au 31/12/2021, 45 % des collaborateurs éligibles (CDI) adhèrent à ce dispositif.
- Orientation de l'ensemble des déchets d'équipements électroniques vers les filières de dépollution agréées en vue d'un traitement adapté, réalisé par la société ATF Gaia faisant appel à l'emploi de travailleurs handicapés

9. Haute Qualité Environnementale.

10. Au 31/12/2021, suite à un changement de propriétaire de l'immeuble, le renouvellement de la certification est en cours.

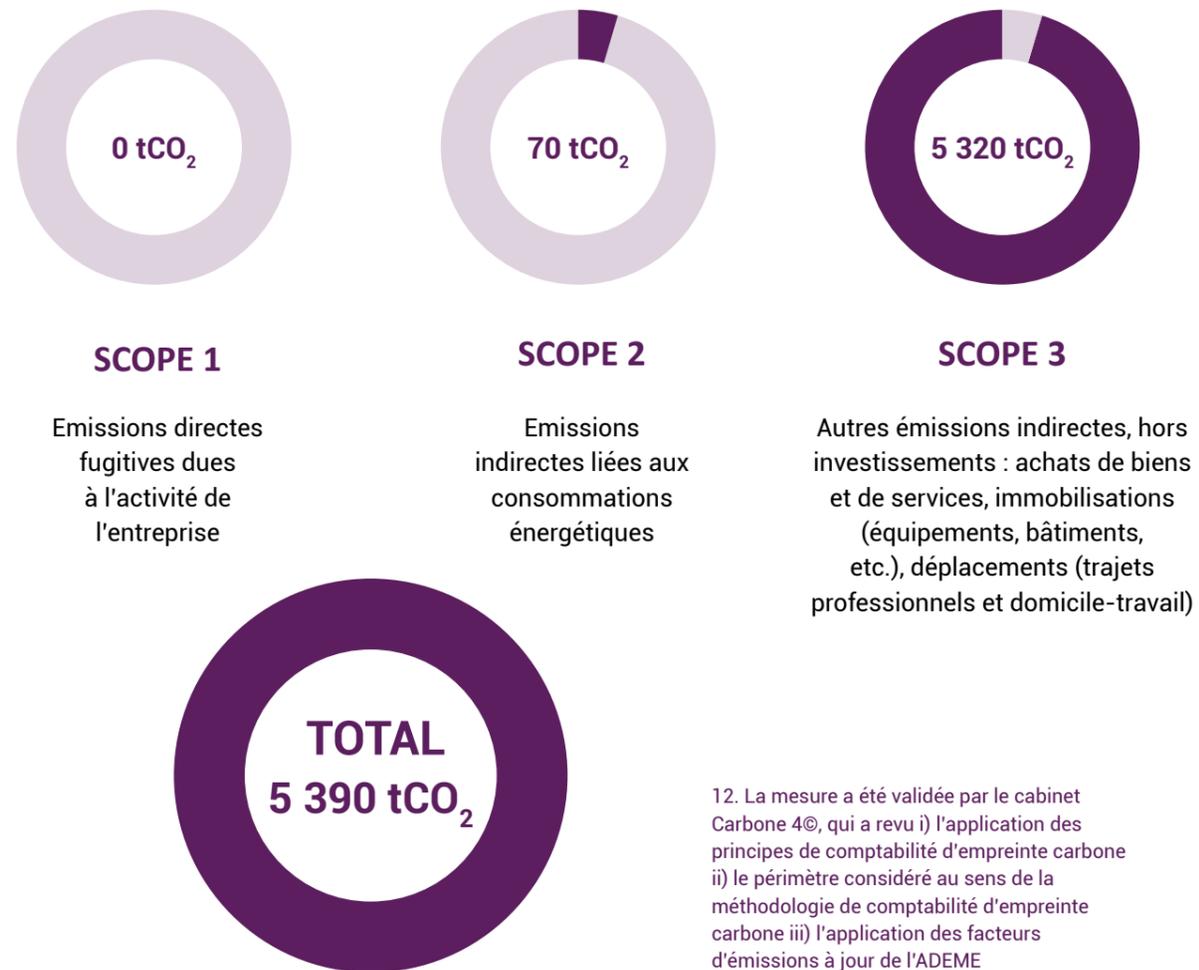
11. Building Research Establishment Environmental Assessment Method, méthode d'évaluation du comportement environnemental des bâtiments développée par le Building Research Establishment, organisme privé britannique de recherche en bâtiment.

MESURER bilan carbone 2021

Conformément à ses engagements, SFIL a procédé en 2022 à la mesure volontaire de ses émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2021.

La mesure a porté sur les sites d'Issy les Moulineaux et de Lyon, selon les trois scopes d'émissions de gaz à effet de serre¹² :

RÉPARTITION DE LA MESURE POUR L'ANNÉE 2021



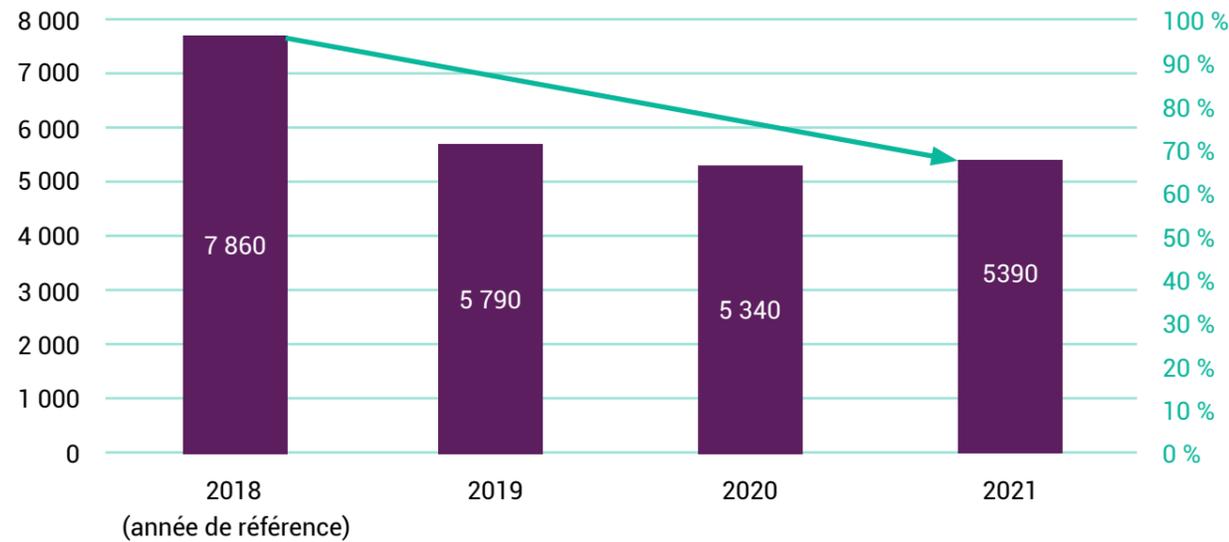
Il y a 3 ans, SFIL a pris l'engagement de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 15%.

Les différentes actions de réduction menées depuis 2019 détaillées ci-après et la fin du projet Oxygène, couplées à l'impact de la pandémie, ont contribué à atteindre une baisse de 31 % de ses émissions par rapport à l'année de référence.



EVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU GROUPE SFIL - EN tCO₂ PAR ANNÉE

Bilan : -31% sur la période (vs objectif -15%)



Outre les mesures présentées ci-avant relatives notamment à la certification HQE des bâtiments et au choix fait en faveur d'une consommation électrique d'origine 100 % renouvelable, SFIL a mis en place plusieurs actions et revu certaines de ses politiques, ce qui a permis de réduire significativement et de façon pérenne son empreinte carbone sur plusieurs années :

- Une politique de rationalisation de la gestion des données informatiques a

contribué à alléger leurs émissions et les coûts liés à leur exploitation, notamment via des décommissionnements d'applicatifs, un nettoyage des données stockées et un remplacement de serveurs d'ancienne génération.

- Pour impliquer chaque collaborateur individuellement, la politique voyages a été adaptée en 2019, d'une part en privilégiant l'utilisation du transport ferroviaire plutôt qu'aérien pour les déplacements professionnels et d'autre part en

encourageant la mobilité douce par des mesures spécifiques pour les déplacements domicile-travail.

- SFIL a renforcé sa politique achats en relevant ses exigences vis-à-vis de ses fournisseurs, avec pour objectif de favoriser les plus engagés en matière de RSE.

- De nouveaux modes de travail, mis en place pendant la crise sanitaire, ont été pérennisés avec la signature de l'accord de télétravail, ce qui aura pour

effet de générer un impact positif à long terme sur l'empreinte carbone de SFIL.

Dans une volonté de s'inscrire dans une trajectoire de maîtrise de son empreinte en lien avec la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France, SFIL maintiendra ses efforts sur le périmètre existant.

Le prochain objectif est l'intégration de la totalité du scope 3 dans les prochaines mesures de l'empreinte carbone.



REDUIRE nos actions en matière environnementale

Bien qu'elle ne génère pas, de par la nature de son activité, d'impacts environnementaux liés à la fabrication de biens ou de produits, SFIL met en place, chaque année depuis sa création, de nouvelles actions permettant de limiter son impact direct sur l'environnement et qui ont contribué à atteindre l'objectif de réduction des émissions du groupe.

Utilisation des ressources et recyclage des déchets

Le contexte de travail majoritairement à distance, qui s'est prolongé durant une grande partie de l'année 2021 en raison de la pandémie de COVID 19, a

naturellement entraîné une poursuite de la diminution de l'utilisation des ressources, et de la production de déchets, par les collaborateurs.

En 2021, le dispositif de collecte et de recyclage des canettes, capsules de café, gobelets, bouchons et bouteilles en plastique du site d'Issy-les-Moulineaux a permis la valorisation de 301 kg de déchets.

La collecte affiche une baisse de 35 % par rapport à l'année 2020, dont 43% de réduction sur la seule quantité de bouteilles en plastique.

Au-delà des raisons liées au travail à distance, cette baisse sensible fait suite à l'installation, en janvier 2021 dans les espaces communs de l'entreprise, de nouvelles fontaines à eau. Couplées à la distribution de gourdes durables menée fin 2020, elles ont permis de redynamiser l'utilisation des fontaines à eau par les collaborateurs, et de poursuivre significativement la réduction de l'usage du plastique dans l'entreprise.

De plus, afin de sensibiliser les collaborateurs à améliorer leurs pratiques de recyclage, SFIL a mis en place, en janvier 2021, une signalétique de tri sur les poubelles de bureau, avec pour objectif de mieux orienter les salariés vers les bacs de tri collectifs à utiliser et ainsi maximiser l'utilisation des dispositifs en place pour les déchets courants (papier, plastique, aluminium).

Enfin, en termes d'équipements, tous les ordinateurs achetés ou renouvelés par SFIL en 2021 portent les labels TCO et EPEAT, qui garantissent notamment un processus de fabrication intégrant les aspects environnementaux ainsi que des critères relatifs à la consommation d'énergie, l'absence de substances dangereuses, et la durée de vie du matériel.

Actions en faveur de la biodiversité

SFIL a poursuivi, en 2021, son parrainage de trois ruches transhumantes auprès d'un apiculteur indépendant localisé dans le Cher, dont la production est certifiée biologique (certification Ecocert®). Ce parrainage contribue à la sauvegarde des insectes pollinisateurs, à laquelle les collaborateurs sont sensibilisés durant l'année via plusieurs publications sur l'intranet. En 2021, la vente annuelle de miel n'ayant pu être organisée en raison de la pandémie, les pots de miel des ruches de SFIL ont une nouvelle fois été offerts aux collaborateurs dans le cadre du cadeau de fêtes de fin d'année.



6 nouvelles fontaines à eau



18 800 bouteilles plastique (50 cl) évitées en 2021



Equivalent à 3,2 tonnes de CO₂ évitées

COMPENSER la compensation volontaire des émissions avec la Société Forestière

En complément des actions déjà engagées pour réduire son impact carbone, SFIL a mené en 2021 un projet de compensation volontaire d'une partie de ses émissions de gaz à effet de serre en partenariat avec la Société Forestière du Groupe Caisse des Dépôts.

Dans le cadre de cette première opération, SFIL finance le reboisement d'une partie de forêt dégradée dans les Yvelines par la plantation d'essences d'arbre adaptées à l'écosystème environnant.

Une fois labellisé Bas-Carbone par le Ministère de la Transition écologique, ce projet permettra de séquestrer l'équivalent de 640 tonnes de CO₂

avec des co-bénéfices socio-économiques, de préservation des sols et de la biodiversité.

A noter que, dans le respect de la comptabilité carbone triptyque, les émissions compensées ne sont pas déduites du bilan carbone.

Par ailleurs, dans le cadre de l'arrondi sur salaire proposé aux collaborateurs, plusieurs missions concrètes de réhabilitation d'écosystèmes et de reboisement, menées par l'organisme Planète Urgence, ont été soutenues en 2021. Au total, 994 arbres ont ainsi été plantés grâce au soutien apporté par les collaborateurs de SFIL.



UNE DÉMARCHE DÉDIÉE À LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE NUMÉRIQUE

Parallèlement aux exercices de mesure du bilan carbone menés annuellement, SFIL a posé, en 2020, les premières pierres d'une démarche « numérique responsable », avec notamment la rationalisation des équipements téléphoniques et la sensibilisation des collaborateurs à la sobriété numérique.

En 2021, cette démarche s'est poursuivie avec l'adhésion de SFIL au Club Green IT¹³ et sa participation à la 6^e édition du benchmark Green IT.

Le benchmark réalisé en 2021 visait à mesurer l'impact environnemental du Système d'Information de SFIL via une démarche d'Analyse de Cycle de Vie (ACV), complémentaire au bilan Carbone de SFIL et s'appuyant avant tout sur des données quantitatives.

Pour SFIL, l'objectif était de mieux cerner les leviers de réduction possibles sur ce périmètre, d'évaluer sa marge de progression et d'initier un plan d'action opérationnel, objectif et quantifié, permettant de réduire les impacts.

Une cinquantaine d'indicateurs ont pour ce faire été communiqués, autour de

3 domaines (environnement de travail utilisateur, flux de données, data center) pour calculer la part de l'empreinte de SFIL sur le numérique via 4 indicateurs (Emissions de Gaz à Effet de Serre – GES, Tension sur l'eau, Epuisement de l'Énergie, et Epuisement des Ressources).

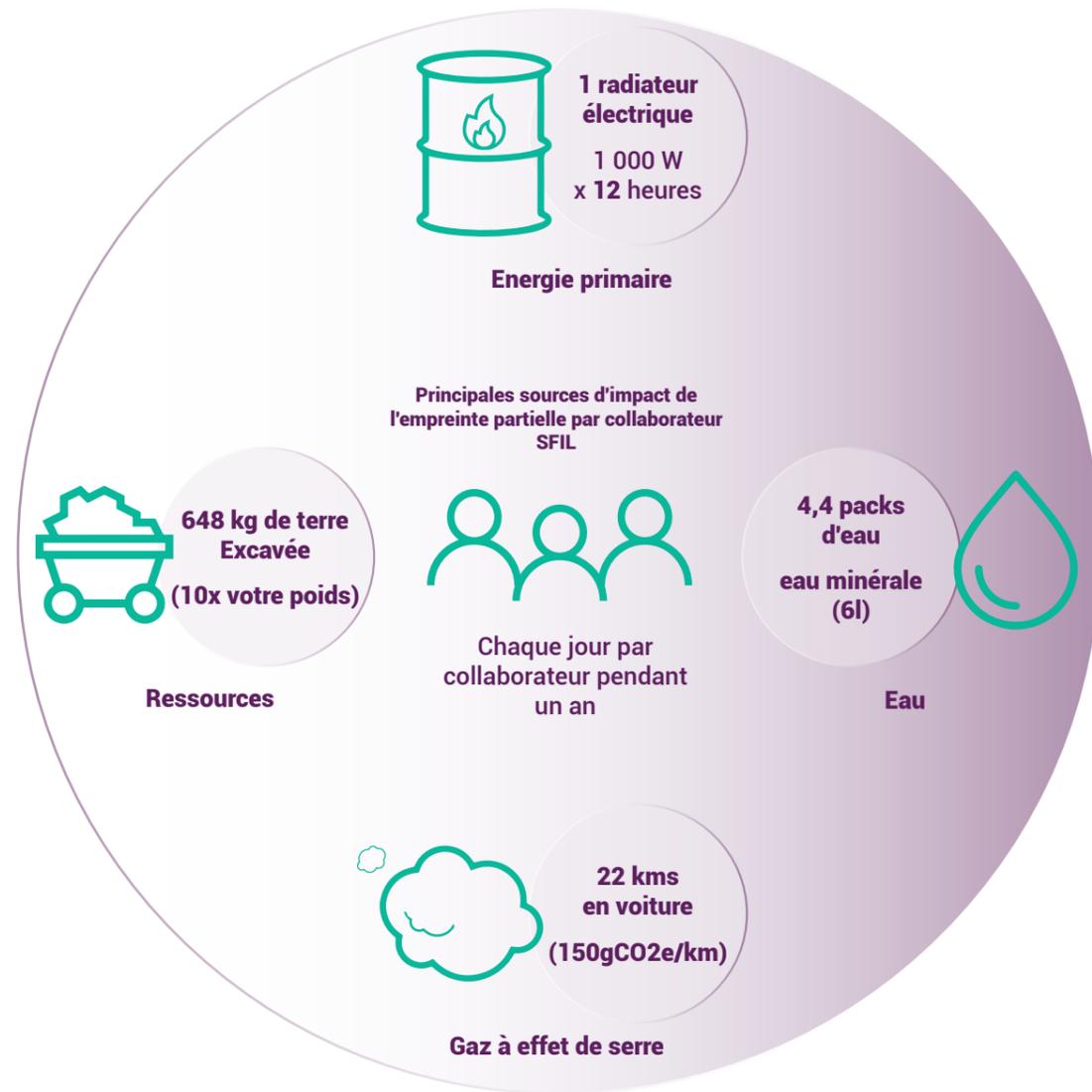
Au regard de cette étude et dans une démarche de progrès et de recherche d'amélioration permanente, un plan d'action a été défini pour 2022 autour de 3 axes prioritaires :

- La définition d'une politique d'équipement plus « sobre » dans le cadre des chantiers Demain@SFIL, « Move Your Desk » et « poste de travail collaboratif intégré »
- La conduite d'une politique d'achats informatiques responsables
- Le déploiement d'un plan de formation à l'Ecoconception auprès de l'ensemble des développeurs et architectes IT.

SFIL mettra en perspective son empreinte numérique avec son bilan carbone afin d'identifier les impacts positifs des actions mises en œuvre.

13. Le Club Green IT regroupe les professionnels qui portent le sujet de la sobriété numérique, du numérique responsable et du Green IT au sein de leur organisation et souhaitent en faire un levier de performance durable.

Les résultats du benchmark, publiés en octobre 2021, donnent une empreinte numérique par collaborateur de SFIL équivalente à :





UNE AMÉLIORATION CONSTANTE DES EXIGENCES DE CONFORMITÉ

LES TRAVAUX SUR LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE CORRUPTION

En sa qualité de banque publique de développement, SFIL a pleinement conscience des menaces et des risques que fait peser la corruption sur sa capacité à mener à bien ses missions, sur sa réputation et, partant de là, sur la confiance de ses clients et investisseurs. A ce titre, SFIL attache la plus grande importance à la lutte contre la corruption tant au sein de la Banque

elle-même que dans le cadre de ses activités.

Cet engagement s'inscrit de surcroît dans la politique du Groupe Caisse des Dépôts, qui affiche une tolérance zéro à l'égard de la corruption et requiert de ses filiales le même niveau d'exigence. En aucun cas, la conviction d'agir dans l'intérêt de SFIL ne peut justifier, même en partie, des comportements en contradiction avec la réglementation et son Code d'éthique et de déontologie. Dans cet esprit et en alignement avec son adhésion au Global Compact, SFIL adhère au dixième principe du Pacte mondial des Nations Unies lequel prévoit que : « *Les entreprises devraient lutter contre*

toute forme de corruption, y compris l'extorsion et la corruption active ». C'est donc dans une démarche volontariste que SFIL a décidé de se doter d'un dispositif de lutte anti-corruption et ce, même si elle n'est pas soumise aux obligations prévues par la Loi SAPIN II.

En conséquence, et suite à la mise à jour des recommandations de l'Agence Française Anticorruption début 2021, SFIL a fait évoluer sa cartographie des risques de corruption, pierre angulaire de son dispositif de lutte anticorruption pour en améliorer l'efficacité. L'approche mise en œuvre permet à SFIL de mieux appréhender et maîtriser les risques de corruption auxquels elle est exposée.

De façon générale, le dispositif comprend :

- Une cartographie des risques de corruption, mise à jour en 2021
- Une formation obligatoire pour chaque collaborateur, comprenant une formation dite « experte » pour les collaborateurs les plus exposés
- Des procédures d'évaluation des tiers fournisseurs et de contrôles comptables

➤ Un dispositif d'alerte interne

L'ensemble de cette démarche vise à garantir l'intégrité de ses collaborateurs et de son activité mais également à sécuriser les tiers avec lesquels SFIL entretient une relation d'affaires.

LA DÉCLINAISON DES NORMES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB-FT) DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

L'arrimage au Groupe Caisse des Dépôts a généré des travaux d'harmonisation du dispositif LCB/FT de SFIL avec celui de sa maison mère. Dans le cadre du pilotage des dispositifs LCB/FT de ses filiales, il était attendu de SFIL :

- D'identifier les exigences groupe qui lui sont applicables et justifier de celles qui ne le sont pas ;
- D'adapter ces exigences aux spécificités de ses activités et de son organisation ;
- De modifier ses procédures en conséquence.

SFIL a saisi l'opportunité de cet exercice pour améliorer la qualité de son

dispositif LCB-FT. Les travaux ont été achevés avec une présentation du corpus procédural harmonisé au conseil d'administration de SFIL le 8 décembre 2021, qui l'a validé.

LE RESPECT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le groupe SFIL apporte le plus grand soin à la protection des données personnelles qu'il collecte en sa qualité de responsable de traitement. Il s'engage, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la législation en vigueur, à assurer la protection, la confidentialité et la

sécurité des données à caractère personnel collectées et traitées dans le cadre de ses activités ainsi qu'au respect de la vie privée.

La diffusion de la culture de la protection des données personnelles au sein de l'entreprise est un enjeu que SFIL entend relever afin de répondre aux exigences du RGPD à savoir « La protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel est un droit fondamental. Le traitement des données à caractère personnel devrait être conçu pour servir l'humanité. »

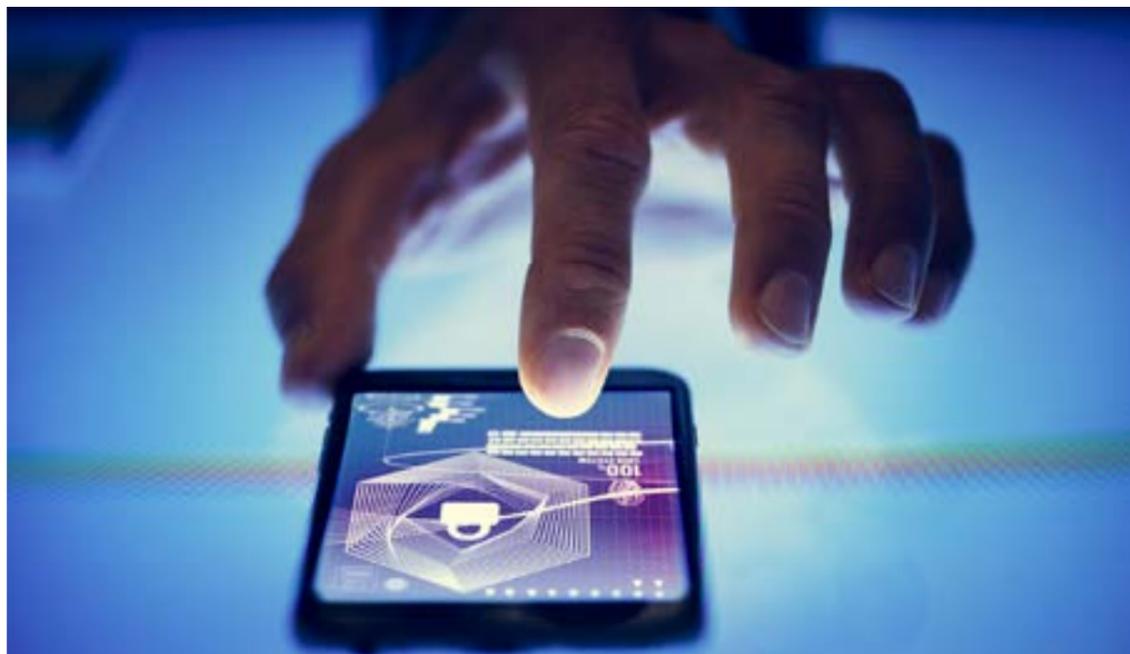
Ainsi, en application de cette réglementation, et dans le respect de ses engagements, SFIL dispose :

- D'une Charte de protection des données à caractère personnel qui s'applique à toutes les personnes travaillant pour SFIL, que ce soit en tant qu'employés, intervenants extérieurs ou sous-traitants, ainsi qu'à tous les traitements de données personnelles pour lesquels SFIL est responsable du traitement ou responsable conjoint. Cette charte est une annexe du Règlement Intérieur de SFIL,
- D'une politique de confidentialité qui fait partie intégrante des conditions générales d'utilisation des sites internet de SFIL et de la Caisse Française de Financement Local. Celle-ci vise à informer les Personnes extérieures au groupe SFIL avec lesquelles le groupe SFIL interagit y compris les visiteurs des sites Internet, des prospects, des emprunteurs, des candidats au recrutement, des Collaborateurs de nos entreprises clientes, des investisseurs, des partenaires, des fournisseurs et autres utilisateurs de ces services
- D'une notice d'information pour les salariés sur la protection des données personnelles.

SFIL a désigné un Data Protection Officer, qui assure un rôle de conseil indépendant auprès des différents acteurs impliqués dans le dispositif du Groupe SFIL et s'assure que le RGPD est bien respecté au sein de l'organisation. Le DPO veille au respect des principes du RGPD pour les fournisseurs, les clients et les collaborateurs du groupe SFIL. Un réseau de référents RGPD a été constitué afin de relayer les principes de respect au RGPD au niveau des directions.

Un plan de formation RGPD a été défini et est présenté une fois par an au Comité exécutif. En 2021, l'ensemble des collaborateurs ont suivi et validé le e-learning de sensibilisation au RGPD.

SFIL adhère à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère personnel.



LA PRISE EN COMPTE DE LA TRANSFORMATION DES MODES DE TRAVAIL



PANORAMA SOCIAL 2021



394 salariés présents au 31/12/2021

86 % des salariés en CDI



43 apprentis et stagiaires présents au 31/12/2021, 11 % des effectifs

100 % des salariés couverts par une convention collective



42,6 % des femmes augmentées et **40,3 %** des hommes

Taux d'absentéisme de **1,8 %**



Indicateur d'égalité professionnelle de **93/100**

100 % des collaborateurs formés aux dispositifs réglementaires de conformité



100 % des collaborateurs ont bénéficié du dispositif de télétravail sur l'année 2021

41,9 ans de moyenne d'âge



2 % de travailleurs en situation de handicap

7,4% de rotation des salariés

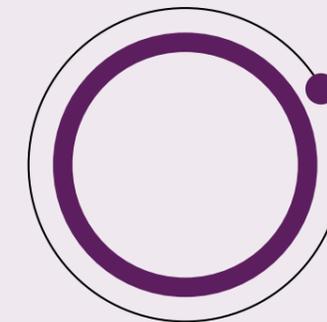


RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

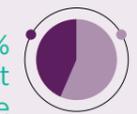
Le président du conseil d'administration perçoit une rémunération comprenant un montant forfaitaire s'ajoutant

à la rémunération perçue pour sa présence aux séances du conseil et, le cas échéant, aux séances des comités spécialisés selon les plafonds proposés par le comité des rémunérations et approuvés par le conseil d'administration.



Rémunération **33 500 €**
100 % dont :

45 %
Montant forfaitaire



55 %
Indexés sur taux d'assiduité aux conseils et comités

DIRECTEUR GÉNÉRAL

La rémunération du directeur général comprend une partie fixe et une partie variable. L'ensemble est proposé pour décision au conseil d'administration. Pour l'exercice 2021, l'attribution du montant de la part variable est appréciée

par le comité des rémunérations en vertu de critères reposant sur un indicateur financier (RBE) et d'objectifs transversaux annuels liés à l'activité de la société. Ce montant est ensuite proposé par le comité des rémunérations au conseil d'administration pour décision.



Rémunération fixe **350 000 €**

Rémunération variable
Maximum : **60 000 €**
(moins de 20 % du montant fixe attribué) dont :

50 %
Critère financier RBE



50 %
Critères sur objectifs stratégiques

ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS

DIALOGUE SOCIAL ET REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

Cette année encore, le dialogue social a joué un rôle essentiel au sein de l'entreprise, avec des consultations et informations permettant d'avancer sur le projet collectif de SFIL.

- La commission santé, sécurité et conditions de travail (C2SCT)
- La commission économique et stratégique
- La commission sociale
- La commission des activités sociales et culturelles

La dynamique de dialogue social a rythmé l'année 2021, avec des débats riches et constructifs :

SFIL dispose d'une instance Comité Social et Economique (CSE) et de 4 commissions spécifiques :



AVIS RENDUS PAR LE COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE EN 2021

Le Comité Social et Economique a été consulté à 12 reprises en 2021, et a rendu 7 avis favorables, parmi lesquels 4 ont porté sur les sujets clés du Plan Stratégique, des orientations stratégiques, de la politique sociale 2020 et de la situation économique 2020.

Ces avis favorables, pour la plupart rendus à l'unanimité des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, témoignent de la confiance des élus dans les politiques menées par SFIL et plus globalement de la qualité du dialogue social au sein de l'entreprise.

FOCUS SUR L'INFORMATION / CONSULTATION RELATIVE AU PLAN STRATÉGIQUE :

Les membres du CSE ont nommé le Cabinet ETHIX pour l'assister en vue de l'examen des orientations stratégiques de l'entreprise, soit l'ensemble des éléments « *d'ordre économique, financier ou social nécessaires à l'intelligence des comptes et à l'appréciation de la situation de l'entreprise* ». Un accord a été signé dans ce sens, à l'unanimité, le 5 octobre 2021.

➔ **16 instances du CSE** (dont 5 extraordinaires)

➔ **Des formations spécifiques pour les élus**

➔ **9 réunions du C2SCT**

➔ **8 accords collectifs conclus**

➔ **Autres commissions : 2 réunions chacune**

➔ **Conclusion d'un nouvel accord de télétravail**

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

LA FORMATION

Levier de performance, de motivation et de renforcement des compétences individuelles, l'accès régulier des collaborateurs à la formation est une composante clé des mesures d'accompagnement des salariés chez SFIL.

En 2021, dans le contexte de travail majoritairement à distance, SFIL a adapté le format de la plupart des formations proposées, avec l'organisation de sessions entièrement à distance ou hybride afin de permettre la continuité des actions de formation, qu'elles soient réglementaires ou non.



CHIFFRES CLÉS 2021

Taux moyen de formation par collaborateur	4 jours
Taux de collaborateurs formés (toutes formations confondues)	98%
Pourcentage de formations à distance et/ou en e-learning	51%
Part des formations métiers/comportementales	77%
Part des formations obligatoires conformité et sécurité informatique	23%

SFIL ACADÉMIE : UNE NOUVELLE PLATEFORME AU SERVICE DE LA FORMATION DES COLLABORATEURS

Conformément à ses engagements, SFIL a lancé, en 2021, « SFIL Académie », sa nouvelle plateforme de formation visant à améliorer l'expérience collaborateur et manager, en utilisant toutes les ressources d'apprentissage hybrides (« blended learning ») et de digitalisation. Disposant d'espaces personnels dédiés et d'un catalogue de formation diversifié tant sur les formations métiers que sur les formations comportementales, la plateforme fonctionne sur le même système d'apprentissage (« learning

management system ») que celui du Groupe Caisse des Dépôts afin de favoriser les synergies au service du développement des compétences des collaborateurs de SFIL.



→ PARMIS LES FORMATIONS DISPENSÉES EN 2021 CHEZ SFIL :



AGIR CONTRE LE SEXISME ORDINAIRE

SFIL a poursuivi le déploiement du e-learning « Agir contre le sexisme ordinaire » proposé par le Groupe Caisse des Dépôts en partenariat avec ARTIPS, organisme spécialisé dans la transmission de savoir via le storytelling. Plus de 150 collaborateurs se sont inscrits au parcours, parmi lesquels 53% de femmes et 47% d'hommes.

LEADERSHIP TRANSVERSAL

Fin 2021, un nouveau parcours axé sur le « leadership transversal » a commencé à être déployé sous format « test & learn » auprès de la population des « pilotes d'activité » (membres de l'encadrement en charge du pilotage d'activités transverses, représentant environ 15% des effectifs) afin de contribuer au développement de leurs compétences transverses (légitimité, leviers d'influence, assertivité, gestion des situations difficiles, feedbacks constructifs, etc.).

RSE & DÉVELOPPEMENT DURABLE

SFIL a mis en œuvre, fin 2021, un e-learning dédié aux enjeux de RSE et de développement durable, détaillé dans l'axe 3.

Par ailleurs, plusieurs collaborateurs occupant des fonctions liées à la RSE ont commencé à suivre, fin 2021, la formation certifiante « Les fondamentaux de l'entreprise durable » dispensée, en e-learning, par Centrale-Supélec Executive Education.

FORMATION POUR LES ÉLUS

Les élus ont participé à une formation, dispensée par un cabinet spécialisé, visant à développer leur impact à l'oral. La formation était composée d'e-learning et de coaching individuel.

LA SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Afin d'accentuer les actions de sensibilisation à la sécurité informatique, et dans le cadre d'une intensification mondiale des risques liés à la cyber-sécurité, SFIL propose aux collaborateurs des modules d'e-learning permettant d'appréhender de façon courte, ludique et pragmatique les bonnes pratiques en matière de sécurisation des données et des informations. La complétude de ces modules revêt un caractère obligatoire.

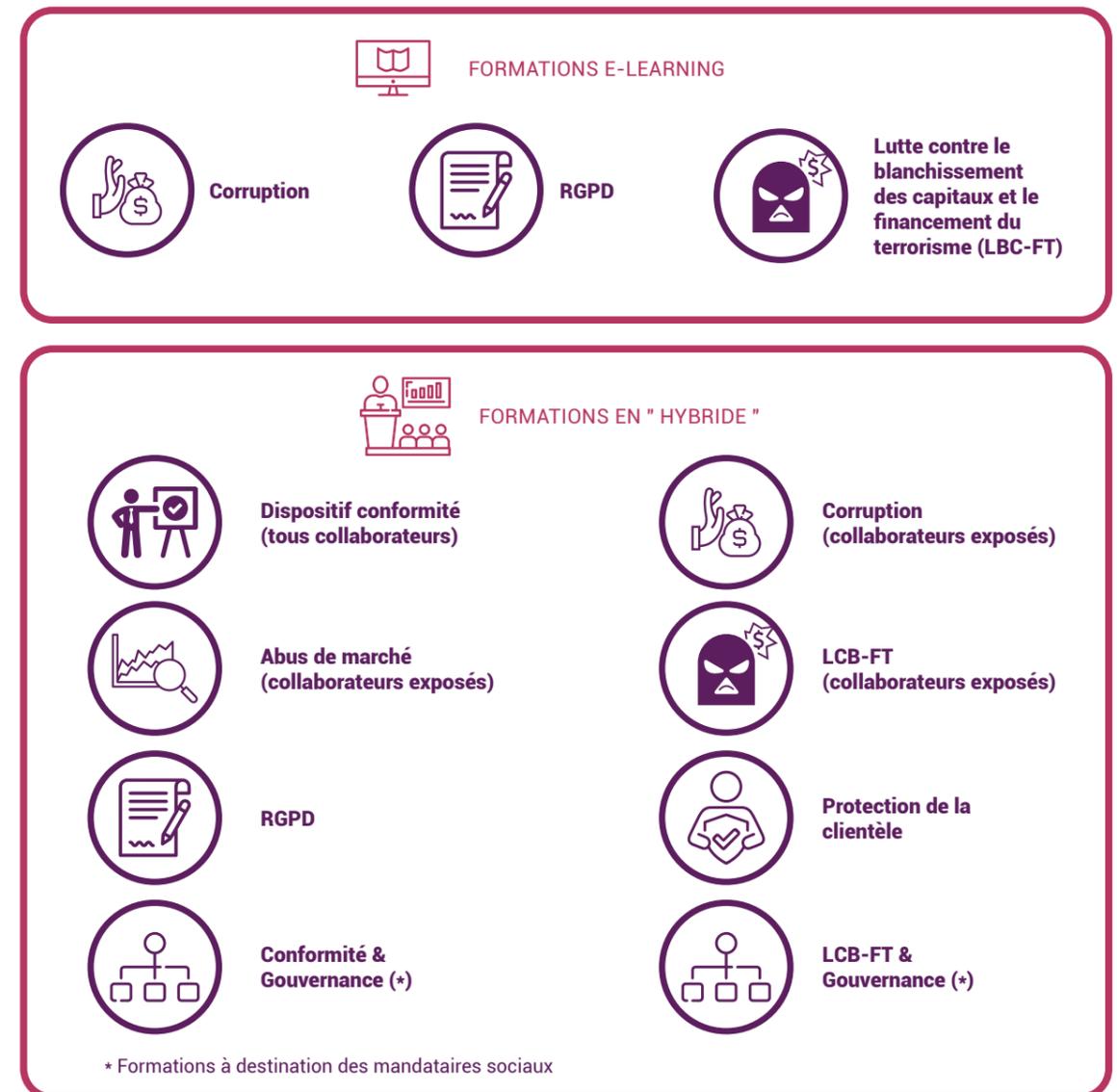
LES FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES AU DISPOSITIF DE CONFORMITÉ

L'appropriation par les collaborateurs des dispositifs de conformité requiert le déploiement d'un plan de formation robuste.

mettre en place les actions nécessaires en proposant un format hybride mêlant présentiel et distanciel.

En 2021, suite à la crise du COVID qui avait bouleversé le calendrier et le format des formations, encore majoritairement dispensées en présentiel, la Direction de la Conformité et la DRH ont su

Le plan de formation conformité 2021 de SFIL est constitué par 6 thématiques, lesquelles se déroulent sous deux formats, hybride ou e-learning.



Ces formations s'adressent à l'ensemble des collaborateurs, avec un volet spécifique pour les personnes identifiées comme exposées, lesquelles suivent une formation dite « experte ».

Elles doivent obligatoirement être suivies par 100% des collaborateurs et mandataires sociaux concernés. Ce taux a été atteint en 2021.

Les administrateurs salariés et non-salariés (mandataires sociaux) sont désormais concernés par une formation « LCB-FT et gouvernance » au terme de laquelle ils doivent disposer de connaissances, de compétences et d'une expérience adéquates en ce qui concerne l'identification et l'évaluation des risques de BC/FT ainsi que les politiques, les contrôles et les procédures en matière de LCB/FT.

Au titre de l'année 2021, un total de 21 sessions de formations ont été dispensées.

LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE AU SEIN DE SFIL ET DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Avec l'intégration au sein du Groupe Caisse des Dépôts, les équipes des Ressources Humaines de SFIL ont pu établir des passerelles avec celles du

Groupe afin de favoriser la mobilité professionnelle des collaborateurs : mise à disposition des offres d'emploi du Groupe et de ses filiales via le « Flash Mobilité » mensuel publié sur l'intranet ou encore participation au Comité mobilité Groupe mensuel. SFIL est aussi désormais associée au processus Groupe des « viviers » : « Perspectives Groupe » et « Ressources Dirigeants ».

ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE ET LE PARCOURS PROFESSIONNEL DES COLLABORATEURS

Dans la poursuite de sa démarche d'évolution du processus d'évaluation annuel, lancée en 2020, SFIL a mis en place un nouveau parcours de formation spécifique aux managers afin de leur permettre de se former à l'entretien annuel. Les objectifs poursuivis ont été de favoriser la transparence de l'évaluation individuelle et l'échange qualitatif sur le parcours professionnel.

Ce dispositif, basé sur des ateliers spécifiques et un module e-learning, a été complété de sessions d'information à destination de l'ensemble des collaborateurs afin de permettre à chacun de maîtriser le cadre de l'entretien annuel et de favoriser les échanges entre managers et collaborateurs.

LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES AGISSEMENTS SEXISTES



SFIL dispose d'un dispositif de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes qui associe acteurs internes (les Référents employeurs et CSE mais aussi les « préventeurs » que sont les managers, l'équipe RH, les élus du personnel ou encore les collègues de travail) et un partenariat externe via ALLOSEXISM.

Il s'agit d'une plateforme pilotée par des avocats spécialisés que les

collaborateurs peuvent contacter de manière confidentielle 24H/24 pour lancer une alerte, soit en tant que victime de harcèlement ou de sexisme, soit en tant que témoin d'un comportement inapproprié. Les salariés peuvent aussi se connecter, toujours de manière confidentielle, au « portail de signalement SFIL ».

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA PROMOTION DES FEMMES

Au titre de l'année 2021, SFIL obtient une note de 93 points sur un maximum de 100 points, reflétant les actions menées au sein de l'entreprise.

Depuis la création de l'indicateur en 2018, le score de SFIL a progressé de 6 points et se place pour la troisième année consécutive à un niveau supérieur à 90/100.

SFIL réaffirme ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les

hommes constitue l'un de ses axes stratégiques prioritaires.



Index Egalité Professionnelle 2021



BIEN VIVRE AU TRAVAIL CHEZ SFIL, À DISTANCE COMME SUR SITE

En 2021, dans le contexte de la crise sanitaire et du travail de nouveau effectué en partie à distance, SFIL a veillé à réduire l'isolement et le manque d'interaction et a maintenu le lien avec ses collaborateurs tout en mettant l'accent sur le bien-être au travers de mesures dédiées.

LA SEMAINE DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

La Direction des Ressources Humaines a ainsi proposé aux collaborateurs de

participer à de nouvelles activités dans le cadre de « La semaine de la Qualité de Vie au Travail ». Les salariés ont sélectionné en amont un panel d'activités auxquelles ils ont ensuite participé durant une semaine, avec un « challenge de la QVT » organisé chaque jour.

La participation des collaborateurs à cette opération a permis de financer la plantation de 100 arbres au Pérou.

Au regard du franc succès rencontré, la semaine de la Qualité de Vie au Travail devrait être reconduite en 2022.



LA JOURNÉE DES SFILOUX

En parallèle des activités organisées pour les collaborateurs durant cette semaine, le mercredi a mis les jeunes à l'honneur, avec une journée pour les enfants des collaborateurs, les « Sfiloux », consacrée à un évènement adapté au contexte actuel, sous la forme d'ateliers digitaux ludiques et créatifs.

Cette année encore, les ateliers Sfiloux choisis étaient en lien avec le développement durable et les engagements RSE de SFIL, en collaboration avec la structure « Futur en Herbe ». Deux thèmes ont été retenus pour contribuer à éveiller les enfants au monde de demain et leur permettre d'inventer le meilleur des futurs :

- Un atelier de créativité « Imagine la ville du futur »
- Un atelier « Hakaton pour la Planète ».

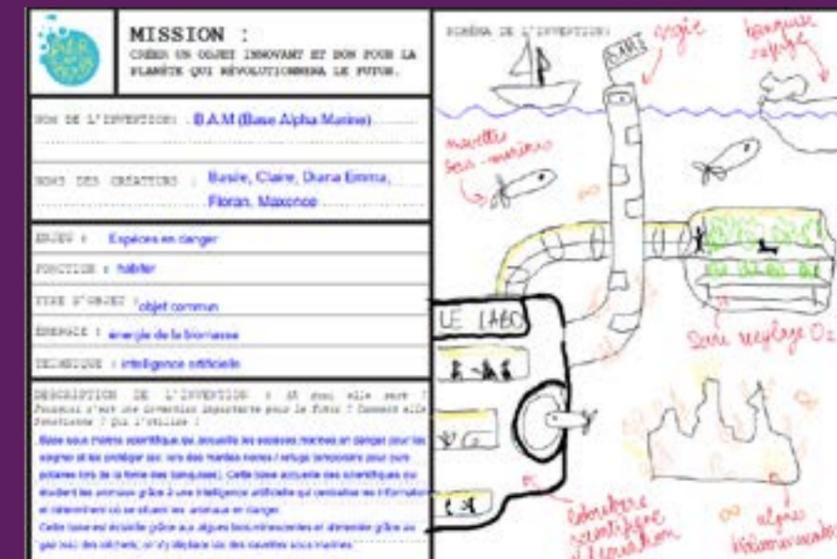
COURS DE YOGA POUR LES COLLABORATEURS

SFIL a proposé deux cours de yoga par semaine tout au long de 2021, en distanciel ou en hybride, intégralement pris en charge par l'entreprise.

Des cours de boxe ont également été proposés au premier semestre 2021.

ANIMATIONS CONCIERGERIE

2021 a aussi été l'occasion de mettre en place plusieurs animations avec la Conciergerie, dont les services sont proposés à tous les collaborateurs. Les animations ont permis de rappeler aux salariés l'existence de cette offre à laquelle ils ont accès, autour d'activités ludiques, mises en place au cours du dernier trimestre de l'année.



→ **PRENDRE EN COMPTE LA TRANSFORMATION DES MODES DE TRAVAIL**



LES 5 CHANTIERS MAJEURS DE LA TRANSFORMATION DE SFIL

Dans la continuité des travaux lancés en 2020, le projet Demain@SFIL s’est poursuivi autour de cinq chantiers majeurs visant à adapter les modes de fonctionnement de l’entreprise au monde nouveau qui a émergé de la crise sanitaire.



LES CHANGEMENTS, INITIALEMENT ENTREPRIS SOUS LA CONTRAINTE DE LA GESTION DE CRISE, SE SONT TRADUITS PAR DES SOUHAITS D'ÉVOLUTION DURABLES, PARTAGÉS PAR TOUS, APPORTANT PLUS DE SOUPLESSE À L'ORGANISATION ET REDONNANT UNE PLACE CENTRALE À L'ENGAGEMENT, LA COOPÉRATION, NOTAMMENT EN MODE HYBRIDE, ET À L'INNOVATION :

DE NOUVELLES PRATIQUES D'ÉVALUATION avec



plus de transparence et d'autonomisation des équipes, il a semblé également primordial de réfléchir à une adaptation du modèle d'évaluation. C'est le sujet du « feedback » régulier et de sa systématisation comme pratique de pilotage de la performance qui a été mis à l'honneur, dont les principales réalisations verront le jour en 2022.

DES PRATIQUES D'ANIMATION AGILE dans



le contexte du développement du travail hybride, les encadrants sont accompagnés dans la mise en place de nouveaux rituels d'équipe (réunions quotidiennes, amélioration continue...) et dans l'élaboration de management visuel digital pour favoriser la transparence, la collaboration, l'efficacité opérationnelle et l'intelligence collective.

DES ESPACES DE TRAVAIL COLLABORATIFS ET MODULABLES



(PROJET « MOVE YOUR DESK ») : le développement du télétravail amène à repenser les usages en termes de locaux et de modes de travail en les adaptant aux usages hybrides, avec des espaces de travail optimisés et des lieux d'échange plus variés et conviviaux.

POSTE DE TRAVAIL COLLABORATIF ET INTÉGRÉ :



l'objectif de ce chantier est de réfléchir aux options permettant d'avoir tous les outils nécessaires directement sur le poste de travail (téléphonie, etc.) afin que tous les collaborateurs puissent travailler dans des conditions optimales, aussi bien sur site qu'en télétravail, ou en mode hybride. La fin de ce chantier est prévue en 2022.

DÉPLOIEMENT DE L'ACCORD DE TÉLÉTRAVAIL :



le nouvel accord est entré en vigueur en septembre 2021. La préparation de ce déploiement a donné lieu à des ateliers participatifs pour que chaque équipe puisse définir une charte commune et adapter l'accord à ses pratiques et besoins.

Focus sur

LES ESPACES DE TRAVAIL COLLABORATIFS ET MODULABLES : LE PROJET MOVE YOUR DESK

Le projet Move Your Desk se décline au travers de quatre principes clés :



L'OBJECTIF :
ADAPTER NOS ESPACES À NOS USAGES

- ➔ Diminuer le nombre de postes individuels en supprimant les postes inutilisés et en tenant compte du taux d'occupation lié au télétravail
- ➔ Augmenter la part et la variété des espaces collaboratifs et conviviaux
- ➔ Tenir compte des contraintes et besoins spécifiques (confidentialité, calme, ...) notamment en conservant une zone attribuée pour chaque direction
- ➔ Garantir à chaque collaborateur sa place pour la journée entière dans des bureaux à taille humaine



Le projet se décompose en deux éléments complémentaires :

- La réflexion sur les futurs locaux, articulée autour d'ateliers participatifs avec un référent projet par direction, des représentants de l'encadrement et les membres du Comité Exécutif.
- La mise en place d'un « Village Test » permettant aux équipes de se projeter dans les usages de demain, en ayant une idée plus précise de ce qui pourrait ou non leur convenir, aussi bien en termes d'agencement que d'équipement. Suite aux premiers retours, le village test a été adapté, ce qui a permis d'augmenter la satisfaction des testeurs, qui est passée de 32 % à 59 % en un mois.

Un accompagnement spécifique a été mis en place afin de déployer cet accord avec succès :

- Les collaborateurs et leur encadrement ont été amenés, via des travaux collaboratifs, à dialoguer afin d'organiser l'application de l'accord au sein de l'équipe concernée.
- Des ateliers collaboratifs ont été mis en œuvre : interview COMEX, atelier managers, design thinking.
- A l'issue de ces ateliers, plus de 50 Chartes d'équipes ont été rédigées.

Focus sur LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD DE TÉLÉTRAVAIL

Signé à la majorité le 14 avril 2021, le nouvel accord de télétravail a été mis en place en septembre 2021. Il prévoit notamment :



La généralisation du télétravail à tous les collaborateurs

Un quota annuel de 85 jours, jusqu'à 100 jours pour les contraintes opérationnelles ou les situations individuelles complexes



Des droits et devoirs pour les collaborateurs : autonomie, confiance mutuelle, droit à la déconnexion, conciliation vie privée-professionnelle



Des accompagnements financiers : allocation forfaitaire mensuelle, carte titre-restaurant, remboursement des frais d'aménagement du poste de télétravail



VERS UNE DÉMARCHE ACHATS PLUS RESPONSABLE

Consciente du rôle fondamental des achats dans la démarche de durabilité de l'entreprise, SFIL renforce progressivement ses pratiques en matière d'achat responsable.

LA SIGNATURE DE LA CHARTE RELATIONS FOURNISSEURS RESPONSABLES

SFIL a signé en 2021 la Charte Relations Fournisseurs Responsables (RFR) du Conseil National des Achats en lien avec le Ministère de l'Economie et des Finances, par laquelle elle confirme son engagement en faveur d'une relation équilibrée et durable avec ses fournisseurs.

Cette Charte, signée par plus de 2 200 organisations privées et

publiques en France, dont la Caisse des Dépôts et certaines de ses filiales, vise à inciter les entreprises et les acteurs publics à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs, en sensibilisant l'ensemble des acteurs économiques aux enjeux inhérents aux achats responsables et à la qualité des relations clients-fournisseurs.

En adhérant à cette charte, qui comporte 10 engagements, SFIL confirme sa participation à la construction d'une relation équilibrée, loyale et durable avec ses fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chaque partie et s'engage à améliorer son organisation pour réunir progressivement les conditions nécessaires à l'obtention du Label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables ».

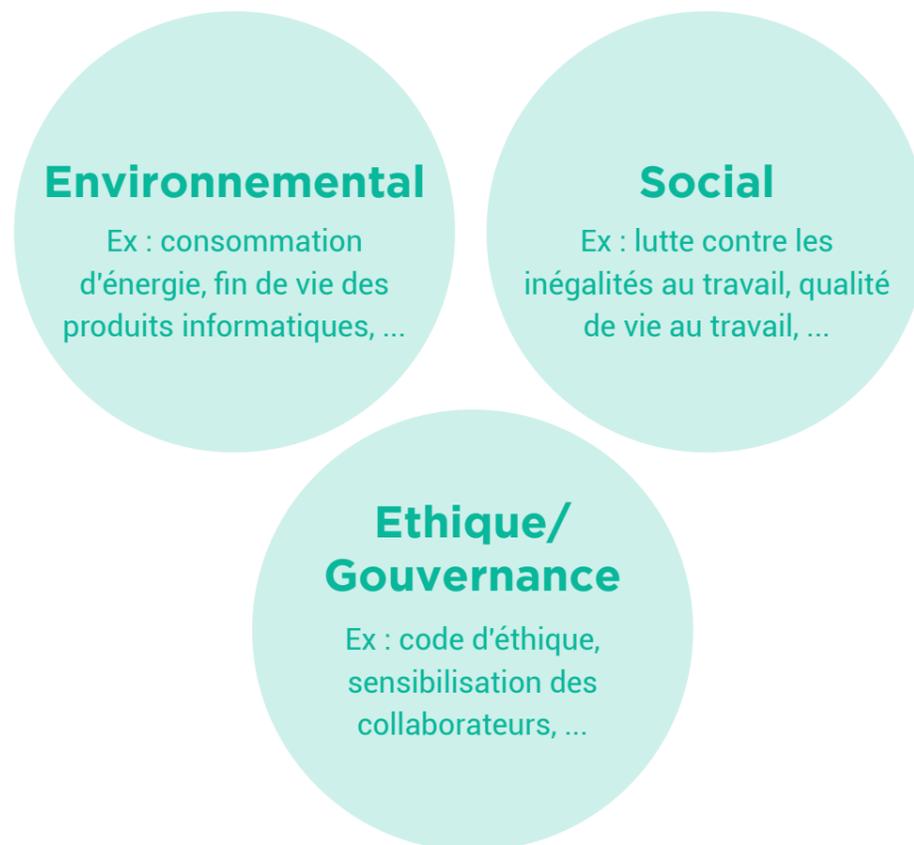


**IMPLIQUER LES FOURNISSEURS
POUR RENFORCER LA DÉMARCHÉ**

Au sein de la démarche RSE, la construction d'une relation de qualité et de confiance avec les fournisseurs permet d'assurer une convergence des valeurs et des bonnes pratiques.

En 2021, dans la continuité des travaux entrepris, SFIL a poursuivi l'amélioration de la structuration de son

questionnaire annuel sur le volet RSE, destiné à ses principaux fournisseurs et recueille désormais des informations plus précises en matière sociale, environnementale, d'éthique et de gouvernance ainsi qu'un volet de questions ouvertes sur leurs pratiques RSE, portant notamment sur :



Par ailleurs, SFIL attache également une grande importance à s'assurer que les consultants auxquels elle fait appel exercent leurs missions dans des conditions de travail décentes tant au sein de sa structure que dans leur cabinet.

Afin de renforcer globalement ses pratiques en matière d'achats responsables, SFIL a défini un programme de travail pour les années à venir, incluant notamment la recherche d'un outil de diligence anti-corruption.

LA CERTIFICATION FOURNISSEUR RESPONSABLE

Appliquée à entretenir des relations tout aussi responsables en tant que donneur d'ordre qu'en tant que fournisseur, SFIL a été récompensée, au titre de

l'année 2021, de la *médaille d'or Fournisseur Responsable PROVIGIS* dans le cadre de la prestation de services qu'elle fournit à La Banque Postale.

Cette certification confirme que SFIL détient une documentation légale évaluée conforme en réponse au suivi de l'obligation de vigilance. SFIL fournit ainsi, tout au long de l'année, un ensemble de documents attestant de sa régularité en termes sociaux (conformité URSSAF, absence de travail dissimulé, emploi de personnes en situation de handicap), judiciaires et assurantiels.

En 2021, près de 30 documents ont été fournis par l'entreprise en réponse à ces obligations.





ODD RESULTATS 2021 ET OBJECTIFS 2022

ODD	Objectifs SFIL	Indicateurs	Objectifs chiffrés 2021	Résultats 2021	Objectifs chiffrés 2022
	Contribuer au bien-être de nos collaborateurs	Nombre moyen de jours de télétravail effectués au cours de l'année par collaborateur en CDI ¹⁴	Pourcentage de collaborateurs en CDI pratiquant le télétravail : > 80%	100%	> 50 jours par collaborateur en CDI
		Sonder les collaborateurs sur l'appréciation de l'équilibre entre leurs vies professionnelle et personnelle	2 fois par an	2 fois par an	1 fois par an
		Taux d'absentéisme sur l'année	< 3,4%	1,5%	< 3,4%
	Fonctionnement interne - Promouvoir la formation, la diversité et l'égalité des chances	Nombre d'alternants accueillis dans l'année	> 5% de l'effectif	10%	> 8% de l'effectif avec au moins 50 % de femmes
	Faire progresser l' égalité professionnelle et promouvoir la parité femmes/hommes	Index d'égalité femmes/hommes dans l'entreprise	>= 90%	93/100	>= 90%
	Réduire notre empreinte carbone	Réduction de nos émissions de CO2 (en TCO2e)	- 15% sur 3 ans par rapport à l'année de référence 2018	2018 : 7 860 tCO2 2021 : 5 390 tCO2 = -31%	Maintien du niveau d'émissions à 5 400 tCO2

14. Actualisation de l'indicateur au regard de la mise en œuvre du nouvel accord de télétravail.

3 | PERSPECTIVES

L'ÉLARGISSEMENT DU BILAN CARBONE AVEC L'INTÉGRATION DE L'IMPACT DES PORTEFEUILLES ET LA MESURE DE L'ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS

SFIL souhaite élargir sa stratégie carbone et s'inscrire dans une trajectoire de maîtrise de son empreinte en lien avec la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France, les accords de Paris, et les ambitions de la Politique Climatique du Groupe Caisse des Dépôts.

Cette volonté s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires qui s'appliqueront progressivement à SFIL d'ici 2024 (règlements CRR et CRR2, Taxonomie verte européenne et directive CSRD) et pour lesquelles il sera nécessaire d'enrichir le contenu des informations extra-financières qu'elle devra diffuser.

Ainsi, SFIL étudie la possibilité de prendre en compte la globalité du scope 3 avec l'élargissement aux portefeuilles de financement/investissement : refinancements Crédit Export, Prêts au Secteur Public Local et Portefeuilles de placements de trésorerie.

S'agissant de son impact numérique, et à la suite du benchmark réalisé en 2021, SFIL a pour objectif, à terme, d'identifier la part de l'empreinte numérique de son bilan carbone et de la piloter de manière plus fine au sein de son bilan carbone en vue de la réduire.

Enfin, SFIL entend inscrire la démarche de compensation d'une partie de ses émissions de CO₂ résiduelles dans la durée et étudiera pour ce faire de nouveaux projets de puits de carbone à financer.

LA PARTICIPATION AUX STRESS TESTS CLIMAT DE LA BCE¹⁵ EN 2022

La participation de SFIL aux stress tests climat de la BCE de 2022 est en cours et concernera le module 1 (qualitatif), le module 2 (collecte de données), et partiellement le module 3 (*bottom up* stress test).

LA POURSUITE DU DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Dans un esprit de concertation et afin de mieux répondre à leurs attentes dans un monde en mutation, SFIL entend renforcer ses interactions avec ses principales parties prenantes en les associant plus amplement au déploiement de sa démarche RSE.

Outre le lancement d'une seconde enquête de satisfaction auprès de ses clients, SFIL définira des modalités de dialogue adaptées à chaque typologie de parties prenantes visant à intégrer plus amplement la dimension du développement durable, en favorisant la création partagée de valeur.



LA RATIONALISATION DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET TÉLÉPHONIQUES DANS LE CADRE DE DEMAIN@SFIL

Dans le cadre de son chantier de transformation en réponse aux mutations du monde du travail, SFIL ambitionne de réduire le nombre de ses équipements informatiques à horizon 2022-2023 avec notamment l'optimisation et la modernisation des postes de travail, la virtualisation de la téléphonie, et la rationalisation des imprimantes.



15. Banque Centrale Européenne

LA POURSUITE DE POLITIQUES RH DYNAMIQUES

ACCORD BIEN VIVRE AU TRAVAIL EN COURS DE RENÉGOCIATION

Les négociations ont été ouvertes courant 2021. Elles seront rouvertes début 2022, autour des axes suivants :

- Mise en lumière des actions Bien Vivre au Travail et RSE de SFIL,
- Gestion du télétravail (déconnexion / bonnes pratiques),
- Mesures d'accompagnement dans le cadre de la mise en place des nouveaux locaux,
- Inclusion / diversité,
- Collaborateurs de - 35 ans,
- Seniors (+ 50 ans),
- Proches aidants,
- Don de jours.

INCLUSION ET DIVERSITÉ

SFIL accorde une grande importance aux équilibres de son corps social grâce aux actions menées en faveur de l'inclusion et de la diversité. En 2022, SFIL continue à soutenir l'intégration professionnelle des jeunes diplômés. Elle poursuit donc sa forte implication en faveur de l'apprentissage et de l'alternance (recrutements ; animation spécifique de la communauté des alternants). SFIL recrute chaque année des jeunes talents en les formant via des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Du bac +3 au bac +5, tous les métiers de SFIL sont concernés.

SFIL va mettre en place des actions en faveur de la population des plus de 50 ans (entretiens de seconde partie de carrière, parcours de formation visant à maintenir un haut niveau d'employabilité, équilibre des temps de vie, bilans retraites optimisés, etc.).

L'entreprise souhaite aussi favoriser l'inclusion des personnes « LGBT+ » en son sein.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Pour 2022, SFIL reconduit ses ambitions de :

- Maintien et amélioration du plan de succession 100% féminin afin de renforcer les efforts d'identification des collaboratrices pouvant évoluer sur des postes clés ou des postes d'encadrement.
- Maintien de l'objectif ambitieux de 2/3 de femmes dans les mouvements d'effectifs (recrutements externes, promotions, mobilités) des classifications conventionnelles les plus élevées « J, K et hors classe ».
- Maintien des programmes de détection et de formation spécifiques à la population féminine (par exemple programme de formation « être actrice de son ambition ») et définition d'accompagnement dédié si besoin (assessment, coaching si besoin).
- Maintien des initiatives de féminisation des métiers de la finance

via la politique écoles et le recours à l'apprentissage.

NOUVEAU BAROMÈTRE SOCIAL BIENNAL

SFIL s'est engagée, à travers l'accord Diversité et Bien vivre au travail, à mettre en place plusieurs dispositifs pour permettre à chacun de s'exprimer et parvenir ainsi à mesurer le climat interne à l'entreprise. L'enquête d'opinion interne était un outil indispensable pour permettre aux collaborateurs de s'exprimer sur leur travail au quotidien et plus largement sur l'entreprise. Depuis 2017, SFIL propose un « baromètre social », tous les 2 ans, à l'ensemble de ses collaborateurs.

SFIL interrogera, en 2022, à travers un nouveau baromètre social, tous les salariés afin de connaître leur état d'esprit et leurs attentes dans un contexte où la qualité de vie au travail a été très fortement impactée par la crise sanitaire.





Dans le but d'améliorer la culture de conformité, l'offre de formation en présentiel sera enrichie en 2022 d'une nouvelle formation permettant de se conformer aux orientations relatives à l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires des postes clés (EBA/GL/2021/06) du 2 juillet 2021.

Poursuite du déploiement de la plateforme SFIL Académie

Grâce à SFIL Académie, SFIL ambitionne en 2022 d'optimiser encore davantage le développement des compétences métiers et comportementales de ses collaborateurs : formations digitalisées proposées de manière asynchrone, création de synergies avec l'Université CDC du Groupe etc.

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique, SFIL déploiera notamment des actions de formation concernant la responsabilité sociétale de SFIL (sensibilisation à la RSE, fresque du climat, fresque du numérique etc.) et poursuivra les actions de formation liées à sa transformation interne (agilité, dextérité numérique, revue du modèle d'évaluation de la performance, etc.).

**EN COHÉRENCE AVEC
SON PLAN STRATÉGIQUE
#OBJECTIF2026,
SFIL A DÉFINI DES
ENGAGEMENTS FORTS
À MOYEN ET LONG TERME
EN RÉPONSE AUX ENJEUX
DES PLANS DE RELANCE
ET DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DÉTAILLÉS EN PAGE 154 ET
SUIVANTES.**



AXE 3

L'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS



1 | LA MISE EN ŒUVRE DU E-LEARNING
RSE/DÉVELOPPEMENT DURABLE

2 | SENSIBILISER EN INTERNE ET SE
MOBILISER POUR LES AUTRES

3 | LES ACTIONS DE MÉCÉNAT

4 | L'ENGAGEMENT ENVERS LES
PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP

5 | AUTRES INITIATIVES

6 | PERSPECTIVES

1 | LA MISE EN ŒUVRE DU E-LEARNING RSE/ DÉVELOPPEMENT DURABLE

La sensibilisation des collaborateurs est un élément clé de la démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Après les actions de formation menées auprès de son Conseil d'Administration, des managers et des élus, qui ont été réalisées les années précédentes, SFIL a souhaité sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs à ces enjeux incontournables.

Le Groupe a ainsi déployé, en décembre 2021, un module de e-learning consacré au Développement Durable et à la RSE décliné en deux parties.

Le parcours sensibilise tout d'abord les apprenants aux grands enjeux planétaires actuels que sont le changement climatique, la raréfaction des ressources, la disparition de la biodiversité, la pollution et les inégalités.

Puis, un focus est réalisé sur les principaux engagements et réalisations de SFIL en matière de RSE et de Développement Durable.

A l'issue du parcours, les collaborateurs sont invités à approfondir certaines des notions et thématiques abordées dans le module grâce à des contenus dédiés mis à leur disposition sur l'intranet de l'entreprise.



Sensibilisation au Développement durable et à la RSE



Sensibilisation au Développement durable et à la RSE



2 | SENSIBILISER EN INTERNE ET SE MOBILISER POUR LES AUTRES

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS EN 2021

Malgré la situation sanitaire, SFIL s'est efforcée de poursuivre ses initiatives autour de la solidarité et du développement durable durant la période de travail à distance, notamment via le groupe « Engagement Collaborateurs ».

L'objectif est double, avec d'une part la poursuite des actions de sensibilisation des employés au développement durable tout au long de l'année, et d'autre part la mobilisation au service



des autres via des actions de don ou de bénévolat.

► Durant le mois d'avril, SFIL a procédé, auprès des assistantes de direction, à une collecte solidaire de fournitures de bureau inutilisées et en bon état. Cinq cartons ont pu être rassemblés et ont été donnés à l'association Pik-Pik, qui les a distribués à la Ligue de l'Enseignement des Hauts de Seine.

► Fin juin, SFIL a proposé aux collaborateurs un webinaire sur la biodiversité, dispensé par l'association Pik-Pik. Les collaborateurs ont pu y être sensibilisés sur les raisons de la perte de la biodiversité et des écosystèmes, avec un focus sur la biodiversité en ville.



► A l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) 2021 au mois de septembre, les salariés ont été sensibilisés sur un ensemble de thématiques, via des communications et publications intranet : l'amélioration du tri des déchets dans les locaux, le numérique responsable, ou encore le calcul de leur empreinte carbone individuelle via un outil de l'ADEME.

► Dans le sillage de la SEDD, et conformément à ses engagements en termes de contribution à l'économie circulaire, SFIL a organisé en octobre un nouvel atelier de réparation gratuite d'objets électriques et électroniques défectueux pour ses collaborateurs, en collaboration avec l'association Pik-Pik.



LA PREMIÈRE JOURNÉE SFIL'ANTHROPIE

Le 2 décembre 2021 a eu lieu la première journée de bénévolat d'entreprise de SFIL, baptisée **Journée SFIL'ANTHROPIE**.

SFIL joue un rôle sociétal aussi grâce à ses collaborateurs, et l'objectif était ainsi de proposer une action solidaire et utile, qui permette aux salariés de s'engager de manière concrète sur leur temps de travail, pour eux comme pour l'entreprise, à l'image des journées de solidarité déjà menées par de nombreuses autres sociétés en France.

Une trentaine de collaborateurs ont pu œuvrer durant leur temps de travail à des actions solidaires et ont prêté main forte concrètement à 3 associations : le Foyer Jorbalan, l'IME Agir et Vivre l'Autisme, et France Terre d'Asile.

L'évènement a été organisé avec Unis-Cité Solidarité Entreprises, organisme spécialisé dans la mobilisation solidaire des salariés à grande échelle reversant l'intégralité de ses revenus à son entité associative Unis-Cité, association d'intérêt général pionnière du service civique des jeunes.



← → Action avec

LE FOYER JORBALAN : INTERACTION CULTURELLE ET HUMAINE AVEC DES FEMMES VICTIMES DE LA TRAITE SEXUELLE.

L'Association Foyer Jorbalan est le seul foyer en France fondé pour protéger des femmes victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Ses missions sont d'accueillir et de protéger les victimes de la traite et de leur proposer un

accompagnement global pour favoriser leur autonomie.

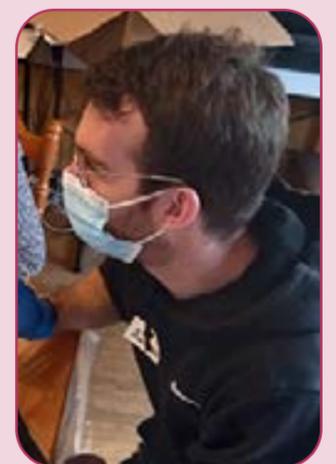
Après une présentation du foyer et

de ses missions, les bénévoles ont pris part à un atelier « brise-glace » avec les femmes du foyer, avant de démarrer les activités prévues pour la journée : le matin, la réalisation en petits groupes de peintures sur toile pour égayer les chambres du foyer. Puis, après le déjeuner, une sortie à l'aquarium, pour inciter à la découverte et à l'échange entre les résidentes et les collaborateurs bénévoles.



“ Cette journée m'a permis de comprendre la situation et le quotidien de ces femmes, et de changer de regard. C'était également très intéressant en termes de team-building. Je pense qu'en passant ce moment avec elles, nous avons apporté un peu de détente et de temps off aux résidentes et aux encadrantes de l'association. Il est important que SFIL propose ce genre d'action car l'entreprise a un rôle à jouer dans la société, et doit montrer qu'elle est en lien avec le monde réel.

Antonio, Direction Juridique



Action avec

L'IME AGIR ET VIVRE L'AUTISME : CONSTRUCTION DE PANNEAUX SENSORIELS POUR ÉVEILLER LES SENS D'ENFANTS ATTEINTS D'AUTISME.

Agir et Vivre l'Autisme est un institut médico-éducatif pionnier pour transformer la connaissance et l'accompagnement des personnes autistes et donner le maximum de chances aux enfants pris en charge de progresser en termes de communication, autonomie, motricité et savoirs.

de la structure et des éducateurs spécialisés, l'atelier organisé visait à faire interagir les bénévoles SFIL avec des adolescents de l'institut (accompagnés de leurs éducateurs) autour d'un atelier de fabrication de panneaux sensoriels, destinés à des enfants en bas-âge autistes. Au-delà de cette activité, l'objectif était aussi de sensibiliser les collaborateurs à la diversité des profils autistiques et à la nécessité d'une meilleure prise en charge pour faciliter leur intégration dans la société.



Après une rencontre avec la représentante

“Participer à cette journée m'a permis de prendre beaucoup de recul sur mon quotidien, et d'aller au-delà des appréhensions et des questionnements que je pouvais avoir sur l'autisme. Ça a aussi été un très beau moment car il y a eu beaucoup de regards et d'échanges avec les enfants. Je retiens les sourires de Maël, Filip et Alexandre, qui sont la plus belle des récompenses. J'ai hâte qu'il y ait une 2^e journée !

Sandrine, Direction des Risques de Crédit



Action avec

FRANCE TERRE D'ASILE : CONSTRUCTION DE BABYFOOTS À DESTINATION DE CENTRES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

L'association France Terre d'Asile a principalement pour but d'aider les personnes en situation de migration, en participant notamment à l'accueil des demandeurs d'asile, apatrides et réfugiés sur le territoire français et en favorisant leur intégration par toutes les actions en faveur de l'accès à l'emploi, au logement et à l'apprentissage du français.

Les bénévoles de SFIL ont été

rejoints par un groupe de jeunes mineurs isolés (et leur encadrant) pour procéder à l'assemblage et à la décoration de 3 babyfoots en carton destinés à des centres d'hébergement. La journée s'est terminée avec un tournoi très enlevé de babyfoot, et une petite cagnotte a été versée à France Terre d'Asile pour financer une future sortie des jeunes.

Grâce aux travaux manuels en groupe, puis au tournoi, les bénévoles de SFIL ont pu interagir, parfois malgré la barrière de la langue, avec les jeunes dans la bonne humeur.



“Je souhaitais participer à cette initiative pour montrer à ceux qui en ont besoin qu'ils ne sont pas seuls et changer le quotidien de ces enfants, au moins le temps d'une journée.

Ce qui m'a le plus marqué, c'est que tous les participants, enfants comme collaborateurs, ont vraiment vécu pleinement cet échange, avec un plaisir visible sur tous les visages.

Berkan, Direction Finance



3 | LES ACTIONS DE MÉCÉNAT

NOUVELLE CONVENTION AVEC LE COLLÈGE DE FRANCE : SFIL DEVIENT LE 1^{er} MÉCÈNE DU CAMPUS DE L'INNOVATION DANS LES LYCÉES

Convaincu du rôle fondamental du savoir pour la réussite des jeunes dans la société, et devant le succès grandissant du Campus, SFIL a considérablement accru son accompagnement financier depuis sa première convention en 2017.

Ainsi, en 2019, SFIL a doublé son soutien financier de manière exceptionnelle pour permettre notamment l'actualisation des programmes d'économie et la réalisation de leurs supports médiatiques en 2019 et 2020.

Fin 2021, une nouvelle convention a été signée pour pérenniser ce soutien exceptionnel pour 2021 et sur toute la durée du plan stratégique SFIL 2022-2026 pour permettre au Campus d'intensifier ses interventions avec les nouveaux objectifs suivants :

- Extension du programme aux mathématiques
- Intensification des échanges entre les élèves et les enseignants en économie et en Science et Vie de la Terre
- Extension du programme à la francophonie

SFIL EST DÉSORMAIS LE 1^{er} MÉCÈNE DU CAMPUS DE L'INNOVATION POUR LES LYCÉES.



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

Le Campus incarne la volonté du Collège de France de rendre accessible le savoir et la connaissance au plus grand nombre. Pour Philippe Aghion, cofondateur, « il s'agit de susciter chez des élèves ne bénéficiant pas d'une proximité sociale et territoriale immédiate avec un savoir académique, l'envie d'oser, d'aller de l'avant, de devenir acteurs de leur réussite scolaire et professionnelle. Il s'agit de désacraliser le savoir académique, démontrer comment les savoirs, l'économie par exemple, sont des outils de compréhension et d'action sur le monde, leur monde ».

Le Campus de l'innovation pour les lycées a plusieurs objectifs :

- Démystifier le rapport aux savoirs académiques
- Éveiller les vocations
- Encourager les élèves à se projeter dans l'avenir

Le Campus s'adresse en priorité aux lycéens des REP (réseaux d'éducation prioritaire) et REP+ et également à leurs enseignants.

UNE ACTIVITÉ RÉDUITE DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

En raison de la crise du COVID, et des confinements associés, le déroulement de l'année scolaire 2021 a été fortement perturbé. Les interventions devant les lycéens ont été temporairement suspendues à la demande de l'Éducation nationale qui devait prioritairement assurer au mieux le bouclage des programmes scolaires.

Toutefois, si les interventions n'ont pas pu être réalisées, le Campus s'est concentré sur la mise en ligne des savoirs et la rédaction des nouveaux programmes¹⁶.

Bien que fortement limitées, des interventions auprès des Lycées ont toutefois pu être menées durant le dernier trimestre 2021, auprès de 420 élèves et 56 enseignants:

► **Sciences Economiques et Sociales:** 80 élèves et 10 enseignants à Paris, 90 élèves et 15 enseignants à Massy

► **Sciences de la Vie et de la Terre :** 80 élèves et 8 enseignants à Châteauroux, 90 élèves et 15 enseignants au Mans.

L'objectif des 1 400 lycéens visé pour l'année 2021 n'a donc pas été atteint en raison du contexte sanitaire très particulier. Conscient de ces difficultés et de l'importance accrue de l'action du Campus en raison de l'élévation du risque d'inégalités face aux savoirs lié à la crise sanitaire qui a fortement impacté l'Éducation nationale, SFIL maintient sa confiance dans le programme et espère un retour à un « rythme de croisière » pour la rentrée 2022. La pérennisation du soutien exceptionnel de SFIL de 2019 pour les années 2022-2026 est l'illustration de la conviction profonde qu'une société plus juste se fonde via l'accès aux savoirs pour tous.

¹⁶. Tous les chapitres de seconde, première et terminale du programme, et les exercices correspondants, ont été mis en ligne sur le site du Collège de France, sur le site Eduscol de l'éducation nationale, et sur le site Melchior de l'Institut de l'Entreprise. Les chapitres de base ont été produits en vidéos accessibles sur le site YouTube du Campus de l'Innovation pour les Lycées. Enfin, un compte Instagram a été lancé avec du matériel pédagogique adapté à ce réseau et avec référencement à l'ensemble des ressources du Campus.

LA POURSUITE DES PROGRAMMES DE SOUTIEN ET DE PARRAINAGE DE JEUNES COLLÉGIENS ET LYCÉENS

Association créée en 2005, l'Institut Télémaque a pour raison d'être de relancer l'ascenseur social dès le collège en accompagnant des jeunes investis et motivés de milieux modestes par le biais d'un double mentorat « école-entreprise ».

Grâce à ce partenariat entre Télémaque et SFIL, les collaborateurs peuvent s'engager en devenant mentors auprès de collégiens investis et motivés. Les mentors SFIL proposent notamment aux collégiens concernés de réaliser des activités socio-culturelles qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer, d'échanger sur leur parcours ou de leur faire découvrir le monde professionnel en leur présentant SFIL et leur métier.

LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DES STAGIAIRES DE 3^e « REP ET REP + »

En 2021, dans le contexte des contraintes sanitaires, et grâce aussi à son partenaire l'Institut TELEMAQUE, différents collaborateurs de SFIL ont pu

Télémaque

se rendre dans le collège Guy Moquet de Gennevilliers pour y échanger avec des collégiens de 3^e. Ils leur ont présenté le modèle de banque publique de développement, les différents métiers de la banque ainsi que les orientations scolaires et estudiantines permettant d'accéder à ces métiers.



4 | L'ENGAGEMENT ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) qui a eu lieu du 15 au 19 novembre 2021, SFIL s'est une nouvelle fois engagée au travers de différentes actions tout au long de la semaine.

Les collaborateurs ont pu bénéficier notamment d'ateliers de sensibilisation sur le handicap grâce à l'intervention de notre partenaire Handicap Au Service des Compétences (H.A.S.C). Ces ateliers ont rassemblé plus de 30 participants, dont un membre du COMEX.

Un jeu de l'oie en ligne « Handipoursuite » de test des connaissances sur le handicap et l'emploi a également été proposé, via le partenaire AKTI-SEA, avec 70 participants pour 93 parties jouées.

Enfin, SFIL a pu accueillir deux personnes en situation de handicap lors d'une journée aux côtés des collaborateurs, dans le cadre du « Duoday ». Cette initiative annuelle permet à la fois de sensibiliser les collaborateurs



au sujet du handicap en entreprise mais également de faire découvrir les métiers de la banque à des personnes en situation de handicap.

Cette année, les échanges ont été riches de sens et d'enseignements pour toutes les parties prenantes. Les deux participants ont notamment eu l'occasion de faire une visite guidée du « Village Test » mis en place

pour le projet de réaménagement des locaux, ce qui a permis de recueillir leurs impressions et les besoins qu'ils auraient pu avoir s'ils avaient été des collaborateurs SFIL.

Afin de favoriser la réinsertion professionnelle dans la vie civile de militaires blessés en situation de handicap, SFIL a poursuivi ses échanges avec la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre (CABAT) ainsi qu'avec Défense Mobilité, service du ministère des Armées qui accompagne chaque année près de 19 000 militaires dans leur reconversion dans le civil. SFIL a notamment pu accompagner la reconversion professionnelle d'une jeune militaire en situation de handicap via

des entretiens de coaching délivrés par un professionnel de l'équipe RH, en lien avec son interlocutrice de Défense Mobilité.



5 | AUTRES INITIATIVES

UNE NOUVELLE ACTION DE SOLIDARITÉ EN RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE

La seconde édition de la campagne solidaire de don de jours pour soutenir l'action « Restons unis pour les plus vulnérables » lancée par la Fondation de France s'est tenue du 6 au 31 janvier 2021.

A cette occasion, les collaborateurs ont pu faire un don de jour sur base des modalités de l'avenant à l'accord Qualité de Vie Travail :

- Don sur base du volontariat
- Maximum de 5 jours par an, par journée complète ou ½ journée
- Un abondement à 100% de l'entreprise

CHIFFRES CLÉS

25 jours collectés en 2021
soit un total de 101,5 jours en deux campagnes

20 contributeurs en 2021
Dont 1/3 de nouveaux contributeurs

17 717 € de don
Soit un total de 60 874 € de don réalisé à la Fondation de France

RÉSEAU « AVEC'L »



Courant 2021, le Réseau mixité de SFIL a fêté ses 5 ans. Parrainé par Brigitte Daurelle, membre du Conseil d'Administration de SFIL et Présidente Directrice Générale de MFEX by EUROCLEAR, le réseau a proposé de nouvelles actions à ses membres ainsi qu'aux collaboratrices et aux collaborateurs de SFIL.

Parmi ces actions, on peut notamment citer les ateliers interactifs menés en faveur de la déconstruction des stéréotypes de genres, la mise en place de Cafés Littéraires axés autour de la problématique de la mixité et la rencontre avec des personnes inspirantes.



L'année a également été marquée par la mise en place d'un partenariat avec l'association Force Femmes qui accompagne des femmes de plus de 45 ans, sans emploi, dans leurs démarches de retour sur le marché du travail.

Le partenariat a démarré avec le lancement d'un sondage visant à appréhender au mieux les besoins des femmes bénéficiaires. L'enquête, à laquelle ont répondu plus de 450 participantes, a mis en avant un fort besoin de formation en « agilité » et une appétence marquée pour les outils de développement personnel.

En conséquence, le réseau AVEC'L a rapidement proposé à l'association :

- La mise en place d'une boîte mail « assistance IT » gérée par le « kiosque » informatique de SFIL
- L'ouverture des sessions de formations SFIL aux bénéficiaires de Force Femmes, avec la réservation systématique de 2 places dédiées (Formation Process communication et AGILE notamment)

Enfin, les membres d'AVEC'L ainsi que des salariés de SFIL ont aussi activement contribué aux actions menées par ALTER EGALES, le réseau mixité du Groupe Caisse des Dépôts: participation en tant que mentor ou mentoré(e) au programme de mentorat FIDES du Groupe et implication dans des actions menées à l'occasion des 10 ans d'ALTER EGALES (incub'actions, etc.).

L'ARRONDI SUR SALAIRE

SFIL a poursuivi son partenariat avec MicroDon et ses collaborateurs ont pu continuer leur engagement via « l'arrondi sur salaire » auprès de ses deux associations partenaires : L'Etoile de Martin (soutien à la recherche sur les cancers de l'enfant et organisation de moments de bien être pour les jeunes malades) et Planète Urgence (dont la raison d'être est le renforcement des Hommes pour une planète solidaire et durable afin que chacune et chacun puisse vivre dignement et en toute autonomie dans un environnement préservé).

En 2021, la contribution des collaborateurs a permis de récolter 1848 € pour l'Etoile de Martin, et 994 € pour Planète urgence.



ODD RESULTATS 2021 ET OBJECTIFS 2022

ODD	Objectifs SFIL	Indicateurs	Objectifs chiffrés 2021	Résultats 2021	Objectifs chiffrés 2022
	Fonctionnement interne : promouvoir la formation, la diversité et l'égalité des chances	Collège de France : nombre de lycéens de Zones d'Education Prioritaire bénéficiant d'un co-enseignement pour chaque matière visée par le programme (*sous réserve du contexte sanitaire)	>= 1 400 élèves	420 élèves (contexte sanitaire)	>= 1 400 élèves
		Nombre de stagiaires de 3ème de REP (Réseaux d'Education Prioritaire) et REP+ accueillis dans l'année (*sous réserve du contexte sanitaire)	2 sessions	1 session tenue (contexte sanitaire)	10 stagiaires de REP+ accueillis
	Fonctionnement interne: contribuer à l'économie circulaire	Organiser chaque année 1 action de collecte (vêtements, jouets, fournitures) à destination d'une association et 1 atelier de réparation d'objets des collaborateurs	2 actions	2 actions réalisées	2 actions

6 | PERSPECTIVES

LA POURSUITE DE LA SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS

Fort du succès rencontré lors de la première opération menée fin 2021 et de l'enthousiasme qu'elle a suscité auprès de l'ensemble des participants, aussi bien collaborateurs que bénéficiaires, SFIL renouvellera, en 2022, la tenue de la journée de bénévolat SFIL'Anthropie, au cours du premier semestre 2022.

JOURNÉES ASSOCIATIONS

Dans le cadre de sa politique RSE, SFIL est particulièrement attentive à l'engagement personnel et collectif, au développement et à l'épanouissement de ses collaborateurs.

La Direction s'engage à offrir jusqu'à 2 jours de congés supplémentaires par an aux collaborateurs qui s'investissent au sein d'associations caritatives : les « jours association ».

Ce dispositif sera ouvert en 2022 aux salariés en CDI et CDD, hors alternants,

et limité aux associations reconnues d'utilité publique.

EN COHÉRENCE AVEC SON PLAN STRATÉGIQUE #OBJECTIF2026, SFIL A DÉFINI DES ENGAGEMENTS FORTS À MOYEN ET LONG TERME EN RÉPONSE AUX ENJEUX DES PLANS DE RELANCE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉTAILLÉS EN PAGE 154 ET SUIVANTES.



DES ENGAGEMENTS AMBITIEUX POUR ÉLARGIR NOS HORIZONS EN RÉPONSE AUX ENJEUX DES PLANS DE RELANCE ET DE LA TRANSITION CLIMATIQUE

FACE À CES ENJEUX, SFIL
A DÉFINI DE NOUVEAUX
ENGAGEMENTS AMBITIEUX À
MOYEN/LONG TERME EN LIEN
AVEC SON NOUVEAU PLAN
STRATÉGIQUE ET EN COHÉRENCE
AVEC LA VISION ET L'APPROCHE
DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS.

MISSIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Nos engagements à moyen - long terme



Soutenir les acteurs du Secteur Public Local dans le Plan de Relance et la Transition Ecologique

- Avec 2 Mds€ de financements de la Transition Ecologique et Energétique à 5 ans
- En sensibilisant les acteurs du Secteur Public Local au Développement Durable : proposition d'une université ou think tank pour les collectivités locales sur les enjeux de développement durable et mise en place d'un Trophée du Prêt Vert
- En augmentant la part de prêts thématiques et leur alignement à la future taxonomie européenne



Asseoir notre Partenariat avec la Banque des Territoires

- 500 M€ de refinancements de prêts/an



Poursuivre la digitalisation du Secteur Public Local

- Pour l'ensemble des clients du dispositif du SFIL/LBP :
 - Proposer l'accès à la plateforme DIGISFIL
 - Offrir la possibilité de signature électronique



Élargir notre action en soutien à l'international des industriels français pour des projets durables

- 1 000 M€ de nouveaux financements à horizon 2026 couverts par des agences de crédit européennes ou multilatérales



Inscrire nos activités dans la trajectoire des Accords de Paris

- En intégrant nos portefeuilles Secteur Public Local et Crédit Export dans la mesure de notre empreinte carbone
- En compensant chaque année une partie de nos émissions de CO2 résiduelles



Consolider notre rôle d'acteur majeur de la finance durable et responsable au sein d'un Groupe dynamique

POLITIQUES INTERNES

Nos engagements à moyen - long terme



Associer nos parties prenantes à notre stratégie

- Etablir une cartographie et un plan d'action dédié
- Mener une seconde enquête de satisfaction emprunteurs du Secteur Public Local



Développer des compétences spécifiques ESG sur le portefeuille Secteur Public Local



Employeur engagé sur les enjeux de diversité et d'égalité professionnelle



Nous engager dans une démarche d'achats responsables

- Appliquer les 10 engagements de la Charte Relations Fournisseurs Responsables
- Poursuivre les développements RSE de la politique achats envisagés



Définir une trajectoire alignée avec les accords de Paris et maîtriser notre impact environnemental direct

ENGAGEMENTS COLLABORATEURS

Nos engagements à moyen - long terme



Pérenniser la journée engagement collaborateurs (« SFIL' Anthropie »)

- En faire un rendez-vous annuel citoyen porteur de sens pour toute l'entreprise
- Varier les thématiques d'action, en lien avec l'identité de SFIL



Assurer un suivi de nos actions financées au travers de visites sur site pour nos collaborateurs avec un retour d'expérience formalisé



Elargir nos partenariats et notre mécénat, en cohérence avec notre ADN de banque publique de développement



Nous impliquer plus fortement dans la protection de la biodiversité

- En soutenant des initiatives concrètes de sauvegarde/ restauration



Proposer a minima 1 rendez-vous de sensibilisation des collaborateurs chaque année

- Sur des sujets environnementaux (climat, etc.) ou sociaux (handicap, etc.)

ANNEXE : LES RISQUES LIÉS AUX ENJEUX CLIMATIQUES



LES RISQUES CLIMATIQUES CONSTITUENT L'UN DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DE LA ZONE EURO.

Le changement climatique et la transition vers la neutralité carbone en 2050 constituent l'une des priorités de l'Union Européenne. La BCE estime que les risques climatiques constituent l'un

des principaux facteurs de risque pour les banques européennes et attend qu'elles adoptent une approche globale et prospective pour les couvrir.

Les enjeux climatiques sont l'un des grands axes du plan stratégique de SFIL, dont la raison d'être, en tant que banque publique de développement, est de « *financer un avenir durable en soutenant de manière pérenne et responsable le développement des territoires*

et l'activité internationale des grandes entreprises ». Cette stratégie est cohérente avec l'engagement de sa maison-mère, le Groupe Caisse des Dépôts, en faveur de la réussite de la transition écologique et énergétique.

1) LA GOUVERNANCE DES ENJEUX CLIMATIQUES ET LA POLITIQUE CLIMAT

Le règlement intérieur du conseil d'administration précise que ce dernier « examine régulièrement les opportunités et les risques pris par l'entreprise, notamment dans les domaines financier, juridique, social et environnemental (dont le risque relatif au climat), ainsi que les mesures adoptées

en conséquence ». Il peut être assisté dans ses travaux par le comité de gouvernance, des nominations et de la RSE ainsi que par le comité des risques et du contrôle interne. Un rapport sur les risques climatiques est ainsi présenté chaque trimestre au comité des risques et du contrôle interne (CRCI) dans le cadre de la Revue Trimestrielle des Risques. Le CRCI a ainsi été tenu informé de tous les travaux sur les risques de transition et les risques physiques des collectivités locales françaises. En 2021, les risques climatiques et leurs enjeux ont ainsi été évoqués lors de chacun des CRCI et conseils d'administration. La feuille de route 2021 établissant la liste des travaux à mener sur les

risques climatiques et leur calendrier leur a également été présentée le 16 avril 2021. De même, la feuille de route 2022 lui sera présentée en avril 2022.

Par ailleurs, un Comité Risques Climatiques a été mis en place. Présidé par la Directrice des Risques, il est composé des représentants des différentes directions concernées et est en charge du pilotage et de la mise en œuvre des travaux engagés dans le cadre de la feuille de route Risques Climatiques, en lien avec les différentes directions opérationnelles. Les travaux examinés par le comité des risques climatiques sont ensuite présentés de manière résumée au Comité RSE.

2) L'IDENTIFICATION ET LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES CLIMATIQUES

Les risques associés au changement climatique se déclinent en deux catégories, à savoir les risques physiques et les risques de transition :

► Le risque de transition est lié à la transition vers un modèle économique bas carbone et durable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir de l'adoption de politiques climatiques et environnementales, d'évolutions technologiques ou de changements de préférences de marché.

► Le risque physique est celui résultant des effets physiques du changement climatique (multiplication d'événements extrêmes et dégradation progressive du climat) et de la dégradation de l'environnement (pollution, perte de la biodiversité, stress hydrique). Il peut être « aigu » lorsqu'il découle d'événements climatiques extrêmes (tels que les cyclones, tempêtes, inondations) ou « chronique » lorsqu'il résulte de changements graduels et à plus long terme (tels que l'élévation du niveau de la mer, la hausse des températures, la réduction des ressources en eau ou la perte de biodiversité).

Les risques physiques et de transition peuvent résulter en des pertes directes ou indirectes pour les établissements financiers et constituent ainsi des facteurs de risque susceptibles d'impacter directement ou indirectement les catégories de risque existantes (notamment le risque de crédit, le risque opérationnel ainsi que le risque de marché et de liquidité).

Identification et cartographie des risques liés au climat

SFIL a établi une cartographie des risques induits par le climat en les identifiant conformément à la politique d'identification des risques matériels



de SFIL et en évaluant leur matérialité. Cette approche qualitative a été élaborée à dire d'expert et a conduit à l'identification des risques cités dans le tableau ci-dessous et à l'évaluation de la matérialité de leurs impacts, que ce soit pour les risques de transition ou les risques physiques à différents horizons : horizon du plan stratégique (soit à court/ moyen terme <5 ans) et à long terme (>5 ans - jusqu'en 2050).

Principales catégories de risques de transition et physiques identifiées

Ce premier tableau est destiné à présenter et à identifier les principaux risques d'incidences négatives associés aux risques de transition et physiques. Les risques de transition se déclinent en plusieurs catégories de risques, à savoir les risques politiques et réglementaires, les risques technologiques, les risques de marché et les risques de réputation. Les risques physiques se déclinent quant à eux en risques physiques aigus et chroniques.

	Facteurs de risques	Descriptif	Horizon
	Facteurs	Impacts des risques de transition	CT-MT < 5 ans LT > 5 ans
Politique et réglementaire	Hausse du prix du carbone	- Impact d'une tarification accrue des émissions de GES sur les dépenses d'exploitation, d'investissement et la fiscalité des collectivités territoriales	CT-MT-LT
	Evolutions réglementaires et coût en matière de collecte de données	- Coût additionnel de collecte des informations extra financières requises par les nouvelles réglementations (CSRD et Taxinomie) - Potentielles exigences additionnelles de fonds propres pour les expositions qui ne seraient pas alignées aux objectifs environnementaux	CT - MT
	Exigences accrues envers les collectivités locales en matière de transition	- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas Carbone nécessitera des investissements massifs des collectivités, notamment en matière de bâtiments publics, transports, gestion des déchets, énergie, eau et assainissement	CT-MT-LT
Technologies	Evolution vers des sources d'énergie et de services à plus faible intensité carbone	- Coût de l'adaptation des infrastructures ou de l'appareil productif - Capacité des grands exportateurs français à adopter rapidement une offre bas carbone et vertueuse d'un point de vue environnemental et/ ou alignée à la Taxinomie européenne	CT-MT-LT
	Perte de valeur d'actifs existants du fait de la transition vers des sources d'énergie renouvelables	- Dégradation de la qualité de crédit des emprunteurs dans certains secteurs faiblement alignés (pétrole et du gaz)	CT-MT-LT
Marché	- Changement de comportement - Hausse du coût des matières premières - Incertitudes quant aux signaux de marché	- Dégradation des revenus pour les secteurs en retard dans leur transition - Réévaluation ou dépréciation de la qualité des actifs	CT-MT - LT
Réputation	Risque d'image lié aux projets et secteurs financés	- Dégradation des notations extra-financières de SFIL	CT-MT
	Facteurs	Impacts des risques physiques	
Aigus	Augmentation de la fréquence et de la sévérité des catastrophes naturelles	- Risque de dommages causés aux infrastructures ou d'interruption d'activité - Risques accrus pour les collectivités situées dans des zones particulièrement exposées (Outre-mer) - Augmentation des coûts d'assurance et moindre prise en charge par l'Etat des biens non assurables des collectivités	CT-MT-LT
Chroniques	Evolution graduelle de phénomènes climatiques (hausse températures, élévation du niveau de la mer, stress hydrique, perte de biodiversité, etc.)	- Une baisse des revenus dans les domaines où les modèles d'affaires et les sites d'exploitation seraient négativement affectés (par exemple, perte d'enneigement sur les recettes des stations de ski) - Une dépréciation de la valeur des actifs dans les secteurs touchés - Impact de la modification des territoires sur le tissu socio-économique	CT-MT-LT

Cartographie des risques liés au climat

Ce second tableau permet d'identifier l'impact des risques de transition et physiques sur les catégories de risques de SFIL, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et de marché, le risque opérationnel y compris le risque de non-conformité, et les autres risques (constitués du risque règlementaire et du risque stratégique et *business*). Pour chaque catégorie de risque impactée, le périmètre d'activité¹⁷ concerné a été spécifié, et l'impact des risques climatiques évalué (faible, moyen ou fort) sur la base d'un jugement expert en fonction de l'horizon temporel pertinent.

	Descriptif	Périmètre	Risques physiques aigus/ chroniques		Risques de transition	
			Court/moyen terme <5 ans	Long terme >5 ans-2050	Court/moyen terme <5 ans	Long terme >5 ans-2050
Risque de crédit	<ul style="list-style-type: none"> Besoins d'investissements accrus des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas Carbone Risque de dégradation du profil de risque de certaines contreparties exposées aux risques physiques ou aux risques de transition: <ul style="list-style-type: none"> Risques accrus dans certains territoires (notamment d'Outre-mer), Impact de la modification des territoires sur le tissu socio-économique Tarifification accrue des émissions de GES (coût d'exploitation plus élevé) 	SPL	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
		Crédit Export	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Risque de liquidité et de marché	Risque de saturation des capacités d'émission de SFIL et CAFFIL si les investissements climatiques des collectivités locales sont plus élevés que prévus, en particulier si les investissements pour la transition bas carbone ne se substituent pas ou peu aux investissements classique	SPL	Faible	Faible	Faible	Moyen
	Risque de dégradation de la notation extra-financière de SFIL	SFIL			Moyen	Moyen
	Risque de dégradation de la valeur des buffer de liquidité notamment des souverains en cas d'évènements climatiques répétés sur leur territoire et des banques en cas de dégradation de leur notation extra-financière	SFIL	Faible	Faible	Faible	Faible
	Risque de ne pas avoir suffisamment d'actifs verts	SFIL			Faible	Moyen
Risques opérationnels et de non-conformité						
Risque opérationnel	Risque de dommages causés aux infrastructures (biens immobiliers, centres de données) ou d'interruption d'activité	Installations SFIL et sous-traitants	Faible	Moyen		
Risque de réputation	Risque de financement d'activités controversées d'un point de vue environnemental	SPL			Faible	Faible
		Crédit Export			Moyen	Moyen
Risque juridique et de non-conformité	<ul style="list-style-type: none"> Risque que l'objet du financement des prêts verts ne soit finalement pas aligné sur l'objectif climatique recherché Risque de recours juridique (« risque de responsabilité ») résultant directement ou indirectement des pertes provoquées par les risques physiques ou de transition 	SFIL	Faible	Faible	Faible	Moyen
Autres risques						
Risque réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> Evolutions réglementaires européennes récentes croissantes en termes de reporting extra-financier (CSRD) et de Taxinomie européenne Potentielles exigences additionnelles de fonds propres pour les expositions qui ne seraient pas alignées aux objectifs environnementaux 	SFIL			Moyen	Fort
Risque stratégique et business	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des revenus dans les domaines où les modèles d'affaires et les sites d'exploitation seraient négativement affectés par les risques physiques chroniques (par exemple, la perte d'enneigement sur les recettes des stations de ski) Risque de réduction de la part de marché de SFIL si les investissements climatiques des collectivités locales sont trop élevés et si les capacités d'émission de SFIL sont saturées Capacité des grands exportateurs français à adopter une offre bas carbone et vertueuse d'un point de vue environnemental et/ ou alignés à la Taxinomie européenne Impacts des risques climatiques sur le rating du souverain français 	SFIL	Faible	Moyen	Moyen	Moyen

17. Secteur Public Local (SPL), Crédit Export ou ensemble des activités de SFIL.

3) LES TRAVAUX SUR LES RISQUES DE TRANSITION ET LES RISQUES PHYSIQUES

En 2020, SFIL a amorcé une démarche globale d'évaluation des risques liés au climat avec **l'adoption d'une première feuille de route**. L'objectif final de la feuille de route 2021 était d'évaluer l'impact financier des risques liés au climat sur le portefeuille de collectivités locales françaises ainsi que les actions à mener par SFIL pour limiter ces risques. L'impact a été évalué en 2021 sur le risque de crédit et les travaux se poursuivront en 2022 par l'étude des impacts sur les autres catégories de risque.

En 2021, SFIL a mis en œuvre les actions suivantes :

Etude sur le risque de transition

Une première étape a été franchie par SFIL avec la **finalisation en 2021 d'une étude sur le risque de transition** pour les collectivités locales françaises. L'analyse repose sur la déclinaison de trois

scénarios¹⁸ ou trajectoires de transition (ordonnée, accélérée et retardée) et a permis de quantifier les besoins d'investissement des collectivités locales dans le cadre de la transition vers une économie bas carbone.

Les scénarios utilisés sont basés sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) définie par la France pour mettre en œuvre son engagement de réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990 et pour atteindre la neutralité carbone en 2050. La SNBC est déclinée par secteurs, certains secteurs étant dans le domaine de compétences des collectivités locales qui devront engager des investissements importants pour atteindre la neutralité carbone.

En l'absence d'estimation du coût de la mise en œuvre de la SNBC pour les collectivités locales, SFIL a réalisé sa propre analyse en se basant sur les différentes publications disponibles. Le niveau d'investissements



supplémentaires à réaliser par les collectivités a donc été estimé pour chacun des secteurs suivants : transports, rénovation énergétique de bâtiments, production d'énergie, gestion des déchets, adaptation des réseaux d'eau.

Ces estimations d'investissements supplémentaires ont été ensuite intégrées à un modèle simplifié de projections sur le long terme des comptes des collectivités, basé sur les hypothèses macro-économiques fournies par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans le cadre de son exercice pilote climatique, et prenant en compte la capacité des collectivités à ajuster la pression fiscale et

les dépenses. Ceci a permis d'évaluer l'impact de ces investissements sur les sections de fonctionnement et l'endettement des collectivités locales.

Ce modèle a permis de montrer que **la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas Carbone nécessiterait un effort d'investissement et des besoins de financement importants** mais atteignables pour les collectivités locales françaises et qui globalement ne sont pas de nature à fragiliser significativement leur solide situation financière.

L'impact de ces investissements sur la situation financière des collectivités locales a été quantifié et les métriques

18. Le scénario de transition ordonnée est le scénario de référence : dans ce scénario, la transition commence dès 2020 par l'introduction de mesures volontaristes et une augmentation significative du prix du carbone. Le respect des engagements climatiques permet par ailleurs de limiter les risques physiques. Le scénario de transition accélérée correspond à un scénario de business as usual jusqu'en 2025: les gouvernements n'introduisent pas de mesures de transition, la hausse du prix du carbone est modérée, il n'y a pas de progrès technologiques majeurs et les acteurs économiques ne modifient pas leur comportement. En 2025, des mesures volontaristes gouvernementales poussent à l'urgence de transformation vers un modèle bas-carbone pour respecter l'objectif intermédiaire de 2030 et la neutralité carbone en 2050.

Le scénario de transition retardée est celui dans lequel la mise en place des mesures de lutte contre le réchauffement climatique est retardée, en raison notamment de technologies d'élimination du carbone peu développées. Les efforts suivent la tendance actuelle jusqu'en 2030, date à laquelle des mesures contraignantes sont mises en place pour respecter les engagements climatiques. Les modes de consommation évoluent à partir de 2030.



de risque Risk-Weighted Assets (RWA) et Expected Credit Loss (ECL) ont été simulées sur la base de ces ratios financiers stressés ; l'impact en termes de RWA et d'ECL de ces scénarios reste limité et résulte pour l'essentiel de la croissance attendue du portefeuille de prêts aux collectivités locales pour financer les investissements nécessaires à la transition vers une économie décarbonée.

Cette première étude sur le risque de transition est en cours d'approfondissement dans le cadre du **partenariat de SFIL avec l'institut I4CE** (*Institute for Climate Economics*). L'objectif de l'étude est, dans la mesure du possible, de réaliser une estimation des

dépenses d'investissement et de fonctionnement climatiques par catégorie de collectivités et devrait être finalisée durant **le premier semestre 2022**. L'approche méthodologique est alignée sur la SNBC (**atténuation du changement climatique**), **l'objectif d'adaptation au changement climatique fera l'objet d'un autre travail de quantification**.

Etude sur les risques physiques aigus pour les collectivités locales françaises

En 2021, SFIL a réalisé **une étude visant à quantifier l'impact des risques physiques aigus sur les principaux ratios financiers des collectivités locales françaises**. L'approche utilisée est basée sur le modèle CLIMADA (climate adaptation) – développé par des chercheurs de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zürich (EPFZ) – qui permet de simuler un ensemble de catastrophes naturelles basé sur un historique d'événements climatiques et de le projeter sur un horizon temporel lointain. Cinq grands ensembles de catastrophes naturelles ont été simulés au niveau départemental, à savoir les cyclones tropicaux, les cyclones tropicaux avec élévation du niveau de la mer, les cyclones tropicaux avec apparition de pluies torrentielles, les tempêtes hivernales européennes et les événements sismiques/ volcaniques.

Caractéristiques des catastrophes naturelles modélisées

Catastrophes	Définition de la catastrophe naturelle	Return period ¹⁹	Zone de couverture	Résolution	Historique depuis
Evènement sismique/ volcanique	Ensemble d'évènements de tremblement de terre et d'éruptions volcaniques	0 30 100 150 250	Globale	10 x 10 km (1 x 1 km volcan)	1900
Cyclone tropical	Ensemble de cyclones tropicaux		Globale	10 x 10 km	1857
Cyclone tropical avec pluie torrentielle	Ensemble de Cyclones tropicaux avec apparition de pluies torrentielle		Globale	10 x 10 km	1857
Cyclone tropical avec élévation du niveau de la mer	Ensemble de Cyclones tropicaux avec élévation du niveau de la mer		Globale	1 x 1 km	1857
Tempête hivernale européenne	Ensemble de cyclones extratropicaux puissants qui affectent le continent européen donnant des vents violents et des précipitations intenses		Europe	10 x 10 km	1947

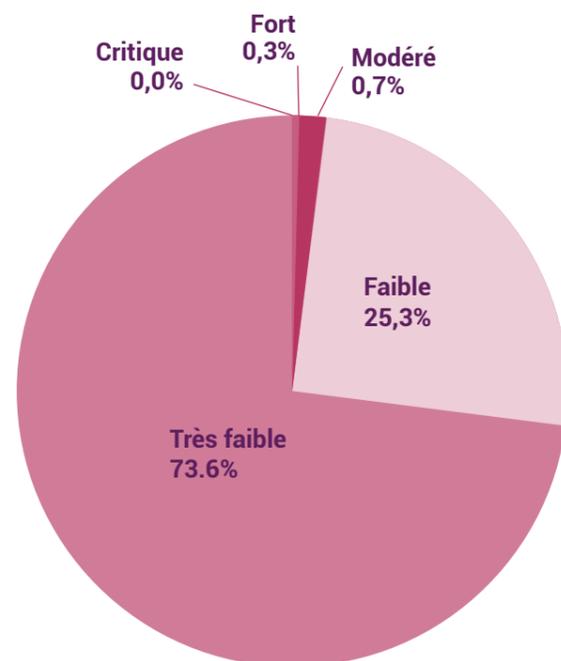
19. Pour chaque catégorie d'évènement, plusieurs périodes de retour (return period– RP) sont modélisées avec des RP de 0, 30, 50, 100, 150 et 250 années. La return period est l'intervalle de temps moyen séparant deux réalisations d'un évènement de grandeur donnée (ampleur ou intensité) (ou inférieure ou supérieure à cette grandeur). Elle est l'inverse de la fréquence d'occurrence d'un évènement.

Cette étude a permis à SFIL de quantifier pour chaque collectivité locale un impact sur l'épargne brute de la survenance de certains risques physiques aigus puis de définir une échelle de cinq catégories de risque physique aigu (critique, fort, modéré, faible, très faible) de manière à qualifier sur cette échelle le risque physique pour chaque collectivité.

Une cartographie des expositions a ainsi été réalisée **en rattachant les**

collectivités locales du portefeuille à leur département. Il y a lieu de souligner **qu'aucun département n'entre dans la catégorie de risque qualifiée critique,** et que **seuls les départements ultramarins, à l'exception de la Guyane, sont considérés comme étant en risque fort ou modéré.** Ces travaux marquent une première étape dans la prise en compte du risque physique par SFIL. Ils se poursuivront pour diminuer les biais méthodologiques en couvrant notamment un plus large spectre d'événements

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS DU SECTEUR PUBLIC LOCAL EN FONCTION DES CATÉGORIES DE RISQUE AIGU



climatiques et en réitérant l'approche, mais également en intégrant les facteurs de risques chroniques liés à la dégradation de l'environnement.

4) L'INTÉGRATION DES RISQUES CLIMATIQUES AU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Les risques associés au changement climatique, à savoir les risques physiques (événements climatiques extrêmes, dégradation de l'environnement) et de transition (transition vers un modèle économique bas carbone), font ainsi l'objet d'une intégration progressive dans le dispositif de gestion des risques de SFIL.

Comme préconisé par le régulateur, SFIL souhaite intégrer les risques climatiques à tous ses processus de gestion des risques.

Ainsi, **la politique d'identification des risques de SFIL** a été revue pour que les risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) soient considérés comme une nouvelle **catégorie de risque de premier niveau**, composée du **risque climatique et environnemental**, du risque social et du risque de gouvernance.

Dans le cadre de sa politique de risque en matière d'octroi de crédit, SFIL applique déjà les principes suivants :

L'exclusion de certaines activités pour ses financements :

- Exclusion des secteurs exposés aux énergies fossiles telle que décrite dans la politique climatique des métiers financiers 2021 du groupe Caisse des Dépôts
 - Exploration et / ou extraction de charbon
 - Industrie de la fourrure
 - Industrie du tabac
 - Industrie pornographique
 - Industrie des armes controversées et non conventionnelles
- La prise en compte de manière positive des objectifs de production de prêts verts au niveau du schéma délégataire et des décisions de crédit

Intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la politique d'investissement de SFIL

➤ Depuis novembre 2021, les opérations de placement de trésorerie doivent toutes respecter les critères suivants :

➤ Des critères applicables à tous les émetteurs (hors corporate)

➤ Les émetteurs situés dans des pays présentant un niveau de risque fort ou interdits selon la classification des risques pays de SFIL sont exclus.

➤ Le financement direct des secteurs exclus des activités de financement détaillés plus haut est interdit

➤ Des critères applicables aux banques et banques publiques de développement d'une part, et aux souverains et entités du secteur public d'autre part

➤ Les émetteurs bancaires doivent disposer d'au moins un framework green, sustainable ou social (même si les titres achetés dans le cadre du placement des excédents de trésorerie ne sont pas au format green/sustainable/

social) et être notés medium ou mieux par l'agence Sustainalytics (score maximum 30). Une tolérance est permise au cas par cas pour les banques publiques de développement compte tenu de la nature de leur activité.

➤ Les émetteurs souverains et les entités du secteur public de droit public ou sans but lucratif doivent être situés dans un pays dont le score moyen des 6 indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale (indicateurs KKZ) est supérieur ou égal à 67. Le pays doit également être signataire de l'Accord de Paris sur le climat.

SFIL suit par ailleurs mensuellement la part des placements réalisés sous forme de titres ESG (21% au 31 décembre 2021)

Intégration des risques ESG à l'Appétit aux risques

Intégration des risques ESG à l'Appétit au Risque (avec notamment la mise en place d'indicateurs de suivi internes reflétant les engagements de SFIL en faveur du climat, et face aux défis sociaux) et aux **différentes politiques de risque**

	Early warning	RAF limit	Niveau au 31.12.2021
Score de SFIL notée par l'agence de notation extra-financière Sustainalytics	10	20	6,6 ²⁰
Score de SFIL notée par l'agence de notation extra-financière VIGEO	60	50	65
Le nombre d'indicateurs ²¹ internes reflétant les engagements en faveur du climat de SFIL en deçà des objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Production de prêts verts²² en % de la production annuelle : seuil 10% • Emissions vertes : part minimum de 5% 	N/A	1	17% 6%
Le nombre d'indicateurs ²³ internes reflétant les engagements face aux défis sociaux de SFIL en deçà des objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'absentéisme sur l'année : <3.4% • Index d'égalité femmes/hommes dans l'entreprise : >=90% • Part d'heures de formation consacrées par les collaborateurs aux enjeux RSE : >=10% 	N/A	1	1,5% 93/100 25%

20. 0 étant la meilleure note possible, 100 la plus mauvaise.

21. Pour cet indicateur, il n'y a pas de niveau early warning. Pour le RAF limit, il est fixé à 1 : il suffit qu'un indicateur interne n'atteigne pas son objectif pour que l'appétit au risque ne soit pas respecté.

3. Au 31.12.2021, le système d'identification de prêts verts de SFIL repose sur le framework Green Bond - élaboré à partir des « Green Bond Principles » de l'International Capital Market Association (ICMA) - et les meilleures pratiques de marché. Des travaux sont actuellement en cours pour répondre aux exigences de la Taxinomie européenne (Règlement UE 2020/852 du 18/06/2020) et identifier les prêts thématiques alignés à la Taxinomie européenne.

4. Pour cet indicateur, il n'y a pas de niveau early warning. Pour le RAF limit, il est fixé à 1 : il suffit qu'un indicateur interne n'atteigne pas son objectif pour que l'appétit au risque ne soit pas respecté.

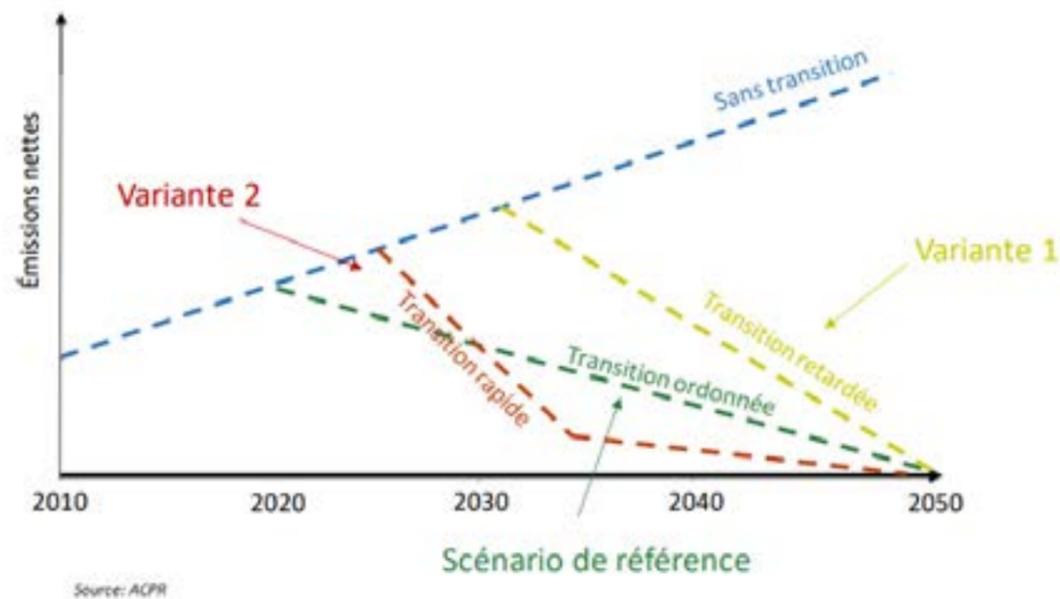
Participation aux stress tests de l'ACPR et de la BCE

En 2021, SFIL a participé sur base volontaire à l'exercice pilote climatique de l'ACPR, qui a retenu les trois scénarios de transition mentionnés plus haut, à savoir un scénario de référence et deux scénarios de transition adverses

(variante 1 & 2) pour la période entre 2020 et 2050.

Représentation schématique des scénarios de transition et de risque physique inclus dans l'exercice pilote de l'ACPR

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DES SCENARIOS DE TRANSITION ET DE RISQUE PHYSIQUE INCLUS DANS L'EXERCICE PILOTE DE L'ACPR



SFIL s'est appuyée sur une projection dynamique du bilan et des paramètres de risque pour l'ensemble de son portefeuille, en se basant sur son étude sur le risque de transition pour le portefeuille de collectivités locales françaises, et sur la méthodologie et *benchmarks* souverains de l'ACPR pour les autres portefeuilles.

Les résultats du stress test se traduisent par une forte progression des ECL sur les souverains et le secteur public local hors collectivités françaises. An niveau de l'ensemble du portefeuille, l'exposition augmente d'au moins 50% d'ici 2050 dans l'ensemble des scénarios, en raison de la forte progression des investissements des collectivités locales françaises. Les ECL projetés sur l'ensemble du portefeuille augmentent de manière importante. Cette hausse est principalement causée par l'augmentation significative des ECL sur les portefeuilles souverains, imputable aux hypothèses conservatrices de l'ACPR, imposant une Loss Given Default (LGD) de 40% pour les souverains et le secteur public local (hors collectivités françaises). L'impact sur les ECL pour le portefeuille de collectivités locales françaises est modéré.

La participation de SFIL aux stress tests climat de la BCE de 2022 est en cours : SFIL doit contribuer pleinement aux modules 1 (questionnaire qualitatif) et 2 (collecte de données financières et climatiques), ainsi qu'au « point de départ » du module 3 (*bottom up stress test*). Il s'agit ici de fournir des données détaillées relatives au risque de crédit pour permettre la réalisation des projections, qui seront faites directement par la BCE.

Intégration des risques ESG à l'ICAAP et l'ILAAP

En ce qui concerne l'ICAAP, en 2021, les résultats du stress test climatique ACPR avaient été pris en compte, mais aucun impact n'avait été intégré dans la mesure où les premiers chiffres d'augmentation des RWA et des ECL concernaient l'année 2025, et étaient essentiellement dus au risque de transition, avec l'accroissement des flux de nouveaux crédits à court terme. Cela résultait du scénario de « Transition ordonnée » qui impliquait que les investissements nécessaires soient mis en œuvre dès 2020, ce qui apparaissait peu probable.

Pour l'exercice 2022, une nouvelle approche sera mise en œuvre pour le risque de transition comme pour le risque physique :

- Pour le risque de transition, le plan de relance impliquant les collectivités locales rend plus tangibles les évolutions à court terme. L'impact du stress test ACPR initialement prévu en 2025 sera intégré de façon linéaire sur la période concernée (20% en 2022, 40% en 2023, jusqu'à 100% en 2026).
- En ce qui concerne la dimension physique du risque climatique et environnemental, en l'absence d'impact identifié dans le cadre de l'exercice de stress test

ACPR 2020, un scénario de risque aigu a été retenu. Il s'agit de la survenance d'un événement environnemental (séisme, grave sécheresse) dans le bassin méditerranéen, entraînant une dégradation de la qualité de crédit des contreparties concernées. Ce scénario est partagé avec l'approche ILAAP, qui devait également intégrer la survenance de certains événements climatiques.

Ainsi, **les scénarios pris en compte dans l'ILAAP 2022** intégreront notamment **des hypothèses relatives à l'accélération des dépenses des collectivités locales** dans le cadre de la **transition climatique**, et des **hypothèses liées à la survenance d'un événement climatique exceptionnel** touchant certains pays du sud de l'Europe.

SFIL
Société anonyme

Au capital de EUR 130 000 150
RCS de Nanterre 428 782 585

Siège social
1-3 rue de Passeur de Boulogne
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : +33 (0)1 73 28 90 90

Création-exécution graphique : bai-bao.fr

plus d'infos sur
SFIL.FR 



SFIL
Au service des territoires
et des exportations